



TARIFS OFFRES MOBILE ET INTERNET

**Tarifs valables
au 15/04/2025**

À BIENTÔT SUR [RED-BY-SFR.FR](https://red-by-sfr.fr)

OFFRES RED BY SFR

OFFRES MOBILES

Les offres mobiles	3
Principes généraux de tarification des appels	4
Détails des offres mobiles	5
Options mobiles	6 à 13
Communications internationales	14 à 20

OFFRES FIXES

Fiches d'information Standardisées	21 à 24
Options Box Internet	25 à 31
Tarifs téléphoniques des offres Box Internet	32 à 34

PAIEMENT ET FACTURATION	35
--------------------------------	----

FRAIS ANNEXES OFFRES BOX INTERNET	36
--	----

TÉLÉPHONIE MOBILE ET SANTÉ	37
-----------------------------------	----

CONDITIONS GÉNÉRALES POUR LES SERVICES MOBILES ET FIXES RED BY SFR	38 à 49
---	---------

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION	50
-----------------------------------	----

VOUS SOUHAITEZ NOUS CONTACTER ?	51
--	----

Le prix de mon offre peut-il être modifié en cours de contrat ?

L'ensemble de nos contrats sont à durée indéterminée assortie ou non d'une période d'engagement. Tout au long de la vie de votre contrat et sous réserve de respecter les dispositions de l'article L224-33 du code de la consommation, l'Opérateur peut procéder à des modifications contractuelles. Le cas échéant, le projet de modification vous est communiqué sur support durable, au moins 1 mois avant son entrée en vigueur, et vous disposez du droit de résilier votre Contrat sans frais, ni pénalité dans un délai de 4 mois suivant l'information du projet de modification

LES OFFRES MOBILES

Le détail des forfaits mobile RED By SFR en cours de commercialisation figure dans les fiches d'information standardisées disponibles sur le site redbysfr.fr

Les services RED

INTERNATIONAL

OPTION RÉSERVÉE AUX CLIENTS RÉSIDANT EN FRANCE MÉTROPOLITAINE SOUS RÉSERVE D'UN USAGE RÉPARTI MENSUELLEMENT ENTRE LA FRANCE MÉTROPOLITAINE ET L'EUROPE, LES USA ET LE CANADA.

DEPUIS L'EUROPE ⁽³⁾ , LES USA ⁽⁴⁾ ET LE CANADA	Appels	<p>Appels illimités depuis l'Union Européenne, les DOM, la Suisse, Andorre, les USA et le Canada vers ces mêmes destinations et la France.</p> <p>3 heures maximum par appel depuis l'Union Européenne et les DOM, puis coupé.</p> <p>2 heures maximum par appel depuis la Suisse, Andorre, les USA et le Canada, puis facturation au tarif « SFR Voyage-Communiquer depuis l'étranger ».</p>	5€/mois
	SMS/MMS	<p>SMS / MMS illimités depuis l'Union Européenne, les DOM, la Suisse, Andorre, les USA et le Canada vers les mobiles de ces mêmes destinations et la France. Hors numéros spéciaux, services dont services de radiomessagerie et appels depuis boîtiers radio. Limités à 200 destinataires différents par mois.</p>	
	40Go d'Internet/mois	<p>40Go depuis l'Union Européenne et les DOM, dont 20Go depuis la Suisse, Andorre, les USA et le Canada. Au-delà, facturation du client à 0,0015€/Mo depuis l'Union Européenne et les DOM (facturation par ko) et au tarif « SFR Voyage-Communiquer depuis l'étranger » pour les autres destinations.</p>	

OPTION 5G À 3€/MOIS DISPONIBLE UNIQUEMENT POUR LES FORAITS >= À 20GO⁽⁵⁾

OPTION SANS ENGAGEMENT PERMETTANT D'UTILISER SON INTERNET MOBILE EN 5G, SOUS RÉSERVE DE COUVERTURE AVEC TERMINAL 5G COMPATIBLE

(3) Union Européenne : Açores, Alands (Iles), Allemagne, Autriche, Baléares, Belgique, Bulgarie, Canaries, Chypre (hors Chypre du Nord), Corfou, Crète, Croatie, Cyclades, Danemark, Espagne, Estonie, Féroé (Iles), Finlande, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Jersey (Ile de), Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Man (Ile), Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Rhodes (Ile de), Roumanie, Saint Marin, Sardaigne, Sicile, Slovaquie, Slovénie, Suède, Vatican **et compris Monaco et Royaume Uni (Angleterre, Ecosse, Irlande du Nord, Pays de Galles).** **DOM :** Guadeloupe, Guyane Française, La Désirade, Marie Galante, Martinique, Mayotte, Réunion, Saint Barthelemy, Saint Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saintes (Iles). **• Suisse et Andorre.**

(4) USA : États-Unis (y compris Alaska, Hawaii) Porto Rico, Vierges Américaines (Iles).

(5) Réseau 5G de SFR en cours de déploiement, valable sous réserve de couverture avec offre et terminal 5G compatibles. Réseau 5G 3,5 Ghz ou 2100 MHz disponible selon les communes des agglomérations couvertes. Détails de couverture sur <http://c.sfr.fr/red-couverture-5g>. La 5G présentant des performances différentes suivant les fréquences utilisées, débit descendant maximum théorique (association des fréquences 4G et 5G dans les zones couvertes) de 2 Gb/s en bande de fréquence 3,5Ghz et de 995 Mb/s en bande de fréquence 2100 Mhz.

1. Principes généraux de tarification pour le Forfait mobile

■ Sont inclus les appels passés en France métropolitaine et depuis l'UE/DOM

- vers un poste téléphonique fixe en France métropolitaine (numéros commençant par 01, 02, 04, 03 et 05 sauf numéros commençant par 0262, 0590, 0592, 0594 et 0596) et à Monaco.
- vers tous les téléphones mobiles des opérateurs français métropolitains (numéros commençant par 06 et 07 sauf numéros commençant par 0696, 0690, 0692 et 0694).
- vers le 3949 (Pôle Emploi).
- vers les services RED (à l'exception du coût d'accès). Les appels Fax, Data sauf numéros commençant par 0860 et 0868. Les renvois d'appels nationaux.
- vers le 950 (inclus et facturés au-delà du forfait)
- vers un numéro fixe ou mobile situé dans l'Union Européenne et dans les DOM.
 - + rappel de la liste des destinations

■ Communications non incluses

- Les appels vers les Numéros spéciaux (voir tableau p.11).
- Les appels Data commençant par 0860 et 0868.
- Les SMS surtaxés (SMS+) et les MMS surtaxés (MMS+).
- Les usages vers et depuis l'étranger sont détaillés dans les fiches d'information standardisées.
- Les SMS vers les n° fixes.

■ Au-delà de vos offres

Une fois votre temps de communication ou votre crédit de communication écoulé, vos communications « au-delà du forfait » sont tout simplement facturées selon le tarif en vigueur indiqué dans le détail des offres.

■ Conditions générales de tarification pour les offres

- Appels en France métropolitaine : facturation à la seconde dès la première seconde.
- Appels depuis la France métropolitaine vers l'étranger : facturation à la minute (sauf appels vers Monaco et les DOM, facturation à la seconde dès la première seconde).
- Appels depuis l'Union Européenne et les DOM : facturation à la seconde dès la première seconde.
- Appels émis et reçus vers et depuis les autres zones : facturation à la minute.
- Toute communication est facturée dans son intégralité sur la base du tarif en vigueur au début de l'appel.

■ Appels gratuits depuis votre mobile en France métropolitaine :

- **963** : SFR Mon Compte (pour gérer votre forfait et vos options).
- **112** : Urgence (Gratuit également depuis l'étranger).
- **13** : Drogue, Tabac, Alcool, Info Services.
- **115** : SAMU social.
- **116 000** : Aide à la recherche des enfants disparus.
- **119** : Enfance maltraitée.
- **15, 17 et 18** : SAMU, Police et Pompiers.
- **123** : pour consulter à tout moment votre Répondeur.
- **933** : la consultation de votre Relevé d'Identité Opérateur (RIO).
- **952** : Le service de rechargement pour compléter votre forfait.

■ Tarifs des appels émis depuis un téléphone fixe vers un mobile SFR

Les tarifs des appels émis depuis un téléphone fixe vers un mobile SFR sont établis par les opérateurs de téléphonie fixe.

■ Renseignements téléphoniques et numéros spéciaux (y compris les services de radiomessagerie)

Ces appels ont une tarification particulière (voir le tableau p.11).

DÉTAILS DES OFFRES MOBILES

RÈGLES DE MIGRATION DE RED VERS UNE OFFRE 4G DE SFR ET DE RED VERS RED

Tout changement d'offre RED est à demander sur red-by-sfr.fr et sera effectif à la prochaine date de facturation du client. Par ailleurs, un client RED pourra également changer d'offre sur red-by-sfr.fr pour passer sur un forfait mobile SFR sur les forfaits RED. Enfin, le client est informé qu'un changement d'offre RED vers une offre SFR la Carte n'est pas possible.

COMMUNICATION HORS-FORFAIT

FACTURATION À LA SECONDE AU-DELÀ DE LA 1^{ÈRE} MINUTE INDIVISIBLE NUMÉROS SPÉCIAUX

(sauf numéros commençant par 0800, 0805, 0809, 087, 09, 30, 31) et services de radiomessagerie

voir tableau page 12

APPELS, SMS ET MMS DEPUIS ET VERS L'ÉTRANGER

voir pages 13 à 18

INTERNET EN MODE GPRS/3G/4G DEPUIS L'ÉTRANGER

voir page 16

OPTIONS INCLUSES

- ALERTING MONDE INTERNET AVEC BLOCAGE (voir page 19)

OPTIONS MOBILES

APPELS	
PRÉSENTATION DU NUMÉRO (si votre correspondant l'autorise)	Inclus
DOUBLE APPEL	2€/mois - Prix d'un appel normal
RENOVI D'APPEL (vers un fixe ou mobile français)	<p>Inclus (prix de la communication renvoyée)</p> <ul style="list-style-type: none"> Depuis la France vers un numéro de téléphone fixe ou mobile français (hors numéros fixes surtaxés) : inclus. Au-delà du forfait, prix d'un appel normal. Depuis l'étranger vers un mobile ou fixe français: prix d'une communication vers la France selon la zone d'émission du renvoi de l'appel.

CONFORT ET MAÎTRISE	
ALERTE CONSO Avec le forfait RED, alerte par SMS 15 min avant la fin du forfait (appels pris en compte avec un délai de 48h environ).	Gratuit
LISTE IVOIRE non affichage du numéro lors de l'émission d'un appel, hors envoi d'un SMS ou d'un MMS	Gratuit sur demande
LISTE ROUGE non publication des coordonnées du client dans les annuaires (éditions imprimées et versions électroniques) et services de Renseignements téléphoniques	Gratuit sur demande

RÉPONDEUR	
RÉPONDEUR SFR 123	<ul style="list-style-type: none"> En France métropolitaine: consultation gratuite et illimitée depuis votre mobile. Depuis l'étranger: consultation au prix d'un appel vers la France selon la zone d'émission de l'appel/consultation.
RÉPONDEUR+⁽¹⁾ (comprenant la messagerie vocale visuelle pour Android uniquement)	2€/mois
SFR RÉPONDEUR LIVE⁽²⁾	<p>2€/mois</p> <ul style="list-style-type: none"> Écoute directe des messages en cours de dépôt Reprise d'appel pendant le dépôt d'un message Archivage des messages pendant 1 an

(1) SFR Répondeur + : Service disponible sous réserve de faisabilité technique, inclus dans les Forfaits SFR et payant pour les clients mobile Red. Avec un mobile compatible Android à partir de la version 7.0. Service disponible depuis le mobile après téléchargement de l'application sur le mobile. Le client peut continuer à appeler le 123 pour consulter sa messagerie vocale. A l'étranger, l'utilisation du service entraîne la facturation d'une session data, selon l'offre SFR souscrite (détails dans la Brochure des Tarifs SFR). En cas de résiliation du service, perte des annonces d'accueil personnalisées.

(2) SFR Répondeur Live : Option réservée aux clients mobile SFR et Red (hors SFR La Carte et SFR Business et hors iOS). Le service Ecoute en Direct est valable en France métropolitaine, et n'est pas disponible hors zone de couverture ou en cas de mobile éteint. En cas de reprise de l'appel en cours de message, l'appel reste facturé à l'émetteur et n'est disponible que pour les terminaux Android, sous couverture wifi ou internet mobile. Le service Prolongation des messages pendant 12 mois n'est disponible que pour les terminaux Android à partir de la version 7.0, sous couverture wifi ou internet mobile. En cas de résiliation de l'option SFR Répondeur Live, le client conservera ses messages, dans la limite du stockage disponible et sur la base des durées de conversation du répondeur (les messages archivés sont effacés 7 jours après la résiliation). Les éléments ne pouvant être migrés seront perdus.

OPTIONS MOBILES

RED by SFR met à votre disposition des options et services gratuits afin de vous permettre de conserver la maîtrise des usages sur vos lignes mobiles.

MAÎTRISE DES FORFAITS	
<p>L'option gratuite « Interdiction des usages surtaxés⁽³⁾</p> <p>Cette option permet de maîtriser votre consommation en bloquant les appels, SMS et MMS vers les numéros surtaxés commençant par 089, les numéros courts à tarification banalisée ou majorée 3BPQ (hors 30PQ et 31PQ) et les numéros des plans privés des opérateurs qui font l'objet d'une surtaxation et en particulier les numéros des SMS surtaxés à l'acte et à l'abonnement de format 3XXXX, 4XXXX, 5XXXX, 6XXXX, 7XXXX et 8XXXX.</p>	<p>Comment l'activer ?</p> <p>Sur Internet: rendez-vous sur votre Espace Client depuis le site red-by-sfr.fr ou l'application mobile RED&Moi, rubrique «Offre & Mobile», «Ajouter des options», puis «Appels, Internet Mobile»</p>
<p>Le service gratuit « Blocage des achats multimédia sur facture »</p> <p>Vous avez la possibilité d'acheter des contenus ou services grâce à votre facture SFR comme des jeux, musique, logiciels, abonnements de transport en commun, etc. Pour consommer en toute sécurité, vous pouvez personnaliser vos droits d'achat en choisissant un plafond mensuel. Vous pouvez aussi bloquer tous vos droits d'achats multimédia (hors appels, SMS et MMS vers les numéros surtaxés); cela bloquera les micro-paiements sur facture liés à ces achats afin d'éviter les mauvaises surprises.</p>	<p>Comment l'activer ?</p> <p>Sur Internet: rendez-vous sur votre Espace Client depuis le site red-by-sfr.fr ou l'application mobile RED&Moi, rubrique «Info Conso», puis «Gérer votre plafond d'achats».</p>
SERVICES GRATUITS POUR ENCADRER LES USAGES DES TIERS UTILISATEURS	
<p>L'option gratuite « Contrôle parental mobile »</p> <p>Ce contrôle parental, adapté aux adolescents, offre des perspectives de navigation étendue à tout le web mais verrouille l'accès aux sites pouvant heurter la sensibilité des adolescents depuis les réseaux GSM/EDGE/3G/4G (hors Wi-fi).</p>	<p>Comment l'activer ?</p> <p>Sur Internet: rendez-vous sur votre Espace Client depuis le site red-by-sfr.fr ou l'application mobile RED&Moi, rubrique «Offre & Mobile», «Ajouter des options», puis «Appels, Internet Mobile»</p>
<p>L'option gratuite « Double prévenance »</p> <p>Cette option permet au titulaire ayant accepté de fournir son numéro de téléphone mobile de contact et à l'utilisateur de la ligne de recevoir simultanément toutes les notifications et communications SMS envoyées par SFR concernant la gestion de cette ligne (à titre d'exemple, atteinte d'un plafond de consommation, déblocage d'un plafond, souscription d'un service...).</p>	<p>Comment l'activer ?</p> <p>Sur Internet: rendez-vous sur votre Espace Client depuis le site red-by-sfr.fr ou l'application mobile RED&Moi, rubrique «Offre & Mobile», «Ajouter des options», puis «Appels, Internet Mobile»</p>

AUTRE OPTION	
<p>OPTION NFC⁽⁴⁾</p>	<p>Inclus</p>

(3) Option gratuite permettant de maîtriser votre consommation en bloquant les appels, SMS et MMS vers les numéros surtaxés commençant par 089, les numéros courts à tarification banalisée ou majorée 3BPQ (hors 30PQ et 31PQ) et les numéros des plans privés des opérateurs qui font l'objet d'une surtaxation et en particulier les numéros des SMS surtaxés à l'acte et à l'abonnement de format 3XXXX, 4XXXX, 5XXXX, 6XXXX, 7XXXX et 8XXXX. En cas de déplacement à l'étranger, l'activation de cette option pourrait entraîner une diminution de votre couverture réseau internationale.

(4) Option soumise à conditions permettant d'accéder à des services sans contact avec un équipement compatible. Utilisable après téléchargement et acceptation des conditions des applications des fournisseurs de services sans contact. Le client devient Client des fournisseurs de services sans contact pour l'utilisation de ces services.

LES OPTIONS & SERVICES RED

INTERNET / SERVICES	
RED TV⁽¹⁾ , + de 140 chaînes	2€/mois
NAPSTER⁽²⁾	10€/mois
DEEZER PREMIUM⁽³⁾	11,99€/mois
DEEZER DUO⁽⁴⁾	15,99€/mois
SFR CLOUD⁽⁵⁾	1Go inclus ou pour 3€/mois 100Go
SFR CYBERSÉCURITÉ 1 ÉQUIPEMENT⁽⁶⁾	3€/mois
SFR CYBERSÉCURITÉ 5 ÉQUIPEMENTS⁽⁶⁾	5€/mois
CONTRÔLE PARENTAL 5 EQUIPEMENTS⁽⁷⁾	5€/mois
RMC SPORT Engagement 12 mois⁽⁸⁾	9€/mois
RMC SPORT Sans engagement⁽⁸⁾	15€/mois
NETFLIX Standard avec Pub et Bouquet Famille⁽⁹⁾	5,99€/mois
NETFLIX⁽¹⁰⁾	10,99€/mois
NETFLIX Standard et Bouquet Famille⁽¹¹⁾	13,49€/mois +6,50€/mois pour Netflix Premium
COYOTE	5,99€/mois
NEXTORY ONE⁽¹²⁾	10€/mois
OPTION MONTRE CONNECTÉE⁽¹³⁾	5€/mois
beIN SPORTS⁽¹⁴⁾	15€/mois
SFR CLOUD 1000GO⁽¹⁵⁾	5€/mois
SFR Kids Récré⁽¹⁷⁾	7,99€/mois
Prime et Bouquet Famille⁽¹⁹⁾	6,99€/mois
CAFEYN⁽²¹⁾	10€/mois
Disney+ Standard et Bouquet Famille⁽²³⁾	9,99€/mois
L'Equipe⁽²⁶⁾	9,99€/mois
Max Standard et Bouquet Famille⁽²⁹⁾	9,99€/mois
Max Standard et Option Sport et Bouquet Famille⁽³⁰⁾	14,99€/mois

LES OPTIONS & SERVICES RED

SFR Gaming Multi-écrans ⁽¹³⁾	9,99€/mois
SOLIDARITÉ	
OPTION SOLIDAIRE – EMMÀUS CONNECT⁽²⁴⁾ Grâce à votre engagement, Emmàus et SFR permettent aux plus démunis d'accéder aux usages numériques.	1€/mois intégralement reversé à l'association Emmàus Connect
OPTION SOLIDAIRE – HOPITAUX DE PARIS-HOPITAUX DE FRANCE⁽²⁵⁾ Soutenez la Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France	1€/mois intégralement reversé à l'association Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France

- (1) Service réservé aux abonnés mobiles RED by SFR avec offre compatible (sur demande et sous réserve du téléchargement de l'application RED TV sur smartphones avec système d'exploitation et terminal compatibles (iOS, Android et Windows Phone). En 3G ou 4G, l'accès à la TV est décompté des Mo/Go inclus dans l'offre mobile du client. Certains programmes peuvent faire l'objet d'occupation selon les supports.
- (2) Option mensuelle soumise à conditions réservée aux clients RED. Offre disponible avec terminal Apple, Android ou Windows Phone compatibles. L'accès illimité au catalogue de musique Napster se fait depuis votre mobile compatible ou bien en streaming (l'usage est alors décompté des Mo ou Go inclus dans votre forfait) ou bien en mode non connecté à Internet (sous réserve de synchronisation préalable de votre liste d'écoute ("Playlist"), dans la limite de la capacité de stockage du terminal). Service disponible aussi depuis un ordinateur ou une tablette. Service accessible après téléchargement de l'application Napster (coût d'une connexion internet, création d'un compte Napster et acceptation des conditions particulières Napster. Le client devient client Napster pour l'utilisation du service.
- (3) **Deezer Premium** : Offre soumise à conditions et réservée aux abonnés mobiles RED. Pour bénéficier de cette offre, et vous devez disposer d'un compte utilisateur Deezer ou en créer un, et accepter les conditions générales d'utilisation du service (disponible à <http://www.deezer.com/legal/cgu>).
- (4) **Deezer Duo** : Offre soumise à conditions réservée aux abonnés mobiles RED et aux membres d'un même foyer (jusqu'à 2) résidant à la même adresse permettant la création de 2 profils Deezer. Pour bénéficier de cette offre et vous devez disposer d'un compte utilisateur Deezer ou en créer un, et accepter les conditions générales d'utilisation du service (disponible à <http://www.deezer.com/legal/cgu>).
- (5) **SFR Cloud** : Offre soumise à conditions, réservée aux abonnés mobile SFR titulaires d'un forfait RED, sous réserve de disposer d'un équipement compatible (ordinateur disposant d'une connexion internet haut débit, mobile, tablette...). Service gratuit permettant l'accès à un espace de stockage à distance de données de 1Go. Utilisation du service décompté des Mo/Go inclus dans le forfait mobile du client. Option à 3€/mois disponible pour les clients RED permettant de bénéficier de 100Go d'espace de stockage de données au lieu de 1Go.
- (6) **SFR Cybersécurité** : Offre réservée aux abonnés mobiles RED by SFR. Accès à l'application SFR Cybersécurité via 2 options au choix : option à 3€/mois pour la protection de 1 équipement (smartphones, tablettes [iOS/Android], PC ou Mac) ou option à 5€/mois pour la protection de 5 équipements (smartphones, tablettes [iOS/Android], PC ou Mac). Protection d'équipements multi-opérateurs munis d'une connexion internet. Offre limitée à une par foyer (même nom/même adresse). Liste des terminaux compatibles et des fonctionnalités sur terminaux compatibles disponibles sous <https://www.red-by-sfr.fr/options-red/option/sfr-secure-5-equipements/>.
- (7) Détails p. 25.
- (8) **RMC SPORT** : Option mensuelle valable pour toute nouvelle souscription en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM, permettant d'accéder aux compétitions sportives diffusées par RMC SPORT via les chaînes RMC SPORT. Liste des chaînes et des programmes susceptible d'évolution. Accès via le site internet rmcspor1 ou l'application dédiée. Dans la limite de 5 écrans et d'une session en simultané.
- Option RMC Sport sans engagement à 15 €/mois et à 9€/mois avec engagement 12 mois. Détails dans les Conditions Générales d'Utilisation RMC Sport.
- (9) **Netflix Standard avec pub et bouquet famille** : option mensuelle, valable en France métropolitaine, réservée aux abonnés mobiles et Box de RED by SFR, permettant d'accéder à Netflix Standard avec pub et à des chaînes TV du Bouquet Famille. Liste des chaînes et des programmes susceptibles d'évolution. Accès au Bouquet Famille via le décodeur TV pour les abonnés Box et via RED TV pour les abonnés mobile. Le service Netflix est distribué par Netflix, accessible dans la limite de 2 écrans via l'application dédiée uniquement, sur terminaux compatibles et depuis le décodeur TV pour les abonnés Box, après activation d'un compte Netflix et acceptation des conditions d'utilisation (<https://help.netflix.com/fr/legal/termsofuse>). Fonctionnalités téléchargement et partage de comptes indisponibles. Des limitations s'appliquent (<https://help.netflix.com/fr/node/12683/fr>). L'abonné RED by SFR est un client Netflix pour l'utilisation du service. Option à 5,99€/mois facturée sur la facture mensuelle RED by SFR.
- (10) **Netflix** : Abonnement mensuel soumis à conditions réservé aux clients SFR (hors SFR La Carte et forfaits Connectés Partout). Service de vidéo à la demande par abonnement disponible sur ordinateur, TV, mobile et tablettes compatibles. Accès illimité en streaming au catalogue Netflix depuis le site <http://sfr.fr/netflix> et l'application <http://sfr.fr/netflixapp>, dans la limite de 2 écrans avec pub (Standard avec pub : à partir de 5,99€/mois), 2 écrans option Standard : 13,49€/mois) et 4 écrans (option Premium : 19,99€/mois) en simultané. Service accessible après création d'un compte Netflix, facturé par Netflix et payé sur facture SFR. Le client est un client Netflix pour l'utilisation du service. Usage du service (hors WiFi) décompté des Mo ou Go inclus dans le forfait mobile SFR.
- (11) **Netflix Standard et Bouquet Famille** : Option mensuelle, valable en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM réservée aux abonnés mobiles et Box de SFR et de RED by SFR, permettant d'accéder à Netflix et à des chaînes TV du bouquet Famille. Bouquet Famille : accès au bouquet via le décodeur TV pour les abonnés Box et via SFR TV pour les abonnés mobile. Liste des chaînes et des programmes susceptibles d'évolution. Netflix Standard : le service est distribué par Netflix, accessible via l'application dédiée uniquement, après activation d'un compte Netflix et acceptation des conditions d'utilisation (<https://help.netflix.com/fr/legal/termsofuse>) via l'application avec des terminaux compatibles ou via le décodeur TV pour les abonnés Box dans la limite de 2 écrans en simultané. Détails dans les Conditions Particulières d'Utilisation du Service - Netflix Standard et Bouquet Famille.
- (12) **Nextry One** : Option mensuelle valable en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM, réservée aux abonnés RED by SFR, incluant un accès illimité à un catalogue de livres numériques susceptible d'évolution, sur smartphones (Android et iOS), tablette (Android et iOS) et ordinateur, après téléchargement de l'application Nextry sur Play Store, Apple Store ou directement sur le site Nextry. Service édité par Nextry. **Plus de détails sur** [sfr.fr/RED-tout-savoir-sur-yeuboux](https://www.red-by-sfr.fr/RED-tout-savoir-sur-yeuboux).
- (13) **Option Montage connectée** : option sans engagement, soumise à conditions permettant aux clients RED by SFR détenteurs d'un forfait compatible, d'utiliser les usages voix et internet mobile (hors WiFi) de leur forfait, via un montage connecté dédoublé, uniquement en France métropolitaine. Souscription de l'option exclusivement depuis l'application dédiée sur smartphone compatible, dans la limite de 3 options Montage Connectée par ligne. Option à 5€/mois. Frais d'activation: 10€.
- (14) **beIN SPORTS** : option soumise à conditions, disponible et valable en France métropolitaine et depuis l'Union Européenne et les DOM, réservée aux clients RED by SFR, permettant d'accéder uniquement au bouquet beIN Sports sur ordinateur, bien 1, bien 2, bien 3 via l'application RED TV (liste des chaînes susceptibles d'évolution) depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette. Dans la limite de 5 écrans et d'une seule session en simultané.
- (15) **SFR Cloud 1000Go** : offre soumise à conditions, réservée aux abonnés RED by SFR, sous réserve de disposer d'un équipement compatible (ordinateur disposant d'une connexion internet haut débit, mobile, tablette...). (Voir liste des équipements compatibles sur sfr.fr/cloud). Option à 5€/mois permettant l'accès à un espace de stockage à distance de données de 1000Go. Utilisation du service décompté des Mo/Go inclus dans le forfait mobile du client. Offre limitée à une par foyer (même nom/même adresse). Détails sur sfr.fr/cloud.
- (17) **SFR Kids Récré** : Option mensuelle valable en France métropolitaine et depuis l'Union Européenne et les DOM uniquement sur terminal Android ou iOS compatible, réservée aux abonnés RED by SFR, incluant un accès illimité à un catalogue de jeux et de vidéo susceptible d'évolution, accessible via l'application SFR KIDS Récré. Téléchargement des jeux et vidéo dans la limite de stockage du terminal. Dans la limite de 1 session simultanée par profil.
- (19) **Prime et Bouquet Famille** : Abonnement mensuel sans engagement soumis à condition réservé aux abonnés RED by SFR. Prime : Accessible après activation du service auprès de RED by SFR, création d'un compte Prime et acceptation des Conditions d'Utilisation (consultables sur <https://www.amazon.fr/gp/help/customer/display>) du service. Service susceptible d'évolution. Désabonnement à Prime possible à tout moment. Amazon, Amazon Prime, Prime Vidéo et tous les marques associées sont des marques d'Amazon.com, Inc. ou ses sociétés affiliées.
- Bouquet Famille** : Accès au bouquet via le décodeur TV pour les abonnés Box. Liste des chaînes et des programmes susceptibles d'évolution.
- (21) **CAFÉYEN** : Option valable pour toute nouvelle souscription en France métropolitaine et depuis l'Union Européenne et les DOM incluant un accès illimité via l'application Cafeyn (avec équipement compatible) à une sélection de titres de presse, d'une valeur mensuelle de 10€. Accès illimité au catalogue sans publicité. Catalogue susceptible d'évolution. Service édité par Lekiosque.fr

(23) DISNEY+ Standard et Bouquet Famille : Option mensuelle, valable en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM réservée aux abonnés mobiles et Box RED by SFR permettant d'accéder au Service DISNEY+ dans la limite de 2 écrans en simultané et avec fonction de téléchargement, et à des chaînes TV du Bouquet Famille. Liste des chaînes et des programmes susceptibles d'évolution. Accès au Bouquet Famille via le décodeur TV (hors STB4G/La box VIV2/min) pour les abonnés Box et via RED TV pour les abonnés mobile. Remise de 9,99€ le premier mois pour toute première souscription. Accès à DISNEY+ via l'application dédiée uniquement, après création d'un compte DISNEY+ et acceptation des conditions d'utilisation (DISNEY+ Conditions d'utilisation). En cas de détention d'un abonnement directement souscrit auprès de DISNEY+, le service souscrit auprès de DISNEY+ et celui souscrit auprès de SFR seront par principe facturés en parallèle. Toutefois, le service souscrit auprès de DISNEY+ pourra être suspendu tant que l'utilisateur RED by SFR reste abonné à DISNEY+ via RED by SFR et ce dernier recevra un email de DISNEY+ lui indiquant le processus à suivre pour suspendre son abonnement en cours.

(24) Option solidaire - Emmaüs Connect : Le prélèvement du don de 1€ est opéré par SFR au nom et pour le compte d'Emmaüs Connect, 204 rue de Crimée, 75019 PARIS. Votre don donne droit à une déduction fiscale égale à 66% du montant total du don. En fin d'année, une attestation fiscale vous sera envoyée sur demande - elle devra être jointe à votre déclaration de revenu afin de bénéficier de cette déduction.

(25) Option Solidaire - Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France : Le prélèvement du don de 1€ est opéré par SFR au nom et pour le compte d'Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France 13 rue Scipion 5e arrondissement, 75005 Paris. Votre don donne droit à une déduction fiscale à 66% du montant du don. En fin d'année une attestation fiscale vous sera envoyée sur demande, elle devra être jointe à votre déclaration de revenu afin de bénéficier de cette déduction.

(28) L'Equipe : Offre soumise à conditions disponible en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM, réservée aux abonnés mobiles SFR ou RED by SFR. Pour bénéficier de cette offre, vous devez disposer d'un compte utilisateur L'Equipe ou en créer un, et accepter les conditions générales d'utilisation du service (disponible à [disponible à https://www.lequipe.fr/legal/cgu](https://www.lequipe.fr/legal/cgu)). Accès depuis le site Internet [lequipe.fr](https://www.lequipe.fr) ou l'application dédiée.

(29) Max Standard et Bouquet Famille : Option mensuelle, valable en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM réservée aux abonnés Box RED by SFR et aux abonnés mobile RED by SFR. Bouquet Famille : Accès au Bouquet Famille via le décodeur Connect TV pour les abonnés Box et via l'application RED TV pour les abonnés mobile. Liste des chaînes et des programmes susceptibles d'évolution. Max Standard : Accès à Max dans la limite de 2 écrans en simultané via l'application dédiée uniquement, sur terminaux compatibles et depuis le décodeur TV pour les abonnés Box (sous réserve de décodeurs compatibles, voir sur <https://www.red-by-sfr.fr/>) avec fonction de téléchargement, après création d'un compte Max et acceptation des conditions d'utilisation (<https://www.max.com/terms-of-use/fr-emea>). En cas de détention d'un abonnement directement souscrit auprès de Max, le service sera automatiquement résilié et basculera sur votre espace RED. En cas de détention d'un abonnement Max souscrit auprès d'un autre opérateur, la résiliation n'est pas automatique et doit être effectuée par le client. Option à 9,99€/mois.

(30) Max Standard et option sport et Bouquet Famille : Option mensuelle, valable en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM réservée aux abonnés Box RED by SFR et aux abonnés mobile RED by SFR. Bouquet Famille : Accès au Bouquet Famille via le décodeur Connect TV pour les abonnés Box et via l'application RED TV pour les abonnés mobile. Liste des chaînes et des programmes susceptibles d'évolution. Max Standard : Accès à Max dans la limite de 2 écrans en simultané via l'application dédiée uniquement, sur terminaux compatibles et depuis le décodeur TV pour les abonnés Box (sous réserve de décodeurs compatibles, voir sur <https://www.red-by-sfr.fr/>) avec fonction de téléchargement, après création d'un compte Max et acceptation des conditions d'utilisation (<https://www.max.com/terms-of-use/fr-emea>). Option sport : Accès à 2 chaînes Eurosport (Eurosport 1 et Eurosport 2), via le décodeur Connect TV pour les abonnés Box ou via l'application Max. En cas de détention d'un abonnement directement souscrit auprès de Max, le service sera automatiquement résilié et basculera sur votre espace RED. En cas de détention d'un abonnement Max souscrit auprès d'un autre opérateur, la résiliation n'est pas automatique et doit être effectuée par le client. Option à 14,99€/mois.

(31) SFR Gaming Multi-Écrans : Option mensuelle soumise à conditions valable en France métropolitaine et depuis l'Union Européenne et les DOM, réservée aux abonnés SFR ou RED by SFR titulaires d'un forfait mobile compatible pour un usage sur terminal ou tablette compatible (Android ou iOS). Usage décompté des Mo ou Go inclus dans le forfait mobile (hors usage en Wifi). Les abonnés mobiles SFR ou RED by SFR détenteurs d'un abonnement box SFR ou RED by SFR incluant un décodeur TV peuvent également accéder au service SFR GAMING depuis le menu d'accueil de leur décodeur TV et jouer via leur écran TV. Option à 9,99€/mois, sans engagement. Le service inclut un accès illimité, en streaming, à un catalogue de jeux susceptible d'évolution, via l'application dédiée « SFR Gaming ». Certains jeux présents dans le catalogue Box de SFR sont susceptibles d'être indisponibles pour un usage mobile. Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation visant la fourniture de contenus numériques non fournis sur support matériel, le Client, qui accepte que son abonnement soit immédiatement disponible, renonce de ce fait à son droit de rétractation.

Les services messages et contacts

■ Messages

TARIFS DES SMS ET MESSAGES MULTIMÉDIA (MMS) MÉTROPOLITAINS, HORS SMS/MMS CHAT, CHAT WAP ET SURTAXÉS

RÉCEPTION D'UN MMS OU D'UN SMS	Gratuit
ENVOI D'UN MMS TEXTE OU SMS	Inclus
ENVOI D'UN MMS PHOTO OU VIDÉO VERS UN MOBILE MÉTROPOLITAIN OU UNE ADRESSE EMAIL	Inclus

■ Contacts

SFR CONTACTS

SAUVEGARDE DU RÉPERTOIRE SIM	0,50€/sauvegarde
------------------------------	------------------

Les services ponctuels

FACTURATION DES SERVICES PONCTUELS RED ET OCCASIONNELS À LA DEMANDE DU CLIENT

DEMANDE DE "DÉSILLOCKAGE" dans les 3 mois suivant la souscription du contrat d'abonnement ou d'une offre relative à l'achat d'un nouveau mobile	80€
REMPACEMENT DE CARTE SIM OU CRÉATION D'UN QR CODE eSIM	10€
DÉBLOCAGE DE CARTE SIM OU ESIM Au 963 (appel gratuit) ou au 06 1200 1963	Gratuit
SUR LE SITE RED-BY-SFR.FR (COÛT D'UNE CONNEXION INTERNET)	Gratuit
EN CAS DE VOL DÉCLARÉ DE VOTRE MOBILE <ul style="list-style-type: none"> · Remboursement d'un mois d'abonnement maximum · (copie du dépôt de plainte, dans la limite d'une fois par an) 	Gratuit
DEMANDE DE DUPLICATA DE FACTURE	7,50€
DEMANDE DE DUPLICATA DE BORDEREAU DE LIVRAISON SUITE À UN ACHAT PAR CORRESPONDANCE	4€
DEMANDE DE RELEVÉ DE COMPTE SUR - D'UN AN	8€
DEMANDE DE RELEVÉ DE COMPTE SUR + D'UN AN	30€
DEMANDE DE RELEVÉ DE COMMUNICATION POUR UN MOIS ÉCOULÉ	Gratuit
DEMANDE DE PORTABILITÉ DU NUMÉRO	Gratuit
FRAIS D'ATTRIBUTION D'ÉCHÉANCIER	5€
RENVOI DE CHÈQUE REJETÉ	3€

SMS (vers un mobile): la taille maximale d'un SMS peut varier en fonction des caractères utilisés:

- 160 caractères maximum par SMS en cas d'utilisation de caractères standards (liste des caractères standards: A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z A Õ Ñ Ü ç à b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z a o ñ ü à 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 @ E \$ % & ' () * + , . / : ; < = > ?)
 - 70 caractères maximum par SMS en cas d'utilisation d'au moins un caractère spécial (tous les caractères ne figurant pas dans la liste ci-dessus).

MMS: métropolitain, depuis l'Union Européenne et les DOM non surtaxés, hors MMS Chat et MMS Chat Wap. L'envoi ou la réception d'un MMS à l'étranger entrainera la facturation de la Tarification d'une session data en plus du prix de l'émission du MMS. **Limités à 200 destinataires différents par mois.**

Services SMS+/MMS+

TYPE DE NUMÉRO	SURTAXE MAXIMUM
3XXXX	Gratuit
4XXXX	0,05€
5XXXX	0,20€
6XXXX	0,50€
7XXXX	0,99€
8XXXX	4,50€

Services fournis par des éditeurs tiers. Prix susceptibles d'évoluer.

■ Pour les appels vers les numéros spéciaux et services de radiomessagerie

		TARIFS
ANNUAIRE	222	2,99€ l'accès + 2,99€/min
HOROSCOPE	6452	2,99€/min
MÉTÉO	6383	2,99€/min
PROGRAMME TV	8723	2,99€/min
HORLOGE PARLANTE	4676	1,99€/min
NUMÉRO DE RADIOMESSAGERIE	060420 à 39 / 060600 à 10 060615 à 16 060619 060620 à 39 / 065600 à 59 065690 à 99 / 065705 à 09 065711 à 39 / 065760 à 89 0657 4Q / 0657 5Q 060614 / 0657 91 0657 99 / 0641 65 0649 96 / 0649 94 0649 97	2€ TTC/min: facturation de la première minute indivisible, puis par palier de 20 secondes

■ Services à valeur ajoutée

À compter du 1^{er} octobre 2015, la tarification des numéros des services à valeur ajoutée (SVA), c'est-à-dire tous les numéros commençant par 08 et les numéros courts de la forme 3BPQ, évolue vers un nouveau tarif dit « C+S » qui différencie :

- le coût de la communication C qui sera soit gratuit, soit inclus dans votre offre, soit facturé au prix d'un appel métropolitain en fonction de l'offre fixe ou mobile souscrite
- et le coût du service S défini par le fournisseur du service

Cette tarification S du service est déclinée en 2 catégories :

- des tarifs à l'appel qui seront facturés à un prix fixe quelle que soit la durée réelle de la communication,
- des tarifs à la minute qui seront facturés à la seconde dès la 1^{ère} seconde

Pour connaître le prix du service, appelez le 3077 (appel et service gratuit)

NUMÉROS COMMENÇANT PAR	COÛT DE LA COMMUNICATION	COÛT DU SERVICE
0800 À 0805 30BQ ET 31BQ	Gratuit	Gratuit
0806 À 0809	Prix d'un appel métropolitain facturé selon offre souscrite (inclus dans les offres avec appels illimités)	Gratuit
081, 082, 089	Prix d'un appel métropolitain facturé selon offre souscrite (inclus dans les offres avec appels illimités)	Payant selon tarif choisi par le fournisseur de service (cout maximum du service) 081 : 0.06€/min ou 0.15€/appel 082 : 0.20€/min ou 0.50€/appel 089 : 0.80€/min ou 3.00€/appel
3BPQ (B>2)	Prix d'un appel métropolitain facturé selon offre souscrite (inclus dans les offres avec appels illimités)	Payant selon tarif choisi par le fournisseur de service
10XY	Gratuit ou Prix d'un appel métropolitain facturé selon offre souscrite (inclus dans les offres avec appels illimités)	Payant selon tarif choisi par le fournisseur de service (cout maximum du service) 0.80€/min ou 3€/appel

Retrouvez tout le détail des tarifs vers les numéros courts et spéciaux sur www.red-by-sfr.fr

COMMUNICATIONS INTERNATIONALES

Communications vers l'étranger

Tarifs des Appels Voix vers l'étranger

Les appels sont illimités depuis la France métropolitaine vers Monaco et les DOM (hors Mayotte).

POUR LES ABONNÉS RED, APPELS ÉMIS DEPUIS LA FRANCE MÉTROPOLITAINE VERS L'ÉTRANGER*	
MONACO	Tarif national
ZONE EUROPE 1	0,225€/min
ZONE EUROPE 2	0,67€/min
ZONE DOM (MAYOTTE)	
ALGÉRIE, MAROC, TUNISIE	0,81€/min
AMÉRIQUE DU NORD	
ZONE EUROPE 3	
RESTE DU MONDE	1,99€/min

Offre valable dans la limite des zones couvertes par les partenaires étrangers de SFR. (Détails des zones p.14). Facturation à la minute vers les destinations hors DOM. Pour les appels vers les DOM (Mayotte uniquement), facturation à la seconde dès la première seconde.

Options d'appels vers l'étranger⁽¹⁾

Les options d'Appel vers l'étranger, sans engagement, permettent d'émettre des appels (hors numéros spéciaux et services) depuis la France métropolitaine vers les téléphones fixes et mobile à l'international, à un prix préférentiel.

1H D'APPEL VERS LES FIXES ET MOBILES D'AFRIQUE Zone 1	14€/mois
1H D'APPEL VERS LES FIXES ET MOBILES D'AFRIQUE Zone 2	18€/mois
30MIN D'APPEL VERS LES FIXES ET MOBILES DU MACHREB ⁽²⁾	9€/mois
1H D'APPEL VERS LES FIXES ET MOBILES DU MAGHREB ⁽²⁾	17€/mois
2H D'APPEL VERS LES FIXES ET MOBILES DU MACHREB ⁽²⁾	29€/mois

Les appels sont facturés à la minute. Souscription au 963 (gratuit) ou sur le site red-by-sfr.fr. Activation de votre option à la prochaine date de facturation. Option résiliable à tout moment.

Liste des destination des Forfaits d'appels vers l'international :

Afrique Zone 1: Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Comores, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Libye, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Eswatini (ex-Swaziland), Tchad, Togo, Zambie

Afrique Zone 2 : Cameroun, Côte d'Ivoire, Madagascar, Mali, Mauritanie, République démocratique du Congo, République du Congo, Sénégal, Zimbabwe

Options d'appels illimités vers l'étranger

APPELS ILLIMITÉS VERS LES FIXES D'EUROPE ⁽³⁾	1€/mois
APPELS ILLIMITÉS VERS LES FIXES ET MOBILES D'AMÉRIQUE DU NORD ⁽⁴⁾	2€/mois

(1) Offres valables pour les clients RED by SFR (RED 5H + 50Mo avec option de blocage) dans la limite des zones couvertes par les opérateurs partenaires de SFR. Au-delà, voir tarif dans le tableau (ci-dessus) des appels émis depuis la France métropolitaine vers l'étranger. Crédit d'appels non reportable. Activation du forfait à la prochaine date de facturation. Détails sur red-by-sfr.fr/international.

(2) Hors titulaires de l'option Forfait Europe Maghreb.

(3) Appels illimités depuis la France métropolitaine vers les fixes d'Europe : Açores, Åland (Iles), Allemagne, Andorre, Angleterre, Autriche, Baléares, Belgique, Bulgarie, Canaries, Chypre (hors Chypre du Nord), Corfou, Crète, Croatie, Cyclades, Danemark, Ecosse, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Guernesey, Hongrie, Irlande, Irlande du Nord, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Man (Ile), Norvège, Pays-Bas, Pays de Galles, Pologne, Portugal, République Tchèque, Rhodes (Ile de), Roumanie, Sardaigne, Sicile, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, hors numéros spéciaux, services (y compris services de radiomessagerie) et appels depuis boîtiers radio. 3 heures maximum par appel, puis coupé. Limités à 200 destinataires différents par mois.

(4) Appels illimités depuis la France métropolitaine vers les mobiles et fixes d'Amérique du Nord : Etats-Unis (hors Alaska, Hawaï, Porto Rico et îles Vierges Américaines) et Canada, hors numéros spéciaux, services (y compris services de radiomessagerie) et appels depuis boîtiers radio. 3 heures maximum par appel, puis coupé. Limités à 200 destinataires différents par mois.

■ Tarifs des SMS et MMS vers l'étranger

TARIFS DES SMS ET MESSAGES MULTIMEDIA (MMS) DEPUIS LA FRANCE MÉTROPOLITAINE VERS L'ÉTRANGER*	
SMS VERS MONACO	Tarif national
SMS VERS ZONE EUROPE 1	0,07€/SMS
SMS (vers autres zones de réception)	0,40€/SMS
MMS TEXTE (quelle que soit la zone de réception)	0,79€/MMS
MMS PHOTO (quelle que soit la zone de réception)	1,58€/MMS
MMS VIDÉO (quelle que soit la zone de réception)	2,90€/MMS

* Si fonction disponible sur le réseau de l'opérateur étranger visité. Voir liste des pays sur red-by-sfr.fr/international. Tarifs hors SMS+.

Détails des zones pour les communications vers l'étranger

Zone Europe 1: Açores, Aland, Allemagne, Autriche, Baléares, Belgique, Bulgarie, Canaries, Chypre (hors Chypre du Nord), Corfou, Crète, Croatie, Cyclades, Danemark, Espagne, Estonie, Féroé (Iles), Finlande, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Jersey (Ile de), Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Man (Ile), Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Rhodes (Iles de), Roumanie, Saint Marin, Sardaigne, Sicile, Slovaquie, Slovénie, Suède, Vatican **y compris Royaume Uni (Angleterre, Ecosse, Irlande du Nord, Pays de Galles).**

Zone DOM: Guadeloupe, Guyane française, Martinique, Réunion, St Barthelemy, St Martin (Antilles françaises), St Pierre et Miquelon, Mayotte, La Désirade, Marie Galante, Saintes (Iles).

Zone Europe 2: Andorre, Suisse.

Zone Europe 3: Albanie, Bosnie Herzégovine, Groenland, Kosovo, Macédoine du Nord, Moldavie, Monténégro, Serbie, Srpska (Rép), Turquie, Chypre du Nord, Ukraine.

Monaco

Algérie, Maroc, Tunisie

Amérique du Nord: Etats-Unis (y compris Alaska et Hawaï), Porto Rico, Iles Vierges Américaines, Canada.

Reste du monde: Afghanistan, Afrique du Sud, Angola, Anguilla, Antigua et Barbuda, Arabie Saoudite, Argentine, Arménie, Aruba, Australie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahrein, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bermudes, Bhoutan, Biélorussie, Bissau, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap Vert, Cayman (Iles), Centrafrique, Chili, Chine, Colombie, Comores, Corée du Sud, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique (Ile de la), Egypte, Émirats Arabes Unis, Équateur, Ethiopie, Fidji (Iles), Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grenade, Grenadine (Iles), Guam, Guatemala, Guinée Équatoriale, Guinée, Guyana, Haiti, Honduras, Hong-Kong, Îles Falkland (Malvinas), Inde, Indonésie, Irak, Iran, Israël, Jamaïque (Ile de la), Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Laos, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Macao, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives (Iles), Mali, Maurice (Ile), Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigeria, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Panama, Papouasie / Nouvelle Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Polynésie Française, Qatar, République Démocratique du Congo, République du Congo, République Dominicaine, Russie, Rwanda, Saint Kitts & Nevis, Saint Vincent, Sainte-Hélène, Sainte Lucie, Saipan, Salvador, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, St Martin (Antilles Néerlandaises), Suriname, Eswatini (ex-Swaziland), Syrie, Tadjikistan, Taiwan, Tanzanie, Tasmanie, Tchad, Thaïlande, Tibet, Togo, Trinité et Tobago, Turkménistan, Turks et Caicos, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Vierges britanniques (Iles), Vietnam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Communications depuis l'étranger avec l'option «SFR Voyage - Communiquer depuis l'étranger»

■ L'option SFR Voyage - Communiquer depuis l'étranger

L'option SFR Voyage - Communiquer depuis l'étranger est disponible pendant toute la durée de validité de votre ligne. L'option SFR Voyage - Communiquer depuis l'étranger est incluse dans votre offre et elle est résiliable dans votre Espace client. Avec l'option SFR Voyage - Communiquer depuis l'étranger, vous pouvez appeler et être joint depuis plus de 270 pays ou destinations, dans la limite des zones couvertes par les réseaux des opérateurs étrangers partenaires de SFR. La liste des pays ou destinations SFR Voyage - Communiquer depuis l'étranger est disponible p. 19. Les tarifs SFR Voyage - Communiquer depuis l'étranger sont applicables pour un appel émis vers la même zone géographique que le pays visité et vers la France métropolitaine. Pour un appel émis vers une zone différente, c'est le tarif de la zone la plus éloignée qui s'applique.

■ Tarifs des appels émis et reçus depuis l'étranger

Les appels depuis l'Union Européenne et les DOM

Facturation à la seconde pour les appels émis depuis l'Union Européenne/ DOM vers l'Union Européenne/ DOM. Facturation à la minute pour les appels émis depuis l'Union Européenne/ DOM vers les pays hors Union Européenne/ DOM.

Pour les communications émises et reçues sont illimitées toute l'année depuis l'Union Européenne et les DOM vers l'Union Européenne, les DOM et la France métropolitaine, sous réserve d'une utilisation raisonnable (voir p. 18).

Les appels depuis les autres destinations à l'étranger

Facturation à la minute pour les appels émis et reçus depuis les autres zones.

Les tarifs SFR Voyage - Communiquer depuis l'étranger sont applicables pour un appel émis vers la même zone géographique que le pays visité et vers la France métropolitaine. Pour un appel émis vers une zone différente, c'est le tarif de la zone la plus éloignée qui s'applique.

Les communications émises et reçues depuis l'étranger (hors Union Européenne/ DOM) sont facturées hors forfait : voir tarifs ci-dessous.

Au-delà si l'usage inclus dans le forfait national est épuisé : voir tarifs ci-dessous.

Tarifs des Appels Voix :

APPELS ÉMIS DEPUIS \ VERS	ANDORRE	FRANCE METROP. EU/DOM	SUISSE	USA	AFRIQUE	EUROPE DE L'EST	MOYEN-ORIENT	AMÉRIQUES	ASIE/ Océanie	RESTE DU MONDE	TUNISIE	SATELLITES
ANDORRE	0,23€		1,32€									
SUISSE		1,32€		1,56€	1,58€							
USA		1,56€				2,38€		2,90€				
AFRIQUE			1,58€									
EUROPE DE L'EST				2,38€						3,96€		
MOYEN-ORIENT											7,92€	
AMÉRIQUES					2,90€							7,92€
ASIE/ Océanie												
RESTE DU MONDE					3,96€							
TUNISIE						7,92€						
SATELLITES						7,92€						

APPELS REÇUS

ANDORRE	0,06€	EUROPE DE L'EST	1,32€	RESTE DU MONDE	1,98€
SUISSE	0,40€	MOYEN-ORIENT		TUNISIE	3,96€
USA	0,73€	AMÉRIQUES		SATELLITES	3,96€
AFRIQUE	1,19€	ASIE/Océanie			

Les numéros spéciaux depuis la zone Andorre, Amérique du Nord, quand ils sont disponibles, vous seront facturés selon la tarification de la zone d'émission. L'accès aux services RED par numéros courts (123, 963) est disponible à l'étranger sous réserve que le réseau étranger auquel vous êtes connecté propose cette fonctionnalité. Les appels vous seront facturés au prix d'un appel vers la France selon la zone d'émission de l'appel. Les cartes téléphoniques à codes proposées par des opérateurs locaux permettent d'émettre des appels internationaux via la composition d'un numéro d'appel local, le plus souvent gratuit depuis un téléphone fixe. Attention, l'utilisation de ces cartes depuis votre mobile SFR entraîne la facturation des communications émises au tarif SFR en vigueur, en supplément du tarif annoncé par le fournisseur de la dite carte. Les numéros d'appel présentés comme gratuits pour les abonnés d'un opérateur étranger sur le réseau auquel vous êtes connecté vous seront facturés selon la zone d'émission de l'appel. Les numéros surtaxés des opérateurs étrangers sont indisponibles.

Tarif des SMS émis et reçus depuis l'étranger

SMS depuis l'Union Européenne et les DOM

Les SMS sont illimités depuis l'Union Européenne et les DOM vers la France métropolitaine, l'Union Européenne et les DOM, sous réserve d'une utilisation raisonnable (voir p.18).

Tarifs des SMS :

SMS	
Envoyés depuis Andorre	0,07€/SMS
Envoyés depuis Suisse, Europe de l'Est, USA, Amériques, Asie/Océanie, Afrique, Moyen-Orient, Reste du monde, Satellites	0,66€/SMS
Envoyés depuis Tunisie	1,58€/SMS
Reçus	Gratuit

L'envoi et la réception de SMS sont disponibles depuis l'étranger selon le réseau de l'opérateur étranger auquel vous êtes connecté.

Tarif des MMS émis et reçus depuis l'étranger

MMS depuis l'Union Européenne et les DOM

Les MMS sont illimités depuis l'Union Européenne et les DOM vers la France métropolitaine, l'Union Européenne et les DOM, sous réserve d'une utilisation raisonnable. (voir p.18)

Tarifs des MMS

	MMS TEXTE	MMS PHOTO	MMS VIDÉO
MMS ÉMIS			
Envoyés depuis Andorre	0,24€/MMS	0,24€/MMS	0,24€/MMS
Envoyés depuis la Tunisie	1,58€/MMS	1,91€/MMS	3,56€/MMS
Envoyés depuis les autres zones	0,99€/MMS	1,91€/MMS	3,56€/MMS
MMS REÇUS		Gratuit	

MMS émis quelle que soit la zone d'émission. La réception ou l'émission d'un MMS à l'étranger peut entraîner la facturation d'une connexion data, selon votre tarification en vigueur et votre mobile, en plus du prix d'émission du MMS.

Tarifs Internet, mails et autres services d'échanges de données depuis l'étranger

Les services Internet depuis le mobile et la consultation des e-mails sont accessibles avec le service SFR Voyage - Communiquer depuis l'étranger actif pour tous les abonnés SFR depuis l'étranger depuis plus de 237 pays ou destinations en connectant votre mobile compatible sur les réseaux GPRS/3G/4G des opérateurs étrangers disponibles.

Liste des opérateurs partenaires GPRS/3G/4G à jour sur sfr.fr/international.

Certains Smartphones (iPhone, Android, BlackBerry, WindowsR phone et certains Nokia Ovi: plus d'infos sur sfr.fr), échangent de façon permanente des données avec le réseau cellulaire. Dans ce cas, la consultation et l'échange de données sont désactivés à l'étranger (selon mobile) afin de vous éviter tout dépassement important de votre forfait lié à des frais d'itinérance. Pour bénéficier depuis l'étranger de la consultation des emails, du surf sur internet et des autres services de données, veuillez-vous référer au manuel d'utilisation de votre mobile qui vous indiquera comment activer cette fonction du téléphone.

Ces tarifs incluent la navigation Web depuis votre mobile, hors téléchargements et services payants.

(1) Internet exclusivement sur et depuis votre mobile non relié à un ordinateur. Navigation sur le portail Wap et sur tous les sites Internet. Mails: avec service « Mes Mails » réservé aux clients SFR, accessible depuis le site red-by-sfr.fr, et depuis votre mobile: sur le portail Vodafone live! (coût d'une connexion Wap), ou avec les solutions d'emails avec pièces jointes (option BlackBerry® et offre avec un accès Internet). Les usages Peer to Peer sont déconseillés depuis l'étranger pour vous éviter une facturation importante.

(2) Dans la limite des zones couvertes par le réseau des opérateurs étrangers disponibles.

LES OPTIONS & SERVICES RED

Internet depuis l'Union Européenne et les DOM

Pour le Forfait Mobile RED, les connexions internet sont décomptées du nombre de Gigas choisis au moment de la souscription. Au-delà, facturation au tarif de 0,0015€/Mo depuis l'Union Européenne et les DOM.

Internet depuis les autres destinations à l'étranger

La tarification internet SFR Voyage - Communiquer depuis l'étranger s'applique lorsque vous vous connectez à l'étranger (hors Union Européenne et DOM). Tarifs web depuis les réseaux étrangers accessibles GPRS/3G/4G.

Depuis la Suisse, l'Andorre, les USA et Canada, avec l'option international, les connexions internet sont décomptées des 20Go/mois. Au-delà, facturation aux tarifs SFR Voyage - Communiquer depuis l'étranger.

Depuis la zone Andorre	0,24€/Mo - facturation par ko
Depuis la Suisse	1,98€/Mo - facturation par tranche de 10ko - minimum facturé de 30ko
Depuis la zone USA	9,24€/Mo - facturation par tranche de 10ko - minimum facturé de 30ko
Depuis la zone Afrique	13,20€/Mo - facturation par tranche de 10ko - minimum facturé de 30ko
Depuis la zone Europe de l'Est	
Depuis la zone Moyen-Orient	
Depuis la zone Amériques	
Depuis la zone Asie/Océanie	
Depuis la Tunisie	15,84€/Mo - facturation par tranche de 10ko - minimum facturé de 30ko
Depuis la zone Satellites	18,48€/Mo - facturation par tranche de 10ko - minimum facturé de 30ko
Depuis le Reste du monde	

■ Mise en garde concernant les connexions internet automatiques

Red by SFR vous informe qu'il existe un risque de connexion data automatique lorsque le terminal mobile dispose d'un accès à internet. En cas d'itinérance sur un réseau étranger, ces connexions sont susceptibles de générer un surcoût notamment dans les situations suivantes :

Aux frontières, lorsque le terminal mobile se connecte au réseau du pays limitrophe ou lors de la connexion à un réseau non terrestre (bateau, avion, etc.); Pour éviter cela vous pouvez bloquer les données en itinérance depuis les paramètres de votre terminal mobile ;

Lors des mises à jour des applications installées; pour éviter cela, vous pouvez paramétrer votre terminal mobile pour qu'il n'effectue ces mises à jour que lorsqu'il est connecté à un réseau wifi.

Afin de limiter la facturation en hors forfait lié à ces usages, SFR vous propose un Service de maîtrise de votre consommation Internet depuis l'étranger (voir ci-dessous)

OPTION ALERTING MONDE INTERNET AVEC BLOCAGE⁽¹⁾

Cette option vous permet d'être alerté de votre consommation internet depuis la zone Union Européenne/ DOM, la zone satellitaire ou le reste du monde, de manière indépendante, et bloque votre facturation internet à 60€ et 120€ (et dès 0€ depuis les zones couvertes par un réseau satellitaire). Vous pourrez débloquer vos usages Internet pour la zone Union Européenne/ DOM, pour la zone satellitaire ou pour le reste du monde de manière indépendante par SMS ou en appelant votre service client.

À savoir : l'option Alerting Monde Internet Avec Blocage est activée par défaut sur votre ligne pour éviter tout risque de dépassement important de votre forfait lié à l'usage d'internet mobile depuis l'étranger. Les différents seuils d'alertes de cette option comptabilisent les montants des communications Internet effectuées en zone Union Européenne/ DOM, en zone satellitaire ou depuis le reste du monde, une fois vos Packs Séjour Voix, SMS et Internet expirés ou épuisés.

(1) Offre valable une seule fois par période de facturation. Les usages Internet antérieurs à la date d'activation de cette option ne seront pas compris dans le décompte des seuils d'alerte et de blocage pour le mois en cours. Offre réservée aux abonnés RED disposant d'une offre permettant un usage Internet depuis leur mobile compatible avec SFR Voyage - Communiquer depuis l'étranger. Offre incompatible avec l'option Alerting Monde Internet sans blocage. Détails sur red.sfr.fr/international.

■ Pack Séjour Voix, SMS et Internet⁽¹⁾ :

Profitez d'appels, SMS et d'Internet depuis les grandes destinations du monde avec les Packs Séjour Voix, SMS et Internet. (souscription sur votre Espace Client).

Pack Séjour Voix, SMS et Internet Maghreb 30 Min + 50 SMS + 10 Go - valable 30 jours	30€
Pack Séjour Voix, SMS et Internet Amérique du Nord 60 min + 60 SMS + 15 Go - valable 30 jours	30€
Pack Séjour Voix, SMS et Internet Moyen-Orient 30 Min + 30 SMS + 10 Go - valable 30 jours	30€
Pack Séjour Voix, SMS et Internet Émirats Arabes Unis 30 Min + 30 SMS + 10 Go - valable 30 jours	30€
Pack Séjour Voix, SMS et Internet Asie-Océanie 30 Min + 30 SMS + 5 Go - valable 30 jours	35€
Pack Séjour Voix, SMS et Internet Amérique du Sud 60 Min + 60 SMS + 5 Go - valable 30 jours	35€
Pack Séjour Voix, SMS et Internet Europe de l'Est 30 Min + 30 SMS + 5 Go - valable 30 jours	35€
Pack Séjour Voix, SMS et Internet Afrique - hors Maghreb 30 Min + 30 SMS + 5 Go - valable 30 jours	35€

Liste des destinations des Packs Séjour Voix, SMS, Internet :

Maghreb : Algérie, Maroc, Tunisie.

Amérique du Nord : Canada, États-Unis (y compris Alaska, Hawaï), Porto Rico, Îles Vierges Américaines.

Moyen-Orient : Arabie Saoudite, Israël, Jordanie, Oman, Qatar, Turquie.

Émirats Arabes Unis : Émirats Arabes Unis.

Asie /Océanie : Australie, Arménie, Biélorussie, Chine, Corée du Sud, Géorgie, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Japon, Kazakhstan, Malaisie, Île Maurice, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, Polynésie française, Singapour, Sri Lanka, Taiwan, Tasmanie, Thaïlande, Tibet, Vietnam.

Amérique du Sud : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République Dominicaine, Uruguay.

Europe de l'Est : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine du Nord, Moldavie, Monténégro, Russie, Serbie, Ukraine.

Afrique - hors Maghreb : Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie.

■ Utilisation raisonnable de votre forfait depuis l'Union Européenne et les DOM

L'utilisation de votre forfait depuis l'Union Européenne et les DOM devra être « raisonnable »: une utilisation majoritaire ou exclusive de votre forfait depuis l'Union Européenne et les DOM entrainera la facturation de frais supplémentaires de vos futurs usages.

En effet, au cours des 4 derniers mois :

- Si un ou plusieurs usages (appels, SMS/MMS et/ou internet mobile) depuis l'Union Européenne/DOM est/sont plus importants que le ou les mêmes usages depuis la France métropolitaine et l'étranger (hors Union Européenne/DOM).

ET

- Si le nombre de jours passés en Union Européenne/DOM est supérieur au nombre de jours passés en France et à l'étranger (hors Union Européenne/DOM),

Alors vous recevrez un SMS d'alerte pour vous en informer et vous disposerez de 15 jours pour modifier l'utilisation de votre forfait.

Au terme de ces 15 jours :

- Si vous respectez au moins l'une des 2 règles ci-dessus, l'utilisation de votre forfait redevenant raisonnable, vous ne serez pas facturé de frais supplémentaires.

- Si vous ne respectez toujours aucune des 2 règles ci-dessus, vous recevrez un nouveau SMS d'alerte vous informant de la facturation immédiate de frais supplémentaires du ou des futurs usages non raisonnables depuis l'Union Européenne/DOM.

Dès que l'utilisation de votre forfait redevient raisonnable, vous ne serez plus facturé de frais supplémentaires et en serez informé par SMS.

APPELS ÉMIS	0,0228€TTC/min pour les forfaits comportant des appels illimités
APPELS REÇUS	0,005€ TTC/min
SMS ÉMIS	0,0036€ TTC/SMS
SMS REÇUS	Gratuit
MMS ÉMIS	0,0015€ TTC/MMS
MMS REÇUS	Gratuit
INTERNET	0,0015€ TTC/Mo

Par ailleurs, l'activation et l'utilisation de plusieurs cartes SIM ou ESIM pour une même ligne depuis l'Union Européenne et les DOM, ainsi que l'inactivité prolongée d'une carte SIM OU ESIM en France métropolitaine associée à des usages très fréquents voire exclusifs depuis l'Union Européenne et les DOM sont également considérés comme des usages non raisonnables.

⁽¹⁾ Voir mentions légales page suivante.

■ Détails des zones SFR Voyage - Communiquer depuis l'étranger

Zone Union Européenne/DOM: Açores, Allemagne, Alands (Iles), Autriche, Baléares, Belgique, Bulgarie, Canaries, Chypre (hors Chypre du Nord), Corfou, Crète, Croatie, Cyclades, Danemark, Espagne, Estonie, Féroé (Iles), Finlande, Grèce, Gibraltar, Guernesey, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Jersey (Ile de), Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madère, Man (Ile), Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Rhodes (Ile de), Roumanie, Saint Marin, Sardaigne, Sicile, Slovaquie, Slovenie, Suède, République Tchèque, Vatican **y compris Monaco et Royaume Uni (Angleterre, Ecosse, Irlande du Nord, Pays de Galles).**

DOM: Guadeloupe, Guyane française, Martinique, Réunion, St Barthélémy, St Martin (Antilles françaises), St Pierre et Miquelon, Mayotte, La Désirade, Marie Galante, Iles Saintes.

Zone Andorre

Zone Suisse

Zone Europe de l'Est: Albanie, Macédoine du Nord, Moldavie, Russie, Ukraine.

Zone USA: Etats-Unis (y compris Alaska et Hawaï), Iles Vierges Américaines, Porto Rico.

Zone Amériques: Brésil, Canada, Chili, Mexique, Pérou, République Dominicaine.

Zone Asie/Océanie: Australie, Chine, Hong Kong, Inde, Indonésie, Japon, Singapour, Tasmanie, Thaïlande, Tibet.

Zone Afrique: Afrique du Sud, Algérie, Cameroun, Côte d'Ivoire, Kenya, Madagascar, Maroc, Nigéria, Sénégal.

Zone Moyen-Orient: Arabie Saoudite, Israël, Qatar, Turquie, Chypre du Nord.

Zone Tunisie

Reste des destinations: Afghanistan, Angola, Anguilla, Antigua et Barbuda, Antilles Néerlandaises, Argentine, Arménie, Aruba, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahrein, Bangladesh, Barbade, Belize, Benin, Bermudes, Bhoutan, Biélorussie, Birmanie, Bissau, Bolivie, Bosnie Herzégovine, Botswana, Brunei, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cap Vert, Cayman (Iles), Centrafrique, Colombie, Comores, Corée du Sud, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Dominique (Ile de la), Egypte, Emirats Arabes Unis, Equateur, Ethiopie, Fidji (Iles), Gabon, Gambie, Georgie, Ghana, Grenade, Grenadine (Iles), Groenland, Guam, Guatemala, Guinée Equatoriale, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Falkland (Malvinas), Irak, Iran, Jamaïque (Ile de la), Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Kosovo, Koweït, Laos, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Macao, Malawi, Malaisie, Maldives (Iles), Mali, Maurice (Ile), Mauritanie, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbekistan, Pakistan, Palestine, Panama, Papouasie/Nouvelle Guinée, Paraguay, Philippines, Polynésie Française, République Démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Saint Kitts & Nevis, Saint Vincent, Sainte Lucie, Saïpan, Salvador, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Sri Lanka, Srpska (Rép.), Soudan, Suriname, Eswatini (ex-Swaziland), Syrie, Tadjikistan, Taiwan, Tanzanie, Tchad, Togo, Trinité et Tobago, Turkménistan, Turks et Caïcos, Uruguay, Vanuatu, Vénézuéla, Vierges britanniques (Iles), Vietnam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Zone Satellites

Option vers et depuis l'étranger

OPTION SMS ILLIMITÉS UE/DOM, SUISSE, ANDORRE⁽²⁾

1€/mois

(1) Offres soumises à conditions, valables pour les abonnés mobiles RED by SFR dans la limite des zones couvertes par le réseau des opérateurs étrangers partenaires, avec l'option SFR Voyage - Communiquer depuis l'étranger activée. Packs activés immédiatement à la souscription ou à la date d'activation choisie, valables avec un mobile compatible pendant 30 jours consécutifs à compter de la date d'activation, jusqu'à minuit le 30^{ème} jour, heure française. Les Packs Séjour sont valables depuis les pays inclus dans le pack vers ces mêmes pays et la France métropolitaine. Les packs se terminent soit à la fin de la date de validité, soit à l'épuisement des minutes, SMS et gigas inclus. Facturation à la seconde dès la première seconde pour la voix, par ko pour l'internet mobile. Une fois le crédit épuisé ou la date de validité expirée, les appels, SMS et les connexions data vous seront facturés au tarif en vigueur dans votre offre, en fonction de la zone d'émission. Le cumul de plusieurs Packs Séjour d'une même zone n'est pas possible sur une même période d'activation. Les Packs Séjour Amérique du Sud, Asie/Océanie, Afrique, Moyen-Orient et Europe de l'Est sont incompatibles entre eux. Le Pack Séjour Emirats est incompatible avec les Packs Amérique du Sud, Asie-Océanie et Afrique. Le Pack Séjour Amérique du Nord est incompatible avec le Pack Amérique du Sud. Le Pack Séjour Maghreb est incompatible avec le Pack Afrique. Usages Peer to Peer déconseillés depuis l'étranger pour éviter une facturation importante. Appels et SMS hors numéros spéciaux, surtaxés et services.

(2) Option SMS illimités vers l'Union Européenne, les DOM, la Suisse et Andorre (liste des destinations p.18) et depuis Monaco, la Suisse et Andorre. **Limités à 200 destinataires différents par mois** (hors SMS surtaxés et Chat SMS et Wap).

RED BOX DSL ZONE DÉGROUPEE

FICHE D'INFORMATION STANDARDISÉE

INTERNET + TÉLÉPHONE + APPLI RED TV

Offre valable en France métropolitaine, disponible pour tout nouveau client. Offre proposée en zone dégroupée, sous réserve de compatibilité technique et d'éligibilité.

PRIX HORS PROMOTION/MOIS	19,99€ TTC/mois
ENGAGEMENT MINIMUM	Sans engagement de durée.
DESCRIPTION DE L'OFFRE	<p>Avec l'offre RED box vous bénéficiez de :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Un accès Internet Haut Débit · Les appels illimités vers les fixes de plus de 100 destinations dont la France métropolitaine depuis un téléphone branché sur la box · L'application RED TV⁽¹⁾ · Sur demande, vous conservez votre numéro de téléphone actuel (portabilité selon faisabilité)
TÉLÉVISION	<p>Application RED TV⁽¹⁾ - Inclusive :</p> <ul style="list-style-type: none"> · 35 chaînes incluses⁽²⁾ sur smartphone/tablette · Replay · Catalogue VOD et chaînes en option <p>Vous pouvez aussi regarder vos 35 chaînes incluses sur PC/Mac via le site tvsfr.fr</p> <p>Bouquet TV RED Plus à 2€/mois :</p> <ul style="list-style-type: none"> · 100 chaînes · Replay · Catalogue VOD et chaînes en option <p>Disque Dur Numérique jusqu'à 8h d'enregistrement inclus dans votre offre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modem Box Plus : mis à disposition pour toute souscription à cette offre. • Modem SFR BOX 8 : en option à 7€/mois. • Décodeur Connect TV⁽³⁾ : en option en location à 3€/mois. Décodeur Android TV 4K. Vos chaînes et des milliers d'applications disponibles via le store Google Play, sur votre TV. Replay, catalogue VOD et chaînes en option. Enregistrement sur disque dur numérique.
ÉQUIPEMENT	
DÉLAI INDICATIF DE MISE À DISPOSITION DE L'ACCÈS	1 à 3 semaines.
FRAIS D'OUVERTURE DE SERVICE	Frais d'ouverture de Service de 39€
CONDITIONS DE RÉSILIATION	<ul style="list-style-type: none"> · 10 jours à compter du lendemain de la réception de la demande de résiliation. · Frais de fermeture de l'accès = 59€ TTC.
DÉBIT ESTIMÉ (EN IP)	<p>Pour l'ADSL : Débit descendant théorique maximum de 20Mb/s. Débit atteignable sur des lignes inférieures à 500m, en l'absence de perturbations. Débit descendant en général compris entre 1Mb/s à 15Mb/s. Débit montant en général inférieur à 1Mb/s.</p> <p>Pour le VDSL : Débit descendant théorique maximum de 70Mb/s. Débit accessible sur des lignes inférieures à 500m, en l'absence de perturbations. Débit descendant atteignable en général entre 1Mb/s et 15Mb/s. Pouvant être compris entre 15Mb/s et 50Mb/s pour certaines lignes les plus courtes (moins de 1km) et un débit montant en général inférieur à 1Mb/s pouvant atteindre 8Mb/s pour certaines des lignes les plus courtes (moins de 1km).</p> <p>Pour l'ADSL et le VDSL : débit descendant minimum garanti de 512Kb/s.</p>
COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES INCLUSES	Téléphone illimité vers les postes fixes de plus de 100 destinations, dont la France métropolitaine, hors appels vers plus de 250 correspondants différents dans le mois et 3H maximum par appel et hors numéros courts et spéciaux et services de radiomessagerie.
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES/ÉQUIPEMENTS	Technologie ADSL/ADSL2+/VDSL2
ASSISTANCE	Assistance en ligne : red-by-sfr.fr (rubrique « Aide et conseils ») et au 0801 82 00 36 (appel gratuit 7j/7, 8h-22h) accessible pendant les 2 premiers mois post activation de votre ligne.

(1) Appli RED TV : service inclus, accessible pour tout nouveau client RED Box ADSL, THD ou Fibre, sous réserve de téléchargement. Disponible sur tablettes et smartphones avec système d'exploitation et terminal compatibles (iOS, Android et Windows Phone). L'accès à la TV est décompté des Mo/Go inclus dans l'offre mobile du client, hors usage en Wifi. Certains programmes peuvent faire l'objet d'occultation selon les supports. Plus de détails sur red-by-sfr.fr.

(2) Chaînes incluses dans l'offre : Le nombre et la liste des chaînes et services sont susceptibles de varier en fonction des zones géographiques et de l'évolution de l'offre.

(3) Décodeur Connect TV : option accessible sous réserve d'avoir un débit minimal supérieur à 5Mb/s. Option de location mensuelle sans engagement facturée sur la facture Box de SFR. L'équipement loué reste la propriété de SFR. Résiliation de l'option de location possible à tout moment après restitution de l'équipement (sous 21 jours) et paiement d'éventuelles pénalités selon l'état de l'équipement restitué. En cas de résiliation du contrat d'abonnement RED Box de SFR, résiliation automatique de l'option de location impliquant la restitution de l'équipement (sous 21 jours) et le paiement d'éventuelles pénalités selon l'état de l'équipement restitué.

RED BOX DSL ZONE NON DÉGROUPEE

FICHE D'INFORMATION STANDARDISÉE

INTERNET + TÉLÉPHONE + APPLI RED TV

Offre valable en France métropolitaine, disponible pour tout nouveau client. Offre proposée en zone non dégroupée, sous réserve de compatibilité technique et d'éligibilité.

PRIX HORS PROMOTION/MOIS	24,99€ TTC/mois (soit: 19,99€/mois pour l'accès Internet & appels illimités vers les fixes + 5€ TTC/mois en zone non dégroupée)
ENGAGEMENT MINIMUM	Sans engagement de durée.
DESCRIPTION DE L'OFFRE	<p>Avec l'offre RED box vous bénéficiez de :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Un accès Internet Haut Débit · Les appels illimités vers les fixes de plus de 100 destinations dont la France métropolitaine depuis un téléphone branché sur la box · L'application RED TV⁽¹⁾ · Sur demande, vous conservez votre numéro de téléphone actuel (portabilité selon faisabilité)
TÉLÉVISION	<p>Application RED TV⁽¹⁾ - Incluse :</p> <ul style="list-style-type: none"> · 35 chaînes incluses⁽²⁾ sur smartphone/tablette · Replay · Catalogue VOD et chaînes en option <p>Vous pouvez aussi regarder vos 35 chaînes incluses sur PC/Mac via le site tv.sfr.fr</p> <p>Bouquet TV RED Plus à 2€/mois :</p> <ul style="list-style-type: none"> · 100 chaînes · Replay · Catalogue VOD et chaînes en option <p>Disque Dur Numérique jusqu'à 8h d'enregistrement inclus dans votre offre.</p>
ÉQUIPEMENT	<ul style="list-style-type: none"> · Modem Box Plus : mis à disposition pour toute souscription à cette offre.
DÉLAI INDICATIF DE MISE À DISPOSITION DE L'ACCÈS	1 à 3 semaines.
FRAIS D'OUVERTURE DE SERVICE	Frais d'ouverture de Service de 39€
CONDITIONS DE RÉSILIATION	<ul style="list-style-type: none"> · 10 jours à compter du lendemain de la réception de la demande de résiliation. · Frais de fermeture de l'accès = 59€ TTC.
DÉBIT ESTIMÉ (EN IP)	Débit descendant théorique maximum de 20Mb/s. Débit atteignable sur des lignes inférieures à 500 m, en l'absence de perturbations. Débit descendant en général compris entre 1Mb/s à 15Mb/s. Débit montant en général inférieur à 1Mb/s. Débit descendant minimum garanti de 512Kb/s.
COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES INCLUSES	Téléphone illimité vers les postes fixes de plus de 100 destinations, dont la France métropolitaine, hors appels vers plus de 250 correspondants différents dans le mois et 3H maximum par appel et hors numéros courts et spéciaux et services de radiomessagerie.
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES/ÉQUIPEMENTS	Technologie ADSL
ASSISTANCE	Assistance en ligne : red-by-sfr.fr (rubrique «Aide et conseils») et au 0801 82 00 36 (appel gratuit 7j/7, 8h-22h) accessible pendant les 2 premiers mois post activation de votre ligne.

(1) **Appli RED TV :** service inclus, accessible pour tout nouveau client RED Box ADSL, THD ou Fibre, sous réserve de téléchargement. Disponible sur tablettes et smartphones avec système d'exploitation et terminal compatibles (iOS, Android et Windows Phone). En 3G ou 4G, l'accès à la TV est décompté des Mo/Go inclus dans l'offre mobile du client. Certains programmes peuvent faire l'objet d'occultation selon les supports. Plus de détails sur red-by-sfr.fr.

(2) **Chaînes incluses dans l'offre :** Le nombre et la liste des chaînes et services sont susceptibles de varier en fonction des zones géographiques et de l'évolution de l'offre.

RED BOX TRÈS HAUT DÉBIT

FICHE D'INFORMATION STANDARDISÉE

INTERNET TRÈS HAUT DÉBIT + TÉLÉPHONE + APPLI RED TV

Offre valable en France métropolitaine, disponible pour tout nouveau client. Les offres peuvent être souscrites et modifiées auprès de RED by SFR, RED by SFR procède à la facturation et à l'encaissement des sommes dues au nom et pour le compte de SFR FIBRE SAS. Offre proposée dans les zones éligibles. Offre disponible sous réserve d'éligibilité et de raccordement à la fibre optique avec terminaison coaxiale du domicile du client.

PRIX HORS PROMOTION/MOIS	23,99€ TTC/mois
ENGAGEMENT MINIMUM	Sans engagement de durée.
DESCRIPTION DE L'OFFRE	<p>Avec l'offre RED box Très Haut Débit vous bénéficiez de :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Un accès Internet Très Haut Débit · Les appels illimités vers les fixes de plus de 100 destinations dont la France métropolitaine depuis un téléphone branché sur la box (détails dans la brochure des tarifs des offres RED by SFR en vigueur) · L'application RED TV⁽¹⁾ · Sur demande, vous conservez votre numéro de téléphone actuel (portabilité selon faisabilité)
TÉLÉVISION	<p>Application RED TV⁽¹⁾ - Incline :</p> <ul style="list-style-type: none"> · 35 chaînes incluses⁽²⁾ sur smartphone/tablette · Replay · Catalogue VOD et chaînes en option <p>Vous pouvez aussi regarder vos 35 chaînes incluses sur PC/Mac via le site tv.sfr.fr</p> <p>Bouquet TV RED Plus à 2€/mois :</p> <ul style="list-style-type: none"> · 100 chaînes · Replay · Catalogue VOD et chaînes en option <p>Disque Dur Numérique jusqu'à 8h d'enregistrement inclus dans votre offre.</p>
ÉQUIPEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Modem Très Haut Débit Wifi AC : mis à disposition pour toute souscription à cette offre. • Modem SFR BOX 8 : en option à 7€/mois. • Décodeur Connect TV⁽³⁾ : en option en location à 3€/mois. Décodeur Android TV 4K. Vos chaînes et des milliers d'applications disponibles via le store Google Play, sur votre TV. Replay, catalogue VOD et chaînes en option. Enregistrement sur disque dur numérique.
DÉLAI INDICATIF DE MISE À DISPOSITION DE L'ACCÈS	2 à 4 semaines à la fin de l'installation.
FRAIS D'OUVERTURE DE SERVICE	Frais d'ouverture de Service de 39€
CONDITIONS DE RÉSILIATION	<ul style="list-style-type: none"> · 10 jours à compter du lendemain de la réception de la demande de résiliation. · Frais de fermeture de l'accès = 59€ TTC.
DÉBIT ESTIMÉ (EN IP)	Débit théorique descendant maximum disponible jusqu'à 1 Gb/s et débit théorique montant disponible de 100 Mb/s maximum. Sous réserve d'éligibilité.
COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES INCLUSES	Téléphone illimité vers les postes fixes de plus de 100 destinations, dont la France métropolitaine, hors appels vers plus de 250 correspondants différents dans le mois et 3H maximum par appel et hors numéros courts et spéciaux et services de radiomessagerie.
CHARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES/ÉQUIPEMENTS	Technologie fibre optique avec terminaison coaxiale
ASSISTANCE	Assistance en ligne : red-by-sfr.fr (rubrique « Aide et conseils ») et au 0801 82 00 36 (appel gratuit 7j/7, 8h-22h) accessible pendant les 2 premiers mois post activation de votre ligne.

(1) Appli RED TV : service inclus, accessible pour tout nouveau client RED Box ADSL, THD ou Fibre, sous réserve de téléchargement. Disponible sur tablettes et smartphones avec système d'exploitation et terminal compatibles (iOS, Android et Windows Phone). L'accès à la TV est décompté des Mo/Go inclus dans l'offre mobile du client, hors usage en Wifi. Certains programmes peuvent faire l'objet d'occultation selon les supports. Plus de détails sur red-by-sfr.fr.

(2) Chaînes incluses dans l'offre : Le nombre et la liste des chaînes et services sont susceptibles de varier en fonction des zones géographiques et de l'évolution de l'offre.

(3) Décodeur Connect TV : Option de location mensuelle sans engagement facturée sur la facture Box de SFR. L'équipement loué reste la propriété de SFR. Résiliation de l'option de location possible à tout moment après restitution de l'équipement (sous 21 jours) et paiement d'éventuelles pénalités selon l'état de l'équipement restitué. En cas de résiliation du contrat d'abonnement RED Box de SFR, résiliation automatique de l'option de location impliquant la restitution de l'équipement (sous 21 jours) et le paiement d'éventuelles pénalités selon l'état de l'équipement restitué.

RED BOX FIBRE

FICHE D'INFORMATION STANDARDISÉE

INTERNET TRÈS HAUT DÉBIT + TÉLÉPHONE + APPLI RED TV

Offre valable en France métropolitaine, disponible pour tout nouveau client. Offre proposée dans les zones éligibles à la fibre SFR, sous réserve de compatibilité technique.

PRIX HORS PROMOTION/MOIS	23,99€ TTC/mois
ENGAGEMENT MINIMUM	Sans engagement de durée.
DESCRIPTION DE L'OFFRE	<p>Avec l'offre RED box Fibre vous bénéficiez de :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Un accès Internet Très Haut Débit · Les appels illimités vers les fixes de plus de 100 destinations dont la France métropolitaine depuis un téléphone branché sur la box · L'application RED TV⁽¹⁾ · Sur demande, vous conservez votre numéro de téléphone actuel (portabilité selon faisabilité)
TÉLÉVISION	<p>Application RED TV⁽¹⁾ - Incline :</p> <ul style="list-style-type: none"> · 35 chaînes incluses⁽²⁾ sur smartphone/tablette · Replay · Catalogue VOD et chaînes en option <p>Vous pouvez aussi regarder vos 35 chaînes incluses sur PC/Mac via le site tvsfr.fr</p> <p>Bouquet TV RED Plus à 2€/mois (voir p.26 et suivantes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> · 100 chaînes · Replay · Catalogue VOD et chaînes en option <p>Disque Dur Numérique jusqu'à 8h d'enregistrement inclus dans votre offre.</p>
ÉQUIPEMENT	<ul style="list-style-type: none"> · Modem Box 7 : mis à disposition pour toute souscription à cette offre. · Modem SFR BOX 8 : en option à 7€/mois (détails p.24). · Décodeur Connect TV⁽³⁾ : en option en location à 3€/mois. Décodeur Android TV 4K. <p>Vos chaînes et des milliers d'applications disponibles via le store Google Play, sur votre TV. Replay, catalogue VOD et chaînes en option. Enregistrement sur disque dur numérique.</p>
DÉLAI INDICATIF DE MISE À DISPOSITION DE L'ACCÈS	2 à 4 semaines à la fin de l'installation par un technicien.
FRAIS D'OUVERTURE DE SERVICE	Frais d'ouverture de Service de 39€
CONDITIONS DE RÉSILIATION	<ul style="list-style-type: none"> · 10 jours à compter du lendemain de la réception de la demande de résiliation. · Frais de fermeture de l'accès = 59€ TTC.
DÉBIT ESTIMÉ (EN IP)	Débit théorique descendant maximum disponible jusqu'à 1 Gb/s et débit théorique montant disponible de 1 Gb/s maximum. Sous réserve d'éligibilité.
COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES INCLUSES	Téléphone illimité vers les postes fixes de plus de 100 destinations, dont la France métropolitaine, hors appels vers plus de 250 correspondants différents dans le mois et 3H maximum par appel et hors numéros courts et spéciaux et services de radiomessagerie.
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES/ÉQUIPEMENTS	Technologie fibre optique FTTH
ASSISTANCE	Assistance en ligne : red-by-sfr.fr (rubrique « Aide et conseils ») et au 0801 82 00 36 (appel gratuit 7j/7, 8h-22h) accessible pendant les 2 premiers mois post activation de votre ligne.

(1) Appli RED TV : service inclus, accessible pour tout nouveau client RED Box ADSL, THD ou Fibre, sous réserve de téléchargement. Disponible sur tablettes et smartphones avec système d'exploitation et terminal compatibles (iOS, Android et Windows Phone). En 3G ou 4G, l'accès à la TV est décompté des Mo/Go inclus dans l'offre mobile du client. Certains programmes peuvent faire l'objet d'occlusion selon les supports. Plus de détails sur red-by-sfr.fr.

(2) Chaînes incluses dans l'offre : Le nombre et la liste des chaînes et services sont susceptibles de varier en fonction des zones géographiques et de l'évolution de l'offre.

(3) Décodeur Connect TV : Option de location mensuelle sans engagement facturée sur la facture Box de SFR. L'équipement loué reste la propriété de SFR. Résiliation de l'option de location possible à tout moment après restitution de l'équipement (sous 21 jours) et paiement d'éventuelles pénalités selon l'état de l'équipement restitué. En cas de résiliation du contrat d'abonnement RED Box de SFR, résiliation automatique de l'option de location impliquant la restitution de l'équipement (sous 21 jours) et le paiement d'éventuelles pénalités selon l'état de l'équipement restitué.

OPTIONS BOX INTERNET

■ Les options

OPTION SFR BOX 8⁽¹⁾ - Wifi 6 - Débit théorique descendant maximum disponible selon l'adresse du raccordement de 2 Gb/s partagés (soit jusqu'à 1 Gb/s maximum en débit descendant par équipement) et débit théorique montant disponible de 1 Gb/s maximum.	7€/mois
OPTION MULTI-TV⁽²⁾ Mise à disposition d'un décodeur TV secondaire.	3€/mois
RÉPÉTEUR WIFI⁽³⁾	3€/mois
RÉPÉTEUR SMART WIFI 6⁽³⁾	3€/mois
SFR CLOUD 100 Go⁽⁴⁾	3€/mois
SFR Cloud 1000 Go⁽⁴⁾	5€/mois
SFR GAMING⁽⁴⁾	9,99€/mois
APPELS ILLIMITÉS VERS LES MOBILES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE ET DOM⁽⁵⁾	5€/mois
SFR CYBERSÉCURITÉ 5 ÉQUIPEMENTS⁽⁶⁾ PC, Mac, smartphone, tablette (antivirus, anti-phishing, protection bancaire, anti-vol mobile).	5€/mois
FORFAIT 2H VERS FIXES ET MOBILES EN ALGÉRIE⁽⁷⁾	7,50€/mois
CONTRÔLE PARENTAL (5 ÉQUIPEMENTS)⁽⁸⁾	5€/mois
INTERDICTION DES USAGES SURTAXÉS⁽⁹⁾	Gratuit sur demande
NEXTORY ONE⁽¹⁰⁾	10€/mois
CAFEYN⁽¹³⁾	8€/mois

■ Les services

DISQUE DUR NUMÉRIQUE JUSQU'À 8H D'ENREGISTREMENT⁽¹¹⁾	Inclus
PALIER JUSQU'À 100H D'ENREGISTREMENT TV⁽¹²⁾	4€/mois
PALIER JUSQU'À 300H D'ENREGISTREMENT TV⁽¹²⁾	5€/mois
WEBMAIL	Inclus
CONTRÔLE PARENTAL	Inclus
DUPLICATA DE FACTURE	Inclus
SFR RÉPONDEUR+	inclus (uniquement sur RED box)
INTERNET+	inclus (uniquement sur RED box)

LES OPTIONS & SERVICES RED

- (1) SFR BOX 8 :** Option sans engagement incluant uniquement le modem SFR BOX 8 (selon éligibilité). Avec cette option, sous réserve d'éligibilité, pour SFR Box 8 Fibre, débit théorique descendant maximum disponible selon l'adresse du raccordement de 2 Gb/s partagés (soit jusqu'à 1 Gb/s maximum en débit descendant par équipement) et débit théorique montant disponible de 1 Gb/s maximum, et pour les SFR Box 8 THD, débit théorique descendant maximum de 1 Gb/s et débit théorique montant maximum de 100 Mb/s. En cas de résiliation de l'option, l'abonné bénéficiera alors des débits maximum disponibles dans le cadre de l'offre RED Box détenue. Pénalité de non restitution de la SFR Box 8 (ADSL, THD ou Fibre) de 149€. Option non compatible avec une offre ADSL Zone Non Dégroupee.
- (2) Multi TV :** Option sans engagement. Mise à disposition d'un décodeur Connect TV supplémentaire. Pénalités de non restitution du décodeur de 69€. Sous réserve d'éligibilité et de compatibilité technique. L'utilisation concomitante du service Multi TV et d'Internet peut réduire le débit de ce dernier. Le nombre de décodeurs supplémentaires est limité à un seul. Option non compatible avec une offre ADSL Zone Non Dégroupee.
- (3) Répéteur Smart WIFI 6 ou Répéteur Wifi :** Offre de location soumise à conditions, réservée aux abonnés RED Box. Le répéteur Smart Wifi 6 est réservé aux abonnés RED Box Fibre ou THD ayant le modem SFR Box 8. Le répéteur wifi est réservé aux autres abonnés RED Box. Option mensuelle sans engagement facturée sur la facture RED Box. L'équipement loué reste la propriété de SFR. Jusqu'à deux 2 équipements maximum loués par abonné RED Box. Voir Détails dans les conditions particulières de location des répéteurs Wifi.
- (4) SFR Cloud :** Service soumis à conditions, réservé aux abonnés RED by SFR, sous réserve de disposer d'un équipement compatible (Voir liste sur [sfr.fr/cloud](https://www.sfr.fr/cloud)). Service permettant l'accès à un espace de stockage à distance de données de 100 Go à 1000 Go selon l'offre souscrite. Utilisation du service décompté des Mo/Go inclus dans le forfait du client. Offre limitée à une par foyer (même nom/même adresse). Offre valable dans la limite d'un usage non abusif et/ou frauduleux. Détails sur [sfr.fr/cloud](https://www.sfr.fr/cloud).
- (5) Appels illimités depuis le poste fixe branché sur la box vers les mobiles en France métropolitaine et vers les DOM** (Guadeloupe, Martinique, Réunion et Guyane française, hors Mayotte), hors numéros courts et spéciaux et services de radiomessagerie, appels vers plus de 250 correspondants différents dans le mois : facturés aux prix d'une communication vers les mobiles en France métropolitaine. 3H maximum par appel puis facturé aux prix d'une communication vers les mobiles en France métropolitaine.
- (6) SFR Cybersecrété 5 équipements :** Offre soumise à conditions, réservée aux abonnés SFR. Option à 5€/mois pour la protection de 5 équipements (smartphones, tablettes [iOS/Android], PC ou Mac compatibles). Protection d'équipements multi-opérateurs munis d'une connexion internet. Offre limitée à une par foyer (même nom/même adresse). Liste des terminaux compatibles et des fonctionnalités par terminaux compatibles disponible sous <https://www.sfr.fr/options/sfr-cybersecrété>.
- (7) 2 heures d'appels depuis le poste fixe branché sur la box (et depuis la ligne fixe classique pour les clients box Pro de SFR) vers les fixes et mobiles d'Algérie,** hors numéros courts et spéciaux et services de radiomessagerie. Au-delà, les appels vers les fixes et mobiles d'Algérie seront facturés au tarif figurant sur la brochure tarifaire en vigueur. Option valable dans la limite d'un usage non abusif et/ou frauduleux.
- (8) Offre soumise à conditions, en France métropolitaine et réservée aux clients box et Fibre de SFR et Red by SFR, aux abonnés mobiles (hors SFR Business) et aux clients internet connectés partout.** Solution de contrôle parental permettant l'accès à une interface web sur [family.sfr.fr](https://www.family.sfr.fr) et à trois applications mobiles (à télécharger): SFR Family Kids, SFR Family Teens (disponible également en version logicielle) et SFR Family coach, disponible sur jusqu'à 5 équipements multi-opérateurs (PC/MAC et terminaux Android et iOS selon les applications) après création d'un compte parent et acceptation des conditions générales du service. Fonctionnalités proposées dans la cadre de la Solution de contrôle parental disponible selon les terminaux compatibles utilisés. Détails sur [sfr.fr](https://www.family.sfr.fr)
- (9) Une fois la ligne activée, option gratuite permettant de maîtriser votre consommation en bloquant les appels, SMS et MMS vers les numéros surtaxés commençant par 089, les numéros courts a tarification banalisée ou majorée 3BPQ (hors 30PQ et 31PQ) et les numéros des plans privés des opérateurs qui font l'objet d'une surtaxation et en particulier les numéros des SMS surtaxés à l'acte et à l'abonnement de format 3XXXX, 4XXXX, 5XXXX, 6XXXX, 7XXXX et 8XXXX.** En cas de déplacement à l'étranger, l'activation de cette option pourrait entraîner une diminution de votre couverture réseau internationale.
- (10) Nextory One :** Option soumise à conditions valable en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM, réservée aux abonnés RED by SFR Box, incluant un accès illimité à un catalogue de livres numériques susceptible d'évolution, sur smartphone (Android et iOS), tablette (Android et iOS) et PC, après téléchargement de l'application Nextory. Service édité par Nextory. Plus de détails sur page assistance.
- (11) Offre soumise à conditions réservée aux clients RED Box leur permettant d'enregistrer numériquement des programmes TV éligibles (listes des chaînes compatibles avec le service sur [assistance.sfr.fr](https://www.assistance.sfr.fr), rubrique disque dur numérique). Les enregistrements consultables depuis l'application RED TV ou le décodeur Connect TV sont conservés 30 jours avec possibilité pour l'abonné de choisir de conserver certains enregistrements au-delà des 30 jours et jusqu'à 36 mois. La résiliation de l'offre RED Box entraîne la perte des programmes enregistrés.**
- (12) Palier supplémentaire uniquement disponible pour les clients qui disposent déjà du service Disque Dur Numérique.** Paliers non cumulables entre eux.
- (13) Cafeyn :** Option valable pour toute nouvelle souscription en France métropolitaine et depuis l'Union Européenne et les DOM incluant un accès illimité via l'application Cafeyn (avec équipement compatible) à une sélection de titres de presse. Accès illimité au catalogue sans publicité. Catalogue susceptible d'évolution. Service édité par Lekiosque.fr
- (14) SFR Gaming :** Offre soumise à conditions, sans engagement de durée, réservée aux abonnés box et fibre de SFR ou RED by SFR éligibles à la TV, comprenant un accès illimité à une sélection de jeux. Liste des jeux susceptibles d'évolution et disponibles selon les supports (TV et/ou ordinateur et/ou tablette et/ou smartphone). Offre limitée à une par foyer (même nom/même adresse ou même moyen de paiement). Conformément à l'article L221-2B du Code de la consommation visant la fourniture de contenus numériques non fournis sur support matériel, le Client, qui accepte que son achat ou son abonnement soit immédiatement disponible, renonce de ce fait à son droit de rétractation.

SERVICES ET OPTIONS TV DISPONIBLES AVEC LES OFFRES RED BOX

Offres soumises à conditions réservées aux clients particuliers selon offres souscrites et éligibilité matériel.

■ Les options et chaînes à la carte

BeIN sports ⁽²⁾	14,99€/mois
beIN Sports + Prime ⁽³⁾	21,98€/mois
Berber TV	5,50€/mois
Bouquet Adult Swim + Warner TV Next	2,99€/mois
Bouquet Africain découverte	7,50€/mois
Bouquet Africain premium	11,99€/mois
Bouquet Africain privilège	14,99€/mois
Bouquet Allemand	8,90€/mois
Bouquet Maghreb	6,90€/mois
Bouquet Maghreb+	10,90€/mois
Bouquet Maghreb+ & Arabia Max	14,90€/mois
Bouquet Chinois	9,50€/mois
Bouquet Espagnol	6€/mois
Bouquet Famille ⁽⁴⁾	10€/mois
Bouquet Gen	5€/mois
Bouquet hispanique	4,90€/mois
Bouquet Junior	5€/mois
Bouquet Indien	9,99€/mois
Bouquet Italien	5,99€/mois
Bouquet Libanais	5,90€/mois
Bouquet Mezzo Premium	4€/mois
Bouquet Ocean indien	6,90€/mois
Bouquet Pakistanais	11,90€/mois
Bouquet Plus Jeunesse	10€/mois
Bouquet Polonais	6,90€/mois
Bouquet Portugais	7€/mois
Bouquet Portugais Premium	9€/mois
Bouquet Tentations	13€/mois
Bouquet Turc	6,90€/mois
Bouquet TV RED Plus ⁽⁵⁾	2€/mois
Dorcel XXX	10,99€/mois
Hustler TV	10,99€/mois
Israeli network	4,50€/mois
KBS World	9,90€/mois
Melody TV	5,50€/mois
NHK World Premium	25€/mois
Ciné+ OCS ⁽⁶⁾	12,99€/mois
Olplay	2,99€/mois
Pack Arabia Max	9,90€/mois
Pack Musulman	2€/mois

LES OPTIONS & SERVICES RED

Pack Full X-perience	23,99€/mois
Plus Sport - Engagement 12 mois⁽⁸⁾	29€/mois
Plus Sport - Sans engagement⁽⁸⁾	35€/mois
Private TV	10,99€/mois
RMC Sport - Engagement 12 mois⁽⁹⁾	9€/mois
RMC Sport - Sans engagement⁽⁹⁾	15€/mois
RMC Sport - Compte supplémentaire⁽¹⁰⁾	9€/mois
Bouquet Cinéma⁽¹³⁾	4,99€/mois
Trace Caribbean	2,50€/mois
Trace gospel	2,50€/mois
Trace Toca	2,50€/mois
Union TV	10,99€/mois
Vixen TV	10,99€/mois
XXL	10,99€/mois

POUR LES CLIENTS RED BOX ET RED BOX FIBRE

Bouquet 2X Gay	13€/mois
Bouquet Cinéma Premium	14,99€/mois
Dorcel TV	5,99€/mois
Man-X	9€/mois
Men TV	7,49€/mois
Men TV Pass	14,99€/mois
Pink TV	9€/mois

POUR LES CLIENTS RED TRÈS HAUT DÉBIT

Bouquet 2X Gay	13€/mois
Bouquet Anglais	5,99€/mois
Daring TV	10,99€/mois
Dorcel TV	5,99€/mois
Bouquet Cinéma Premium	14,99€/mois
Pink X	9€/mois

LES OPTIONS & SERVICES RED

Ceci est un message du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et du Ministère de la Santé: regarder la télévision, y compris les chaînes présentées comme spécifiquement conçues pour les enfants de moins de 3 ans, peut entraîner chez ces derniers des troubles du développement tels que passivité, retards de langage, agitation, troubles du sommeil, troubles de la concentration et dépendances aux écrans.

Les chaînes HD sont accessibles selon zones et bouquets souscrits, elles nécessitent un décodeur et un matériel compatible.

Le nombre et la liste des chaînes et services sont susceptibles de varier en fonction des zones géographiques et de l'évolution de l'offre et du matériel.

(2) beIN Sports Option soumise à conditions, disponible et valable en France métropolitaine et depuis l'Union Européenne et les DOM, réservée aux clients RED by SFR, permettant d'accéder uniquement au bouquet beIN Sports (liste des chaînes susceptibles d'évolution) depuis un ordinateur, un smartphone, une tablette ou via votre décodeur Red by SFR. Dans la limite de 5 écrans et d'une seule session en simultané.

(3) beIN Sports + Prime Option mensuelle valable en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM permettant d'accéder au bouquet beIN Sports et aux avantages Prime (liste accessible sur <https://www.sfr.fr/contenus/options/amazon-prime.html>). Option à 21,98€/mois sans engagement, soit BeIN Sports à 14,99€ + Prime à 6,99€/mois facturée sur la facture mensuelle de l'abonné RED by SFR. La résiliation de l'abonnement mobile ou Box RED by SFR entraînera également la résiliation du service BeIN Sports + Prime. BeIN Sports : Liste des chaînes et des programmes susceptibles d'évolution. Dans la limite de 5 écrans et d'une session en simultané. Accès via SFR TV ou l'application dédiée sur terminaux compatibles et pour les clients box, via le décodeur TV également. Détails dans les Conditions Générales d'Utilisation des Services Sports. Prime: Accessible via l'application dédiée et, pour les abonnés Box de RED by SFR, sur décodeur TV compatible, après activation du service auprès de RED by SFR, création d'un compte Amazon et acceptation des Conditions d'Utilisation (consultables sur <https://www.amazon.fr/gp/help/customer/display.html?modelId=201910780>) du service. Service susceptible d'évolution. Désabonnement à Prime possible à tout moment. Amazon, Prime Video et toutes les marques associées sont des marques d'Amazon.com, Inc. ou ses sociétés affiliées.

(4) Bouquet Famille : Option mensuelle, valable en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM réservée aux abonnés mobiles et RED Box, permettant d'accéder à des chaînes TV du bouquet Famille. Liste des chaînes et des programmes susceptibles d'évolution. Accès au bouquet Famille via le décodeur TV pour les abonnés Box et via SFR TV pour les abonnés mobile.

(5) Bouquet TV RED Plus : réservé aux clients RED box, sous réserve d'éligibilité technique. Nombre et liste de chaînes et services susceptibles de variation en fonction des zones géographiques et de l'évolution de l'offre. Chaînes HD et programmes diffusés en 3D accessibles selon zone et éligibilité, nécessitant un matériel (poste TV, connectique et lunettes) et un décodeur compatibles. Les bouquets et options, Services et contenus VOD sont fournis par SFR, et peuvent être souscrits ou modifiés auprès de SFR. Offre valable dans la limite d'un usage non abusif et/ou frauduleux.

(6) Plus+ OCS: Option mensuelle soumise à conditions réservée aux abonnés Box de RED by SFR permettant l'accès aux chaînes via le décodeur TV. Un flux maximum à la fois.

(8) Plus sport: Option mensuelle valable en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM permettant d'accéder à RMC Sport, beIN SPORTS, Equidia, ESI et Automoto. Liste des chaînes et des programmes susceptibles d'évolution. Dans la limite de 5 écrans et d'une session en simultané. La résiliation de l'abonnement mobile ou RED Box entraînera également la résiliation du service Plus Sport. Détails dans les Conditions Générales d'Utilisation RMC Sport et Plus Sport. RMC SPORT : Option mensuelle valable en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM, permettant d'accéder aux compétitions sportives diffusées par RMC SPORT via les chaînes RMC SPORT Accès via RED TV ou l'application dédiée et pour les clients box, via le décodeur TV également. beIN SPORTS: Offre soumise à conditions. Service disponible et valable en France métropolitaine et depuis l'Union Européenne et les DOM. Accès au bouquet beIN SPORTS (liste des chaînes susceptibles d'évolution) sur tablettes et smartphones compatibles depuis l'Application RMC Sport et RED TV.

(9) RMC Sport: Option mensuelle valable pour toute nouvelle souscription en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM, permettant d'accéder aux compétitions sportives diffusées par RMC SPORT via les chaînes RMC SPORT. Liste des chaînes et des programmes susceptible d'évolution. Accès via le site Internet rmcsport.tv ou l'application dédiée. Dans la limite de 5 écrans et d'une session en simultané.

(10) RMC Sport - Compte supplémentaire: Option mensuelle soumise à conditions réservée aux abonnés mobiles ou Box RED by SFR titulaires de RMC Sport ou Plus Sport (uniquement pour les abonnés Box) et souscrivant cette option pour un utilisateur filleul de leur choix. L'utilisateur Filleul doit créer un compte en suivant les indications qu'il reçoit dans le mail d'invitation de son Parrain. Option à 9€/mois sans engagement valable en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM et facturée sur la facture mensuelle de l'abonné «parrain» RED by SFR. Liste des chaînes et des programmes susceptible d'évolution. Dans la limite de 5 écrans et d'une session en simultané. L'abonné Parrain peut résilier à tout moment l'accès à RMC Sport de l'utilisateur Filleul et changer d'Utilisateur. En cas de résiliation de RMC Sport ou Plus Sport, résiliation automatique et immédiate de RMC Sport compte supplémentaire.

(13) Bouquet Cinéma: Option valable en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM permettant d'accéder à une sélection de chaînes TV avec thématiques cinéma et/ou séries. Liste des chaînes susceptible d'évolution. Accès via l'application dédiée RED TV ou pour les clients RED Box, via le décodeur TV.

■ Les Pass SVOD (sans engagement)

Prime ⁽¹⁾	6,99€/mois
Prime et Bouquet Famille ⁽²⁾	6,99€/mois
Bouquet DAZN ⁽³⁾	39,99€/mois
Disney+ Standard avec pub et Bouquet Famille ⁽³⁾	5,99€/mois
Disney+ Standard et Bouquet Famille ⁽⁴⁾	9,99€/mois
Disney+ Premium et Bouquet Famille ⁽⁵⁾	13,99€/mois
Pack Plaisirs Illimités	23,99€/mois
Max Basic avec pub et Bouquet Famille ⁽⁹⁾	5,99€/mois
Max Standard et Bouquet Famille ⁽¹⁰⁾	9,99€/mois
Max Premium et Bouquet Famille ⁽¹¹⁾	13,99€/mois
Max Basic avec pub et Option sport et Bouquet Famille ⁽¹²⁾	10,99€/mois
Max Standard et Option sport et Bouquet Famille ⁽¹³⁾	14,99€/mois
Max Premium et Option sport et Bouquet Famille ⁽¹⁴⁾	18,99€/mois
Bouquet Cinéma Premium X-Perience	16,99€/mois
Pass VOD Amat'x	14,99€/mois
Pass VOD FilmoTV	6,99€/mois
Pass VOD Gulli Max	2,99€/mois
Pass VOD My XXL HD	14,99€/mois
Pass VOD PINK	14,99€/mois
Pass VOD TFOU Max	3,99€/mois
Pass VOD X Illimité	14,99€/mois
NETFLIX ⁽⁶⁾	
Netflix Standard avec Pub et Bouquet Famille ⁽⁷⁾	5,99€/mois + 7,50€/mois pour Netflix Standard (sans pub) + 14€/mois pour Netflix Premium (4 écrans)
Netflix Standard et Bouquet Famille ⁽⁸⁾	13,49€/mois + 6,50€/mois pour Netflix Premium (4 écrans)
M6+ Max	5,99€/mois
TF1+ Premium	5,99€/mois

POUR LES CLIENTS RED BOX ET RED BOX FIBRE

Pass Adulte	14,99€/mois
-------------	-------------

POUR LES CLIENTS RED TRÈS HAUT DÉBIT

Pass VOD 613 TV	4,99€/mois
Pass VOD Discovery On Demand	4,99€/mois
Pass VOD Dorcel Club	14,99€/mois

LES OPTIONS & SERVICES RED

Achat de VOD : Offre soumise à conditions réservée aux clients RED ADSL, RED Fibre et RED THD et détenteurs d'un support compatible. En cas de résiliation de l'abonnement RED Box, les VOD sont accessibles jusqu'à 24 mois (hors VOD Adultes) depuis, RED TV et le site tv.sfr.fr

Location de VOD : Offre soumise à conditions réservée aux clients RED ADSL, RED Fibre et RED THD. Les VOD sont consultables sur un support compatible pendant la durée indiquée dans l'offre.

(1) Prime : Offre soumise à condition réservée aux abonnés RED by SFR. Abonnement mensuel sans engagement permettant l'accès aux avantages Prime (liste accessible sur <https://www.red-by-sfr.fr/options-red/option/Amazon-Prime-30-jours-essai/>). Accessible après activation du service auprès de RED, création d'un compte Amazon et acceptation des Conditions d'Utilisation (consultables sur <https://www.amazon.fr/gp/help/customer/display.html?nodeId=201910780>) du service. Option facturée sur la facture RED by SFR du client.

(2) Prime et Bouquet Famille : Offre soumise à condition réservée aux abonnés RED by SFR. Abonnement mensuel sans engagement permettant l'accès aux avantages Prime (liste accessible sur <https://www.red-by-sfr.fr/options-red/option/Amazon-Prime-30-jours-essai/>). Accessible après activation du service auprès de RED, création d'un compte Amazon et acceptation des Conditions d'Utilisation (consultables sur <https://www.amazon.fr/gp/help/customer/display.html?nodeId=201910780>) du service. Option facturée sur la facture RED by SFR du client. Accès au Bouquet Famille via le décodeur TV. Liste des chaînes et des programmes susceptibles d'évolution.

(3) Disney+ Standard avec pub et Bouquet Famille : Option mensuelle, valable en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM réservée aux abonnés Box RED by SFR, permettant d'accéder au Service DISNEY+ dans la limite de 2 écrans simultanés, avec pub et sans fonctionnalité de téléchargement, et à des chaînes TV du Bouquet Famille. Liste des chaînes et des programmes susceptibles d'évolution. Accès au Bouquet Famille via le décodeur TV. Accès à DISNEY+ via l'application dédiée uniquement (hors STB4/6/La box VIV2/mini), après création d'un compte DISNEY+ et acceptation des conditions d'utilisation (DISNEY+ Conditions d'utilisation). En cas de détention d'un abonnement directement souscrit auprès de DISNEY+, le service souscrit auprès de DISNEY+ et celui souscrit auprès de SFR seront par principe facturés en parallèle. Toutefois, le service souscrit auprès de DISNEY+ pourra être suspendu tant que l'utilisateur RED by SFR reste abonné à DISNEY+ via RED by SFR et ce dernier recevra un email de DISNEY+ lui indiquant le processus à suivre pour suspendre son abonnement en cours.

(4) Disney+ Standard et Bouquet Famille : Option mensuelle, valable en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM réservée aux abonnés Box RED by SFR, permettant d'accéder au Service DISNEY+ dans la limite de 2 écrans simultanés avec fonction de téléchargement, et à des chaînes TV du Bouquet Famille. Liste des chaînes et des programmes susceptibles d'évolution. Accès au Bouquet Famille via le décodeur TV. Accès à DISNEY+ via l'application dédiée uniquement (hors STB4/6/La box VIV2/mini), après création d'un compte DISNEY+ et acceptation des conditions d'utilisation (DISNEY+ Conditions d'utilisation). En cas de détention d'un abonnement directement souscrit auprès de DISNEY+, le service souscrit auprès de DISNEY+ et celui souscrit auprès de SFR seront par principe facturés en parallèle. Toutefois, le service souscrit auprès de DISNEY+ pourra être suspendu tant que l'utilisateur RED by SFR reste abonné à DISNEY+ via RED by SFR et ce dernier recevra un email de DISNEY+ lui indiquant le processus à suivre pour suspendre son abonnement en cours.

(5) Disney+ Premium et Bouquet Famille : Option mensuelle, valable en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM réservée aux abonnés Box RED by SFR, permettant d'accéder au Service DISNEY+ dans la limite de 4 écrans simultanés avec fonction de téléchargement, et à des chaînes TV du Bouquet Famille. Liste des chaînes et des programmes susceptibles d'évolution. Accès au Bouquet Famille via le décodeur TV. Accès à DISNEY+ via l'application dédiée uniquement (hors STB4/6/La box VIV2/mini), après création d'un compte DISNEY+ et acceptation des conditions d'utilisation (DISNEY+ Conditions d'utilisation). En cas de détention d'un abonnement directement souscrit auprès de DISNEY+, le service souscrit auprès de DISNEY+ et celui souscrit auprès de SFR seront par principe facturés en parallèle. Toutefois, le service souscrit auprès de DISNEY+ pourra être suspendu tant que l'utilisateur RED by SFR reste abonné à DISNEY+ via RED by SFR et ce dernier recevra un email de DISNEY+ lui indiquant le processus à suivre pour suspendre son abonnement en cours.

(6) Netflix : Abonnement mensuel soumis à conditions, valable en France métropolitaine et réservé aux clients RED by SFR. Service de vidéo à la demande par abonnement disponible sur ordinateur, TV, mobile et tablettes compatibles. Accès illimité en streaming au catalogue Netflix depuis le site <http://sfr.fr/netflix> et l'Application <http://sfr.fr/netfixapp>, dans la limite de 2 écrans avec pub (option Standard avec pub : 5,99€/mois), 2 écrans (option Netflix Standard et Bouquet Famille : 13,49€/mois) et 4 écrans (option Premium : 19,99€/mois) en simultané. Service accessible après création d'un compte Netflix, facturé par Netflix et payé sur facture RED by SFR. Le client est un client Netflix pour l'utilisation du service. Usage du service (hors Wifi) décompté des Mo ou Go inclus dans le forfait mobile RED by SFR.

(7) Netflix Standard avec pub et bouquet famille : option mensuelle, valable en France métropolitaine, réservée aux abonnés mobiles et Box de RED by SFR, permettant d'accéder à Netflix Standard avec pub et à des chaînes TV du Bouquet Famille. Liste des chaînes et des programmes susceptibles d'évolution. Accès au Bouquet Famille via le décodeur TV pour les abonnés Box et via RED TV pour les abonnés mobile.

Le service Netflix est distribué par Netflix, accessible dans la limite de 2 écrans via l'application dédiée uniquement, sur terminaux compatibles et depuis le décodeur TV pour les abonnés Box, après activation d'un compte Netflix et acceptation des conditions d'utilisation (<https://help.netflix.com/fr/legal/termsofuse>). Fonctionnalités téléchargement et partage de comptes indisponibles. Des limitations s'appliquent (<https://help.netflix.com/fr/node/126831/>). L'abonné RED by SFR est un client Netflix pour l'utilisation du service.

(8) Netflix Standard et Bouquet Famille : Option mensuelle, valable en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM réservée aux abonnés mobiles et Box de SFR et de RED by SFR, permettant d'accéder à Netflix et à des chaînes TV du bouquet Bouquet Famille. Bouquet Famille : accès au bouquet via le décodeur TV pour les abonnés Box et via RED TV pour les abonnés mobile. Liste des chaînes et des programmes susceptibles d'évolution. Netflix Standard : le service est distribué par Netflix, accessible via l'application dédiée uniquement, après activation d'un compte Netflix et acceptation des conditions d'utilisation (<https://help.netflix.com/fr/legal/termsofuse>) via l'application avec des terminaux compatibles ou via le décodeur TV pour les abonnés Box dans la limite de 2 écrans en simultané. Détails dans les Conditions Particulières d'Utilisation du Service « Netflix Standard et Bouquet Famille ».

Max basic avec pub et Bouquet Famille : Option mensuelle, valable en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM réservée aux abonnés Box RED by SFR. Bouquet Famille : Accès au Bouquet Famille via le décodeur Connect TV pour les abonnés Box. Liste des chaînes et des programmes susceptibles d'évolution. Max basic avec pub : Accès à Max dans la limite de 2 écrans en simultané via l'application dédiée uniquement, via l'application dédiée uniquement, sur terminaux compatibles et depuis le décodeur TV pour les abonnés Box (sous réserve de décodeurs compatibles, voir sur <https://www.red-by-sfr.fr/>), avec pub et sans fonctionnalité de téléchargement et après création d'un compte Max et acceptation des conditions d'utilisation (<https://www.max.com/terms-of-use/fr-emea>). En cas de détention d'un abonnement directement souscrit auprès de Max, le service sera automatiquement résilié et basculera sur votre espace SFR. En cas de détention d'un abonnement Max souscrit auprès d'un autre opérateur, la résiliation n'est pas automatique et doit être effectuée par le client. Option à 5,99€/mois.

(9) Max basic avec pub et Bouquet Famille : Option mensuelle, valable en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM réservée aux abonnés Box RED by SFR. Bouquet Famille : Accès au Bouquet Famille via le décodeur Connect TV pour les abonnés Box. Liste des chaînes et des programmes susceptibles d'évolution. Max basic avec pub : Accès à Max dans la limite de 2 écrans en simultané via l'application dédiée uniquement, via l'application dédiée uniquement, sur terminaux compatibles et depuis le décodeur TV pour les abonnés Box (sous réserve de décodeurs compatibles, voir sur <https://www.red-by-sfr.fr/>), avec pub et sans fonctionnalité de téléchargement et après création d'un compte Max et acceptation des conditions d'utilisation (<https://www.max.com/terms-of-use/fr-emea>). En cas de détention d'un abonnement directement souscrit auprès de Max, le service sera automatiquement résilié et basculera sur votre espace SFR. En cas de détention d'un abonnement Max souscrit auprès d'un autre opérateur, la résiliation n'est pas automatique et doit être effectuée par le client. Option à 5,99€/mois.

(10) Max Standard et Bouquet Famille : Option mensuelle, valable en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM réservée aux abonnés Box RED by SFR. Bouquet Famille : Accès au Bouquet Famille via le décodeur Connect TV pour les abonnés Box. Liste des chaînes et des programmes susceptibles d'évolution. Max Standard : Accès à Max dans la limite de 2 écrans en simultané via l'application dédiée uniquement, sur terminaux compatibles et depuis le décodeur TV pour les abonnés Box (sous réserve de décodeurs compatibles, voir sur <https://www.red-by-sfr.fr/>) avec fonction de téléchargement, après création d'un compte Max et acceptation des conditions d'utilisation (<https://www.max.com/terms-of-use/fr-emea>). En cas de détention d'un abonnement directement souscrit auprès de Max, le service sera automatiquement résilié et basculera sur votre espace SFR. En cas de détention d'un abonnement Max souscrit auprès d'un autre opérateur, la résiliation n'est pas automatique et doit être effectuée par le client. Option à 9,99€/mois.

(11) Max Premium et Bouquet Famille : Option mensuelle, valable en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM réservée aux abonnés Box RED by SFR. Bouquet Famille : Accès au Bouquet Famille via le décodeur Connect TV pour les abonnés Box. Liste des chaînes et des programmes susceptibles d'évolution. Max Premium : Accès à Max dans la limite de 4 écrans en simultané via l'application dédiée uniquement, sur terminaux compatibles et depuis le décodeur TV pour les abonnés Box (sous réserve de décodeurs compatibles, voir sur <https://www.red-by-sfr.fr/>) avec fonction de téléchargement, après création d'un compte Max et acceptation des conditions d'utilisation (<https://www.max.com/terms-of-use/fr-emea>). En cas de détention d'un abonnement directement souscrit auprès de Max, le service sera automatiquement résilié et basculera sur votre espace SFR. En cas de détention d'un abonnement Max souscrit auprès d'un autre opérateur, la résiliation n'est pas automatique et doit être effectuée par le client. Option à 13,99€/mois.

(12) Max basic avec pub et option sport et Bouquet Famille : Option mensuelle, valable en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM réservée aux abonnés Box RED by SFR. Bouquet Famille : Accès au Bouquet Famille via le décodeur Connect TV pour les abonnés Box. Liste des chaînes et des programmes

susceptibles d'évolution. Max basic avec pub : Accès à Max dans la limite de 2 écrans en simultané via l'application dédiée uniquement, via l'application dédiée uniquement, sur terminaux compatibles et depuis le décodeur TV pour les abonnés Box (sous réserve de décodeurs compatibles, voir sur <https://www.red-by-sfr.fr/>), avec pub et sans fonctionnalité de téléchargement et après création d'un compte Max et acceptation des conditions d'utilisation (<https://www.max.com/terms-of-use/fr-emea>). Option sport : Accès à 2 chaînes Eurosport (Eurosport 1 et Eurosport 2), via le décodeur Connect TV pour les abonnés Box ou via l'application Max. En cas de détention d'un abonnement directement souscrit auprès de Max, le service sera automatiquement résilié et basculera sur votre espace SFR. En cas de détention d'un abonnement Max souscrit auprès d'un autre opérateur, la résiliation n'est pas automatique et doit être effectuée par le client. Option à 10,99€/mois.

(13) Max Standard et option sport et Bouquet Famille : Option mensuelle, valable en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM réservée aux abonnés Box RED by SFR. Bouquet Famille : Accès au Bouquet Famille via le décodeur Connect TV pour les abonnés Box. Liste des chaînes et des programmes susceptibles d'évolution. Max Standard : Accès à Max dans la limite de 2 écrans en simultané via l'application dédiée uniquement, sur terminaux compatibles et depuis le décodeur TV pour les abonnés Box (sous réserve de décodeurs compatibles, voir sur <https://www.red-by-sfr.fr/>) avec fonction de téléchargement, après création d'un compte Max et acceptation des conditions d'utilisation (<https://www.max.com/terms-of-use/fr-emea>). Option sport : Accès à 2 chaînes Eurosport (Eurosport 1 et Eurosport 2), via le décodeur Connect TV pour les abonnés Box ou via l'application Max. En cas de détention d'un abonnement directement souscrit auprès de Max, le service sera automatiquement résilié et basculera sur votre espace SFR. En cas de détention d'un abonnement Max souscrit auprès d'un autre opérateur, la résiliation n'est pas automatique et doit être effectuée par le client. Option à 14,99€/mois. »

(14) Max Premium et option sport et Bouquet Famille : Option mensuelle, valable en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM réservée aux abonnés Box RED by SFR. Bouquet Famille : Accès au Bouquet Famille via le décodeur Connect TV pour les abonnés Box. Liste des chaînes et des programmes susceptibles d'évolution. Max Premium : Accès à Max dans la limite de 4 écrans en simultané via l'application dédiée uniquement, sur terminaux compatibles et depuis le décodeur TV pour les abonnés Box (sous réserve de décodeurs compatibles, voir sur <https://www.red-by-sfr.fr/>) avec fonction de téléchargement, après création d'un compte Max et acceptation des conditions d'utilisation (<https://www.max.com/terms-of-use/fr-emea>). Option sport : Accès à 2 chaînes Eurosport : Eurosport 1 et Eurosport 2, via le décodeur Connect TV pour les abonnés Box ou via l'application Max. En cas de détention d'un abonnement directement souscrit auprès de Max, le service souscrit auprès de Max sera automatiquement résilié et basculera sur votre espace SFR. En cas de détention d'un abonnement Max souscrit auprès d'un autre opérateur, la résiliation n'est pas automatique et doit être effectuée par le client. Option à 18,99€/mois.

(15) Bouquet DAZN : Abonnement mensuel sans engagement, réservé aux clients Box SFR, permettant uniquement l'accès via la Box SFR ou l'application SFR TV à la chaîne DAZN 1 (sans accès replay). Cette option ne donne pas accès à l'application DAZN. Compatible avec les décodeurs STB7/8. Option à 39,99€/mois.

TARIFS TÉLÉPHONIQUES DES OFFRES BOX INTERNET

Tarifs des appels depuis le poste fixe branché sur la box.

Tous les tarifs sont valables à partir d'un poste fixe situé en France métropolitaine. Tous les appels sont décomptés à la seconde dès la première seconde après un coût de mise en relation.

■ Pour les appels vers les postes fixes en France Métropolitaine

	Prix de la minute	Coût de la mise en relation par appel
LOCAL NATIONAL 7J/7 ET 24H/24	inclus	inclus

Un appel local est un appel émis entre deux circonscriptions tarifaires dont les chefs-lieux sont distants de moins de 30km environ, hors numéros spéciaux, numéros d'urgence.

■ Pour les appels vers les mobiles en France Métropolitaine

	Prix de la minute	Coût de la mise en relation par appel
BOUYGUES TELECOM, ORANGE, SFR ET FREE MOBILE	0,35€	0,35€

Pour les opérateurs mobiles virtuels, le prix de la minute correspond à celui de l'opérateur mobile utilisé.

Pour la tarification des services de radiomessagerie, voir page 13.

■ Pour les appels internationaux

Tarifs des appels depuis le poste fixe branché sur la box RED by SFR.

Tous les tarifs sont valables à partir d'un poste fixe situé en France métropolitaine.

Tous les appels sont décomptés à la seconde dès la première seconde.

Coût de mise en relation facturé 0,35€ TTC par appel vers fixes et mobiles hors destinations incluses dans le tableau ci-dessous.

Tous les tarifs sont consultables sur www.red-by-sfr.fr

	Fixe €/min	Mobile €/min
AÇORES	inclus	0,225
AFGHANISTAN	1,23	1,59
AFRIQUE DU SUD	inclus	0,84
ALASKA	inclus	inclus
ALBANIE	inclus	0,7
ALGÉRIE	0,55	0,86
ALLEMAGNE	inclus	0,225
ANDORRE	inclus	0,53
ANGLETERRE	inclus	0,225
ANGOLA	0,68	1,04
ANGUILLA	0,81	0,81
ANTIGUA ET BARBUDA	0,81	0,81
ANTILLES NÉERL.	0,95	0,95
ARABIE SAOUDITE	0,81	1,17
ARGENTINE	inclus	1,17
ARMÉNIE	0,47	0,84
ARUBA	0,81	0,81
ASCENSION	0,47	0,47
AUSTRALIE	inclus	0,97
AUTRICHE	inclus	0,225
AZERBAÏDJAN	0,81	1,17
BAHAMAS	inclus	inclus
BAHREÏN	inclus	1,17
BALÉARES	inclus	0,225
BANGLADESH	0,47	0,84
BARBADE	0,81	0,81
BELGIQUE	inclus	0,225
BELIZE	0,68	0,68
BÉNIN	0,81	1,17
BERMUDES	inclus	inclus
BHOUTAN	0,81	0,81
BIÉLORUSSIE	0,47	0,84
BOLIVIE	0,61	0,97
BOSNIE	0,47	0,84
BOTSWANA	0,81	1,17
BRÉSIL	inclus	0,97
BRUNEI	inclus	1,17
BULGARIE	inclus	0,225
BURKINA FASO	0,81	1,17
BURUNDI	0,81	1,17
CAMBODGE	inclus	1,31
CAMEROUN	0,68	1,16
CANADA	inclus	inclus
CANARIES	inclus	0,225

	Fixe €/min	Mobile €/min
CAP VERT	0,81	1,17
CHILI	inclus	0,97
CHINE	inclus	0,77
CHRISTMAS ISLANDS	inclus	inclus
CHYPRE	inclus	0,225
COLOMBIE	inclus	0,97
COMORES	0,68	1,04
CONGO	0,68	1,04
CORÉE DU NORD	0,95	0,95
CORÉE DU SUD	inclus	0,7
COSTA RICA	inclus	1,17
CÔTE D'IVOIRE	0,81	1,36
CROATIE	inclus	0,225
CUBA	0,95	0,95
DANEMARK	inclus	0,225
DIEGO GARCIA	0,95	0,95
DJIBOUTI	0,68	1,04
DOMINIQUE	0,81	0,81
ECOSSE	inclus	0,225
EGYPTE	0,81	1,17
EL SALVADOR	0,81	1,17
EMIRATS ARABES UNIS	0,61	0,97
EQUATEUR	0,61	0,97
ERYTHRÉE	0,95	0,95
ESPAGNE	inclus	0,225
ESTONIE	inclus	0,225
ETATS-UNIS	inclus	inclus
ETHIOPIE	0,95	1,31
FALKLAND	0,95	0,95
FINLANDE	inclus	0,225
GABON	0,68	1,04
GAMBIE	0,81	1,17
GÉORGIE	inclus	0,77
GHANA	0,95	1,31
GIBRALTAR	inclus	0,225
GRÈCE	inclus	0,225
GRENADE	0,81	0,81
GROENLAND	0,95	1,31
GUADELOUPE	inclus	0,77
GUAM	inclus	inclus
GUATEMALA	0,88	1,24
GUERNESEY	inclus	0,225
GUINÉE	0,68	1,04
GUINÉE BISSAU	0,95	1,31

	Fixe €/min	Mobile €/min
GUINÉE EQUA.	0,47	0,47
GUYANA	inclus	0,97
GUYANE FRANÇAISE	inclus	0,77
HÂÏTI	0,81	1,17
HAWAÏ	inclus	inclus
HONDURAS	0,88	1,24
HONG-KONG	inclus	0,63
HONGRIE	inclus	0,225
ILE DE PÂQUES	inclus	0,97
ILE WAKE	inclus	inclus
ILES CAÏMANS	inclus	inclus
ILES CHATHAM	inclus	0,53
ILES COCOS	0,95	0,95
ILES COOK	0,95	0,95
ILES FÉROES	inclus	inclus
ILES FIDJI	0,95	0,95
ILES MARIANNES DU NORD	inclus	inclus
ILES MARSHALL	0,95	0,95
ILES RODRIGUEZ	0,95	1,31
ILES SALOMON	0,95	0,95
ILES VIERGES GB	0,88	0,88
ILES VIERGES US	inclus	inclus
INDE	inclus	0,55
INDONÉSIE	inclus	1,17
IRAN	0,88	1,24
IRAQ	0,88	1,24
IRLANDE DU NORD	inclus	0,225
IRLANDE	inclus	0,225
ISLANDE	inclus	0,225
ISRAËL	inclus	0,53
ITALIE	inclus	0,225
JAMAÏQUE	0,81	1,17
JAPON	inclus	0,63
JERSEY	inclus	0,225
JORDANIE	inclus	1,24
KAZAKHSTAN	0,88	1,24
KENYA	0,88	1,24
KIRGHIZISTAN	0,41	0,77
KIRIBATI	0,95	0,95
KOSOVO	0,34	0,7
KOUEÏT	0,88	1,24
LAOS	inclus	1,31
LESOTHO	0,88	0,88

LES OPTIONS & SERVICES RED

	Fixe €/min	Mobile €/min
LETONIE	inclus	0,225
LIBAN	0,68	1,04
LIBÉRIA	0,88	0,88
LIBYE	0,47	0,84
LIECHTENSTEIN	inclus	0,225
LITUANIE	inclus	0,225
LUXEMBOURG	inclus	0,225
MACAO	inclus	inclus
MACÉDOINE DU NORD	inclus	0,84
MADAGASCAR	0,68	1,36
MADÈRE	inclus	0,225
MALAISIE	inclus	0,77
MALAWI	0,88	1,24
MALDIVES	0,95	1,31
MALI	0,68	1,04
MALTE	inclus	0,225
MAROC ⁽¹⁾	inclus	0,86
MARTINIQUE	inclus	0,77
MAURICE	0,95	1,31
MAURITANIE	0,68	1,04
MAYOTTE	0,27	0,63
MEXIQUE	0,41	0,77
MICRONÉSIE	0,95	0,95
MOLDAVIE	0,41	0,77
MONACO	inclus	0,47
MONGOLIE	0,95	1,31
MONTÉNÉGR0	0,34	0,7
MONTERRAT	0,88	0,88
MOZAMBIQUE	0,95	1,31
MYANMAR	0,95	1,31
NAMIBIE	0,88	1,24
NAURU	0,95	0,95
NÉPAL	0,95	0,95
NICARAGUA	0,88	1,24
NIGER	0,88	1,24
NIGERIA	0,88	1,24
NIUE	0,95	0,95
NORFOLK	0,95	0,95
NORVÈGE	inclus	0,225
NOUVELLE GUINÉE	0,95	0,95
NOUVELLE-CALÉDONIE	0,68	1,04
NOUVELLE-ZÉLANDE	inclus	0,53

	Fixe €/min	Mobile €/min
OMAN	0,88	0,88
OUGANDA	0,95	1,31
OUZBÉKISTAN	0,81	1,17
PAKISTAN	0,88	1,24
PALAU	0,95	0,95
PALESTINE	0,34	0,7
PANAMA	inclus	0,7
PARAGUAY	inclus	0,97
PAYS DE GALLES	inclus	0,225
PAYS-BAS	inclus	0,225
PÉROU	inclus	0,97
PHILIPPINES	0,41	0,77
POLOGNE	inclus	0,225
POLYNÉSIE FR.	0,47	0,84
PORTUGAL	inclus	0,225
PUERTO RICO	inclus	inclus
QATAR	0,81	1,17
RÉP. CENTRAFRICAINE	0,81	1,17
REP. DEM. DU CONGO	0,47	1,04
RÉP. DOMINICAINE	0,81	1,17
RÉP. TCHÈQUE	inclus	0,225
RÉUNION	inclus	0,77
ROUMANIE	inclus	0,225
RUSSIE	inclus	0,63
RWANDA	0,95	1,31
SAINT BARTHÉLEMY	inclus	0,77
SAINT MARTIN (Antilles Françaises)	inclus	0,77
SAINT VINCENT	0,88	0,88
SAINT-MARIN	inclus	0,225
SAMOA AMÉRICAINES	inclus	inclus
SAMOA OCCIDENT.	0,95	0,95
SAO TOME	0,95	0,95
SATELLITES	8,78	9,14
SÉNÉGAL	0,68	1,36
SERBIE	0,34	0,7
SEYCHELLES	0,95	0,95
SIERRA-LEONE	0,95	1,31
SINGAPOUR	inclus	0,7
SLOVAQUIE	inclus	0,225
SLOVÉNIE	inclus	0,225
SOMALIE	0,95	1,31

	Fixe €/min	Mobile €/min
SOUDAN	0,88	1,24
SOUDAN DU SUD	0,95	0,95
SRI LANKA	0,88	1,24
STE-HÉLÈNE	0,95	0,95
STE-LUCIE	0,88	0,88
ST-KITTS ET NEVIS	0,61	0,61
ST-PIERRE-ET-MIQUELON	inclus	0,84
SUÈDE	inclus	0,225
SUISSE	inclus	0,8
SURINAM	0,47	0,84
ESWATINI (ex-Swaziland)	0,88	0,88
SYRIE	0,88	1,24
TADJIKISTAN	0,95	0,95
TAÏWAN	inclus	0,63
TANZANIE	0,95	1,31
TCHAD	0,88	1,24
TERRE ADÉLIE	2,7	2,7
THAÏLANDE	inclus	0,77
TIMOR ORIENTAL	0,81	0,81
TOGO	0,81	1,17
TOKELAU	1,23	1,23
TONGA	0,95	0,95
TRINITÉ-ET-TOBAGO	inclus	1,24
TRISTAN DA CUNHA	0,95	0,95
TUNISIE ⁽²⁾	inclus	0,7
TURKMÉNISTAN	0,41	0,77
TURKS ET CAÏCOS	0,88	0,88
TURQUIE	inclus	0,7
TUVALU	0,95	0,95
UKRAINE	0,34	0,7
URUGUAY	0,61	0,97
VANUATU	0,95	0,95
VATICAN	inclus	inclus
VENEZUELA	inclus	0,97
VIETNAM	inclus	1,31
WALLIS ET FUTUNA	0,74	0,74
YÉMEN	0,88	0,88
ZAMBIE	0,88	1,24
ZANZIBAR	0,95	1,31
ZIMBABWE	0,95	1,31

(1) Appels illimités depuis le poste fixe branché sur la box pour les clients box RED by SFR vers les postes fixes au Maroc, hors appels vers les numéros à mobilité restreinte des opérateurs Wana et Meditel et les indicatifs téléphoniques suivants (+212 526; +212 527; +212 533; +212 534; +212 540; +212 549; +212 547; +212 550; +212 553; +212 546). Au-delà, ces appels pourront être facturés au tarif applicable aux appels en présélection vers le Maroc disponible sur www.sfr.fr.
(2) Appels illimités vers les fixes de Tunisie Telecom (numéro commençant par 002167 et 00216 81 200) réservés aux clients RED box. RED box Très Haut Débit et RED box Fibre, jusqu'à 99 correspondants différents/mois. 3h maximum par appel. Au-delà, ces appels seront facturés au prix d'une communication normale (voir prix dans la brochure tarifaire en vigueur). Offre valable dans la limite d'un usage non abusif et/ou frauduleux.

PAIEMENT ET FACTURATION

■ Une facturation simple

- Facture sur Internet: offre automatique pour toute souscription d'un forfait RED by SFR. Votre facture est consultable sur red-by-sfr.fr, Espace client, rubrique Conso et factures, Consulter en ligne (prix d'une connexion Internet). Chaque mois, vous recevez un e-mail ou un SMS dès que votre facture est disponible.
- La 1^{ère} facture: disponible environ 15 jours après votre souscription. Elle comprend les frais de mise en service de la ligne, le prix de l'abonnement choisi et des options éventuelles pour le mois à venir.
- Les factures suivantes: elles sont établies mensuellement et comprennent le prix de l'abonnement choisi ainsi que les options éventuelles pour le mois à venir et, le cas échéant, le montant des communications passées au-delà de vos forfaits ou non comprises dans vos forfaits pour le mois écoulé.
- Facture détaillée (6 ou 10 chiffres) disponible gratuitement sur le site RED by SFR rubrique Espace Client.

■ La facturation depuis l'étranger

Un décalage peut survenir dans la facturation des connexions Internet, appels, SMS et MMS émis ou reçus à l'étranger. Ceci est lié au décalage de transmission à SFR des communications réalisées sur les réseaux de nos partenaires.

■ Les modes de règlement: disponible sur demande sur red-by-sfr.fr

Les modes de règlement: disponible sur demande sur red-by-sfr.fr

- Par prélèvement automatique: mode de paiement par défaut
- Par Carte bancaire
- Par chèque

En cas d'incident de paiement, le règlement par Carte Bancaire est gratuit et disponible sur red-by-sfr.fr (hors coût de connexion)
· Rubrique / Espace Client.

Pour le règlement par carte Bancaire, pas plus de 3 cartes bancaires différentes acceptées dans un délai de 3 mois pour une même ligne. Un numéro de "e-carte bleue" est considéré comme une carte bancaire à part entière.

■ Dépôt de garantie et/ou avance sur facturation

Un dépôt de garantie et une avance sur facturation ne peuvent être cumulés, excepté dans le cas où le montant de l'encours hors forfait depuis la dernière facture excède le montant du dépôt de garantie perdu.

Au moment de la souscription comme en cours de contrat, SFR se réserve le droit de demander le versement d'une garantie financière (dépôt de garantie ou avance sur facturation selon les cas) d'un montant pouvant aller de 50€ jusqu'à 450€.

À titre d'exemple, une garantie peut être demandée en cas de:

-> impayé ou contentieux avec SFR

-> utilisation d'un moyen de paiement suivant: comptes bancaires étrangers, mode de paiement autre que le prélèvement automatique...

-> non présentation de pièces justificatives valides ou première souscription chez SFR

-> commandes multiples successives...

■ Facturation des actes de gestion

Rejet de prélèvement pour insuffisance de provisions	10,50€
Rejet de chèque pour insuffisance de provisions	22,50€
Rejet de carte bancaire	22€
Frais de remise en service	7,50€

FRAIS ANNEXES OFFRES BOX INTERNET

■ Pénalités de non restitution

Pénalités forfaitaires en cas de non restitution ou de détérioration des équipements mis à disposition par RED.

Modem SFR BOX 8 (ADSL, Fibre, Très Haut débit)	149€
Autre accessoire manquant	21€
Modem internet	99€
Box Plus / Box 7	60€
Décodeur Connect TV	69€
Répéteur Wifi / Répéteur Smart Wifi 6	99€
Carte numérique RED box TV Très Haut Débit	20€
Alimentation CPL	50€

■ Tarifs Services ponctuels

Frais d'ouverture de service	39€
Frais de résiliation	59€
Frais de déconnexion pour impaye	50€
Frais de changement de numéro	25€
Frais de raccordement suite à une dégradation	60€
Frais de déplacement de prise FTTH/B	150€
Frais pour réfection d'installation FTTH/B	150€
Mise en service clé en main	60€
Frais de réfection de desserte interne	60€
Pose d'un amplificateur	70€
Prise supplémentaire	60€
Construction de ligne DSL	49€
Aide au diagnostic & paramétrage d'équipements DSL	60€
Aide à l'installation des équipements DSL	60€
Frais de déplacement technicien hors raccordement initial (facturés également en cas d'absence client lors du rendez-vous)	60€

TÉLÉPHONIE MOBILE ET SANTÉ

L'OMS (Organisation mondiale de la santé) et les autorités sanitaires indiquent qu'à ce jour, au vu de l'analyse globale des résultats publiés dans ce domaine, la preuve d'un danger n'est pas établie pour la santé des utilisateurs de téléphone mobile, tout en demandant la poursuite des recherches scientifiques.

▶ À ce jour, tous les avis d'experts sur les effets sanitaires de l'exposition aux ondes radio arrivent à la même conclusion : aucun effet négatif n'a été établi à des niveaux d'exposition aux ondes radio inférieurs aux recommandations internationales.

Déclaration de l'OMS, juillet 2005.

▶ Il n'existe pas aujourd'hui de preuve scientifique démontrant que l'usage des téléphones mobiles présente un risque pour la santé. Néanmoins, cette hypothèse ne pouvant définitivement être exclue, les groupes d'experts invitent chacun à adopter une attitude inspirée du principe de précaution.

Dépliant du ministère de la Santé et des Solidarités, juin 2008.

Dans l'attente des résultats des recherches scientifiques en cours, l'OMS et les autorités sanitaires font des recommandations permettant de réduire votre exposition aux ondes radio quand vous utilisez votre mobile.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE POUR RÉDUIRE VOTRE EXPOSITION AUX ONDES RADIO QUAND VOUS UTILISEZ VOTRE TÉLÉPHONE :

- ▶ Utiliser un kit oreillettes pendant vos appels téléphoniques. Avec un kit oreillettes, il est conseillé aux femmes enceintes d'éloigner le téléphone du ventre et aux adolescent(e)s de l'éloigner du bas ventre.
- ▶ Téléphoner de préférence dans les zones où la réception est de bonne qualité. La qualité de la réception est indiquée par le nombre de barrettes sur l'écran de votre téléphone : plus il y a de barrettes, plus votre téléphone émet à faible puissance.

Ces recommandations sont issues de l'arrêté du 8 octobre 2003 qui note que « ces conseils sont donnés par simple mesure de prudence, aucun danger lié à l'utilisation d'un téléphone mobile n'ayant été constaté » et précise dans ce cas de figure, les « précautions à prendre lors d'une communication : éloignement du téléphone du ventre pour les femmes enceintes ou du bas ventre pour les adolescents ».

POUR EN SAVOIR PLUS

- le site du Ministère de la santé :
www.sante.gouv.fr/htm/dossiers/telephon_mobil/sommaire.htm
- le site de la Fondation Santé et radiofréquences :
www.sante-radiofrequences.org
- le site de l'Agence nationale des fréquences :
www.anfr.fr
- le site de l'Association française des opérateurs mobiles :
www.afom.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES POUR LES SERVICES MOBILES ET FIXES

Avril 2025

Le contrat liant RED by SFR au Client (personne physique majeure ou personne morale), constitué des présentes Conditions Générales, de la demande d'abonnement (ou le bulletin de souscription) sur laquelle figure le Service souscrit par le Client, des services complémentaires et/ou optionnels, des éventuelles conditions particulières rattachées à des offres ou options spécifiques, des Tarifs des offres RED by SFR, du récapitulatif contractuel de l'offre souscrite, ainsi que les éventuels avenants, est porté à la connaissance et remis au Client à l'occasion de sa souscription.

■ 1 – DESCRIPTION DES SERVICES

Les Services Mobile et Fixe sont souscrits à titre principal par le Client. A ces Services, s'ajoutent des services complémentaires ou optionnels de contenus qui nécessitent la souscription d'options spécifiques. La souscription aux Services s'effectue exclusivement sur www.red-by-sfr.fr. RED by SFR se réserve le droit de refuser la souscription à toute personne adoptant un comportement incivil ou pénalement répréhensible envers un collaborateur RED by SFR ou un prestataire RED by SFR en relation avec le Client. Le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de conclusion du contrat ou à compter de la réception des biens, qu'il peut exercer en adressant à RED by SFR le formulaire de rétractation ou tout autre courrier dénué d'ambiguïté. Le Service sera accessible une fois le délai de rétractation de 14 jours expiré, sauf si le Client demande expressément à bénéficier du Service avant la fin de ce délai. Dans ce cas, si le Client se rétracte, il devra s'acquitter du montant correspondant au Service fourni jusqu'à la communication de sa décision de rétractation. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée et peut ou non être assorti d'une période minimale d'engagement. Le Client est informé que RED by SFR n'étant pas éditeur des offres TV qu'elle propose, la sélection des programmes TV ainsi que leur positionnement et numérotation sont susceptibles d'évoluer, ce que le Client reconnaît et accepte. Le Client pourra suivre la consommation et l'usage de ses Services via une fonctionnalité gratuite disponible depuis son Espace Client. L'Opérateur est libre de faire évoluer les Services Fixe et Mobile et les Services Complémentaires ou Optionnels. Dans ce cas, le Client en est informé par tout moyen n(1) mois avant l'entrée en vigueur des évolutions. Le Client peut, s'il la refuse résilier son abonnement sans frais durant les quatre (4) mois qui suivent l'information de cette évolution; sauf lorsque les évolutions envisagées sont exclusivement à son bénéfice ou lorsqu'elles ont un caractère purement administratif ou qu'elles sont directement imposées par la législation.

SERVICES FIXES

Le Client devra s'assurer qu'il dispose des prérequis nécessaires.

Le Service Internet (le cas échéant avec l'Abonnement Téléphonique), consiste en un accès au réseau Internet via la technologie xDSL ou FTTB/FTTH (« Fibre »).

Le Service Internet comprend le débit indiqué dans les Tarifs des Offres Box de RED by SFR. Pour l'xDSL, le débit dépend notamment des caractéristiques et de la qualité de la ligne téléphonique, de la distance de l'installation avec le central téléphonique et le cas échéant de la souscription à titre optionnel, au Service de Télévision.

Le Service de Téléphonie correspond à l'acheminement par l'Opérateur, des communications téléphoniques en provenance ou à destination du poste téléphonique du Client raccordé au Modem.

Le Service de Télévision correspond à des bouquets composés de chaînes de télévision, de services interactifs et d'options TV. Dans le cas où le Client a souscrit à un Décodeur contenant un disque dur intégré, il autorise l'Opérateur à utiliser une partie de la capacité de l'espace de stockage de ce disque dur notamment pour développer des services innovants.

SERVICES MOBILES

Le Service souscrit par le Client lui permet d'émettre et de recevoir des communications (appels, sms, MMS) métropolitaines et internationales, et le cas échéant lui donne accès à l'Internet mobile, via le réseau mobile exploité SFR. RED by SFR remet au Client une carte SIM (physique ou virtuelle) à laquelle est associé le numéro d'appel attribué par RED by SFR et qui permet l'accès aux Services RED by SFR uniquement via un équipement mobile.

■ 2 – CONDITIONS FINANCIÈRES

2.1 TARIFS

Les tarifs des Services ainsi que leurs modalités d'application figurent dans la Brochure « Tarifs OFFRES MOBILE ET INTERNET RED by SFR ».

Indexation: Chaque année, les Tarifs pourront être indexés par RED by SFR

sur la base du dernier indice publié des salaires mensuels de base des télécommunications tel que publié par l'INSEE sous la référence 010562718 (l'indice est consultable sur «<http://www.insee.fr>» rubrique indices), sans que cette indexation ne puisse être inférieure à 0,50€. En cas de disparition de l'indice, le calcul s'effectuera sur la base de l'indice de remplacement choisi par l'INSEE ou de l'indice le plus proche communiqué par SFR. Calcul du Tarif indexé: Tarif indexé = Tarif ancien x (nouvel indice / indice en vigueur au moment de la souscription du Client).

2.2 FACTURATION ET PAIEMENT

Les factures, établies mensuellement d'avance, sont payables à la date indiquée sur la facture. Le paiement s'effectue par prélèvement automatique, ou, après demande sur www.red-by-sfr.fr, par chèque ou par carte. Le Client, optant pour le prélèvement bancaire, devra impérativement adresser à RED by SFR un mandat SEPA valide, en complément de ses coordonnées bancaires. L'option Facture sur internet est souscrite par défaut sauf demande expresse contraire du Client. L'adresse électronique transmise par le Client à RED by SFR lors de la souscription sera utilisée dans la relation entre le Client et RED by SFR, et à défaut, celle créée par RED by SFR à l'occasion de la souscription fera office d'adresse de contact. Le Client a accès à ses 12 dernières factures détaillées archivées sur le site Internet de RED by SFR dans la rubrique Espace Client. Le Client s'engage à informer RED by SFR de tout changement d'adresse email. Le Client peut résilier à tout moment l'option facture sur Internet pour recevoir une facture papier (non détaillée) par courrier postale à l'adresse que le Client aura renseignée lors de la souscription de son contrat avec RED by SFR; les factures détaillées restant disponibles sur le site internet RED by SFR dans la rubrique Espace Client. Si le Client a souscrit son contrat à des fins professionnelles, il s'engage à communiquer à RED by SFR son numéro de SIRET et/ou son numéro de TVA intracommunautaire, ou toutes autres informations telles que sa civilité, son nom, prénom, raison sociale et adresse du siège notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la facture électronique, ainsi que les documents justificatifs correspondants qu'il devra transmettre à RED by SFR depuis son espace client. Ces informations doivent être conformes avec les données transmises à l'INSEE, qui seront automatiquement actualisées en cas de mise à jour du profil de l'INSEE (pour les profils en diffusion publique). Si ces informations évoluent en cours d'exécution du contrat, le Client s'engage à en informer RED by SFR dans les meilleurs délais.

2.3 FACTURATION DES SERVICES ET CONTENUS TIERS

Tout achat d'un service ou d'un contenu auprès d'un éditeur tiers est, par défaut, facturé sur la Facture Fixe ou Mobile du Client et s'ajoute au montant de l'Abonnement. Le Client peut modifier ce mode de facturation via son Espace Client à tout moment.

La résiliation de l'Abonnement par le Client entraîne la résiliation du paiement sur facture SFR de ce service ou contenu.

2.4 NON RÈGLEMENT

Les sommes restant dues à RED by SFR par le Client, après relance restée sans effet, sont majorées d'intérêts de retard calculés à compter de la date de réception du courrier portant mise en demeure de payer sur la base du taux d'intérêt légal.

Dans le cas où un titre de paiement émis au profit de RED by SFR ne serait pas honoré, les frais divers liés à l'impayé sont facturés au Client (frais de rejet de chèque impayé ou de prélèvement automatique, ...) dans le respect des dispositions de l'article 32 de la loi du 9 juillet 1991. En cas de non-paiement par le Client des sommes dues, RED by SFR se réserve le droit de restreindre la ligne du Client et le cas échéant, en l'absence de contestation sérieuse dûment motivée, les autres lignes dont celui-ci pourrait être titulaire, sans préjudice de son droit à suspendre les Services selon les modalités précisées ci-dessous.

2.5 DÉPÔT DE GARANTIE/AVANCES SUR FACTURATION

RED by SFR peut demander au Client, lors de la souscription du contrat et jusqu'à ce qu'il soit validé par RED by SFR, ou en cours d'exécution du contrat, un dépôt de garantie ou une avance sur facturation, dont les montants figurent dans les Tarifs des Offres RED by SFR. Le dépôt de garantie ne peut se compenser avec des sommes dont le Client serait débiteur, sauf à l'expiration du contrat, si les sommes dues ne sont pas contestées par le Client. L'avance sur facturation est portée au crédit du Client trente jours après son versement. Elle vient en déduction des sommes dues et à venir par le Client jusqu'à épuisement.

■ 3 – OBLIGATIONS DE RED BY SFR

Pour les offres mobiles, RED by SFR s'engage à satisfaire toute demande d'abonnement dans la limite de la capacité des systèmes de radiotéléphonie publique qu'elle exploite et des contraintes de qualité de ses services. RED by SFR s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité du service de radiotéléphonie publique pour lequel l'abonnement est souscrit dans la zone de couverture de ce service. Pour les services autres que ceux détaillés ci-dessous, l'Opérateur ne s'engage pas sur un niveau minimal de qualité de service.

3.1 QUALITÉ DE SERVICE FIXE

L'Opérateur s'engage, sous réserve du respect par le Client de son Contrat, sur les niveaux de qualité définis ci-dessous (sauf en cas de force majeure). Il est rappelé que l'ensemble des technologies utilisées sont susceptibles d'évolutions, de remplacement.

A ce titre, il est précisé que la technologie ADSL dépendant du réseau cuivre de l'opérateur historique ne sera progressivement (selon les communes) plus accessible dès début 2025 pour être fermée définitivement sur l'ensemble du territoire métropolitain en 2030. Plus d'informations sur redby.sfr.fr.

Délai de mise en service: 3 semaines pour l'VDSL, 4 semaines pour la Fibre à compter de la date à laquelle l'Opérateur fixe le RDV d'installation. En cas de retard, un avoir (correspondant au prorata du tarif mensuel de l'offre d'abandonnement du Client) sera émis sur la prochaine facture, sauf si ce retard est dû à un cas de force majeure, à la construction de la ligne téléphonique du Client par l'opérateur historique, à la commande d'une installation du Service Internet par un technicien au domicile du Client, au fait du Client ou au non-respect des prérequis définis dans les Tarifs des Offres by SFR, ou à l'annulation ou le report de RDV d'installation pour la Fibre.

Débits:

ADSL: Débit descendant théorique maximum de 20Mb/s, atteignable sur des lignes inférieures à 500 m, en l'absence de perturbations. Débit descendant en général compris entre 1Mb/s et 15 Mb/s. Débit montant en général inférieur à 1 Mb/s.

VDSL: Débit descendant théorique maximum de 95Mb/s, accessible sur des lignes inférieures à 500m, en l'absence de perturbations. Débit descendant atteignable en général entre 1 Mb/s et 15 Mb/s, pouvant être compris entre 15 Mb/s et 50 Mb/s pour certaines lignes de moins de 1 km. Débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s pouvant atteindre 8Mb/s pour des lignes de moins de 1 km.

Fibre : pour les raccordements en fibre jusqu'au domicile : débit descendant théorique maximum disponible selon l'offre souscrite et l'adresse du raccordement jusqu'à 500 Mb/s et débit théorique montant disponible de 500 Mb/s maximum.

THD : pour les raccordements en fibre jusqu'au quartier / immeuble : débit descendant théorique maximum disponible selon l'offre souscrite et l'adresse du raccordement 30 Mb/s, 100 Mb/s, 200 Mb/s, 400 Mb/s et 500 Mb/s et débit théorique montant disponible de 50 Mb/s maximum.

Le débit descendant minimum est de 128 kb/s.

Délai de rétablissement du Service Internet: 48h maximum entre la prise de contact du client du Service Internet notifiant à l'assistance technique une interruption totale du Service Internet imputable à l'Opérateur et la date à laquelle le Service Internet est rétabli par l'Opérateur. A défaut, le Client peut demander le remboursement du prix du Service Internet au prorata temporis de sa période d'interruption totale, sous forme d'avoir. Aucune compensation ne sera due au Client lorsque le non-respect du délai de rétablissement résultera d'un cas de force majeure, de la commande d'une intervention d'un technicien au domicile du Client, du fait du Client et du fait de l'installation non conforme du ou des Matériels et des équipements du Client, d'un remplacement du Modem ou du Décodeur.

3.2 QUALITÉ DE SERVICE MOBILE

3.2.1 DISPONIBILITÉ DU RÉSEAU SFR ET RÉTABLISSEMENT DE SERVICE

RED by SFR s'engage, à l'égard de ses Clients, à assurer, en zone couverte, une disponibilité de l'accès à son réseau supérieure à 90% chaque mois calendaire pour les différents services (voix, SMS, et internet mobile). Dans l'hypothèse d'une non-disponibilité du réseau SFR supérieure ou égale à 10% (soit en durée cumulée, soit plus de 48h consécutives) sur un mois calendaire, RED by SFR s'engage à attribuer au Client ayant été affecté par cette non-disponibilité (selon sa localisation géographique et les moments (date heure) auxquels il a souhaité avoir accès au réseau SFR) des compensations soit financières (attribution d'avoirs au prorata de la durée d'indisponibilité), soit en usages (internet/minutes d'appels/SMS/services...). La demande de compensation devra être formulée par écrit par le Client et indiquer précisément: les dates, heures et localisation en précisant le code postal à 5 chiffres, ainsi que la durée pendant laquelle le Client n'a pu avoir accès au réseau SFR. Cette demande sera traitée par RED by SFR dans les mois qui suivent sa réception. La non-disponibilité de l'accès au réseau SFR se traduit par l'absence d'indice de réception du réseau SFR sur le téléphone mobile, alors même que le Client se situe dans une zone couverte, et qu'il dispose d'un terminal compatible, allumé et en parfait état de fonctionnement. L'interruption de service le jour de la portabilité du client n'ouvre pas droit à compensation et n'engage pas la responsabilité de RED by SFR. RED by SFR s'engage à rétablir l'accès au Service dans un délai moyen de 48 heures lorsque celui-ci est interrompu, sauf en cas de force majeure.

3.2.2 RÉSEAU MOBILE

Le réseau SFR est un réseau 3G/4G/4G+ et 5G. Le réseau 5G est accessible dans le cadre d'offres compatibles 5G et sous réserve de couverture 5G et d'utilisation d'un terminal compatible. Son déploiement est progressif. Le réseau 4G/4G+/5G étant actuellement en cours de déploiement, le Client reconnaît que les conditions d'accès et d'usage des services puissent ne pas être optimales à tout

moment. L'accès au réseau SFR se fait en France exclusivement, et dans la limite des zones de couverture telles qu'indiquées dans la documentation établie et régulièrement mise à jour par RED by SFR. Il est rappelé que l'ensemble des technologies utilisées sont susceptibles d'évolutions, de remplacement. A ce titre, il est précisé que la technologie 2G ne sera plus accessible dès 2026. De façon identique, la technologie 3G est remplacée au fur et mesure sur le territoire et ne sera plus accessible dès fin 2028.

Le réseau SFR étant mutualisé entre tous les Clients SFR, la Bande Passante indiquée dans la documentation établie et mise à jour par RED by SFR est une Bande Passante de référence en réception d'informations. Elle peut varier selon notamment le nombre de Clients connectés à un même instant et leur usage du réseau et des services. Il ne s'agit donc pas de débits garantis mais de valeurs maximales pouvant être atteintes. L'utilisation d'un VPN est susceptible de perturber la localisation des Clients lors de leurs appels d'urgence en WIFI. Le VPN doit être désactivé avant d'effectuer ce type d'appel afin d'être orienté vers le bon centre de secours. En cas de difficultés d'acheminement des appels d'urgence vers les numéros nationaux de services d'urgence(15,17,18...), RED by SFR recommande de composer le 112 à la place des numéros nationaux d'urgence. Le Client est informé qu'en cas d'encombrement du réseau sur une zone donnée, SFR pourra prioriser certaines communications ou/et réduire les débits. Afin d'élargir l'accès à la téléphonie mobile au plus grand nombre, les opérateurs de téléphonie mobile métropolitains se sont réunis afin de permettre à chacun d'émettre et de recevoir des appels dans certaines zones de France métropolitaine, dites zones blanches. Les services accessibles essentiellement limités aux communications voix et aux SMS depuis ces zones seront soit à partir du réseau SFR, soit à partir du réseau d'un des autres opérateurs métropolitains de téléphonie mobile.

Concernant les services optionnels ou complémentaires de contenus, SFR répond des défauts de conformité qui apparaissent au cours de la période durant laquelle ces Services (en leur qualité de Services numériques), sont fournis en vertu des présentes, dans les conditions prévues aux articles L224-25-12 et suivants du Code de la consommation.

Les mises à jour nécessaires sont essentielles à la conformité du contenu numérique ou du service numérique. La non-installation d'une de ces mises à jour peut entraîner un dysfonctionnement, et éventuellement la non-conformité, du contenu numérique ou du service numérique. Dans le cas où l'Acheteur n'installe pas les mises à jour essentielles au maintien de la conformité du contenu numérique ou du service numérique, SFR ne sera pas responsable des défauts de conformité résultant de cette non-installation.

Concernant les éventuelles mises à jour non nécessaires au maintien de la conformité des Services optionnels ou complémentaires de contenus qui auraient une incidence négative (non mineure) sur l'accès à ces Services ou sur leur utilisation, l'utilisateur est informé qu'il est en droit de les refuser ou de les désinstaller le cas échéant. Si SFR ne propose pas à l'utilisateur de conserver son Service sans ces modifications, le contrat sera alors résilié sans frais dans un délai maximal de 30 jours. (Voir Annexe 1 des présentes conditions).

3.2.3 INFORMATIONS RELATIVES AUX CONDITIONS DE SERVICE EN ITINÉRANCE DANS L'UNION EUROPÉENNE/DOM

Les réseaux mobiles ont une architecture très différente d'un pays à l'autre et, il en est de même à l'intérieur d'un même Etat Membre. Aussi la qualité de service peut varier dans une même journée.

La qualité de service sur le réseau SFR ne sera pas identique à celle d'un autre réseau en itinérance dans l'Union Européenne/DOM (en raison notamment de fréquences, couverture et services différents).

Différents facteurs peuvent avoir une influence sur la qualité de service (débit et latence) tels que par exemple:

- ▶ le choix du terminal mobile utilisé,
- ▶ les conditions climatiques,
- ▶ la topographie,
- ▶ la couverture de la zone où l'utilisateur se trouve,
- ▶ le nombre de clients connectés à un même instant.

Pendant l'utilisation des services en itinérance, la qualité délivrée est notamment de la responsabilité de l'opérateur du réseau visité et, celle-ci dépend également des accords conclus entre les opérateurs dans les différents pays selon la génération de réseau.

En cas d'écart significatif entre la qualité de service délivré et les performances de la qualité de service mentionnées au Contrat, le Client peut contacter RED by SFR via son Espace Client ou sur l'application RED & Moi.

Enfin, RED by SFR informe le Client que les usages vers les Services à Valeur Ajoutée en itinérance peuvent générer une surfacturation.

■ 4 – OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à utiliser l'offre qu'il a souscrite conformément à l'usage pour lequel elle a été conçue et commercialisée. Le Client est seul responsable de l'utilisation et de la conservation de la carte SIM (ou profil ESIM) dont il s'interdit toute duplication et des matériels (mis à disposition ou loués par l'Opérateur décrits dans les Tarifs des offres Box de RED by SFR). Les Matériels et

la carte SIM (ou profil ESIM) demeurent la propriété exclusive, accessible et insaisissable de l'Opérateur ou de ses ayants droit. Les Matériels ou la Carte SIM (ou profil ESIM) ne pourront être cédés ou mis à disposition d'un tiers sous quelle que forme que ce soit. Le Client s'interdit toute utilisation commerciale de l'accès au réseau SFR qui est mis à sa disposition. La carte SIM (ou profil ESIM) ne peut pas être utilisée, par le Client, par un exploitant de réseau de télécommunications ou par un fournisseur de services de télécommunications, aux fins de modifier l'acheminement d'un service de télécommunications sur un réseau public de télécommunication, notamment dans le cadre de boîtiers radio, ni en émission, ni en réception. Tout usage frauduleux de la carte SIM (ou profil ESIM), ou contraire aux présentes conditions, engage la responsabilité personnelle du Client. En cas de perte ou de vol de sa carte SIM (ou profil ESIM), le Client en informe immédiatement RED by SFR par téléphone et sa ligne est mise hors service dès réception de l'appel.

En cas d'utilisation d'un mobile déclaré volé, RED by SFR se réserve le droit de procéder au blocage dudit téléphone mobile.

En cas de modification de ses coordonnées bancaires ou des adresses (postales ou email), le Client s'engage à en informer sans délai le Service Client RED by SFR et à lui adresser une mise à jour de ces dernières.

Le Client s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur.

Le Client s'interdit de stocker, télécharger ou envoyer toute donnée prohibée, illicite, illégale, contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et portant atteinte ou étant susceptible de porter atteinte aux droits de tiers et notamment aux droits de propriété intellectuelle.

RED by SFR informe expressément le Client qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Dans ces conditions, il appartient au Client de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels, préalablement et postérieurement à la mise en place des services.

Le Client est informé que les offres TV RED by SFR doivent être utilisées à des fins strictement privées et personnelles au sein du cercle de famille. Toute autre utilisation notamment à des fins professionnelles ou commerciales est interdite.

Le Client s'engage à respecter les termes et conditions de licence de tout logiciel utilisé dans le cadre du Service et, en particulier, ceux joints aux Matériels. Il s'engage également à respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers auxquels il aura accès du fait de l'utilisation du Service et à obtenir des tiers, titulaires de droits sur les œuvres (textes, images, vidéos, sons ou tout autre élément protégé) qu'il pourrait utiliser et, en particulier, inclure dans ses pages personnelles, les autorisations préalables et concession de droits nécessaires. Par ailleurs, le Client reconnaît que la violation des droits d'auteur ou des droits voisins (telle que par exemple la reproduction, la représentation, la mise à disposition ou la communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin sans l'autorisation des titulaires des droits) constitue un acte de contrefaçon, passible de sanctions civiles et/ou pénales.

Si le Client est une personne physique agissant à des fins privées, il s'engage à utiliser le Service pour ses besoins propres dans le cadre d'un usage strictement privé et personnel. Il s'engage en particulier à n'utiliser les Matériels qu'à destination de ses propres équipements, les Matériels ne pouvant en aucun cas être utilisés, directement ou indirectement, pour permettre à un tiers de bénéficier du Service. Toute autre utilisation du Service, sous quelque que forme et en quelque lieu que ce soit, est illicite, notamment toute commercialisation du Service ou toute utilisation du Service par de multiples utilisateurs autres que ceux du foyer.

L'accès au réseau mobile SFR suppose l'utilisation par le Client de matériels et de logiciels compatibles, correctement paramétrés.

Le Client est informé que sa connexion peut être interrompue automatiquement en cas d'inactivité.

Le Client s'interdit toute utilisation frauduleuse, abusive ou excessive des Services (telle que notamment : créer un serveur vocal et/ou rerouter et/ou détourner des communications ; détourner la finalité ou dégrader le Service; diffuser tout virus ou fichier informatique conçu pour limiter, interrompre ou détruire le réseau et/ou tout terminal ou autre outil de télécommunication, transmettre toute publicité non sollicitée ou non autorisée...) pouvant ainsi perturber la disponibilité des dits serveurs ou réseau.

RED by SFR se réserve le droit de suspendre et/ou de résilier, dans le respect de l'article 5 des présentes, le/les Contrats du Client en cas :

- ▶ de propos malveillants, injurieux ou menaçants,
- ▶ de comportement pénalement répréhensible, adopté à l'égard des collaborateurs RED by SFR ou des prestataires de RED by SFR en relation avec le Client.

RED by SFR se réserve donc la possibilité de suspendre et/ou de résilier, l'accès au réseau mobile du Client qui contreviendrait aux usages interdits. En cas d'activation du contrôle parental mobile, le client est informé que RED by SFR n'est pas responsable des listes établissant les différentes catégories de contenus potentiellement préjudiciables pour les mineurs, ni de leur mise à jour.

En application de la réglementation européenne, les usages (appels, SMS, MMS et l'Internet mobile) seront utilisables depuis l'Union Européenne et les DOM vers ces mêmes destinations, aux mêmes tarifs que ceux appliqués en France métropolitaine, dans la limite d'un usage raisonnable.

Un usage non raisonnable avéré (tel que détaillé dans les Tarifs des Offres RED by SFR), entrainera la facturation hors forfait des usages réalisés par le Client

depuis l'Union Européenne et les DOM.

Mandat de dégroupage pour l'XDSL: Le Client mandate l'Opérateur pour effectuer auprès de l'opérateur historique toutes les démarches et opérations techniques nécessaires à la fourniture du Service (Dégroupage Total de sa ligne téléphonique).

■ 5 – SUSPENSION – RÉSILIATION DU CONTRAT

5.1 SUSPENSION

RED by SFR se réserve le droit de restreindre l'accès à tout ou partie des Services souscrits par le Client, après en avoir avisé ce dernier, sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation dans les cas suivants :

- ▶ en cas d'inexécution de l'une des obligations du Client,
- ▶ en cas de propos/comportement cités à l'article 4 des présentes,
- ▶ dans l'attente du dépôt de garantie ou de l'avance sur facturation ou en cas de non versement de ceux-ci,
- ▶ en cas d'utilisation d'un mobile déclaré volé,
- ▶ en cas de non réception du Dossier d'abonnement complet,
- ▶ en cas de non règlement des sommes dues à l'échéance,
- ▶ en cas de violation des dispositions légales, notamment en matière d'ordre public et de bonnes mœurs,
- ▶ en cas d'agissements de nature à perturber le réseau SFR ou le réseau Internet,
- ▶ en cas d'augmentation substantielle du montant des consommations du Client.

Dans cette dernière hypothèse, le Client pourra demander à RED by SFR de lui remettre sa ligne en service sur simple appel téléphonique, RED by SFR se réservant la possibilité de lui demander une avance sur facturation.

En cas de suspension, quelle qu'en soit la cause, le Client reste tenu par ses obligations. La suspension des Services n'entraîne pas l'arrêt de la facturation sauf si ledits Services ont été suspendus suite à un impayé. Les Services peuvent être interrompus en cas de force majeure.

5.2 RÉSILIATION À L'INITIATIVE DU CLIENT

Le client peut résilier son contrat depuis red-by-sfr.fr sur son Espace Client via un contact au Service Client ou en adressant sa demande par courrier avec accusé de réception, avec un préavis de 10 jours après réception de la demande à l'adresse suivante : SFR Résiliation TSA 30103 69947 LYON Cedex 20. De même, le contrat sera résilié automatiquement dans l'hypothèse où le Client demande la portabilité sortante de son numéro. Lorsque qu'un client a souscrit un abonnement avec un engagement de 24 mois associant l'achat d'un équipement subventionné, le Client devra alors verser l'intégralité des sommes restant dues jusqu'au terme de la première année d'engagement, et au-delà, 20% des redevances restantes jusqu'au terme de son engagement.

Le Client peut résilier le contrat avant la fin de la période d'abonnement, sans paiement de redevances restant à courir jusqu'à la fin de la période minimale d'engagement dans les cas suivants sous réserve que le motif de résiliation soit précisé dans le courrier et que les éventuels justificatifs soient joints :

- ▶ lorsque l'une ou l'ensemble des caractéristiques essentielles du service mobile est totalement inaccessible soit depuis son domicile, soit depuis son lieu de travail, le Client peut résilier dans les sept (7) jours après sa souscription. La résiliation prend effet, lorsqu'il y a eu achat d'un mobile concomitamment à la souscription de l'abonnement, à compter de la restitution dudit mobile et de ses accessoires. Seront alors remboursés, dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception dudit courrier, du mobile et des accessoires achetés, le montant du premier mois d'abonnement, déduction faite du montant des communications effectuées le cas échéant jusqu'à remise du matériel ;
- ▶ lorsque l'indisponibilité de l'une ou de l'ensemble des caractéristiques essentielles du Service Fixe intervient lors de la mise en service ou deson initialisation ou lorsque l'indisponibilité intervient à la suite de lasouscription à un nouveau service Fixe de l'Opérateur ou à une optioncomplémentaire au Service déjà souscrit et que, malgré l'annulation decelui-ci, le rétablissement du Service Fixe tel que souscrit initialement estimpossible.
- ▶ lorsque, conformément à l'article L224-34 du Code de la Consommation le Client constate un écart significatif entre les performances du service délivré et les performances du service mentionnés dans le contrat, que cet écart soit permanent ou fréquent. Sont exclus de ces dispositions les services d'accès à Internet (mobile pour la data). Cette demande devra être formulée par écrit et indiquer précisément les défauts de performance constatés, et être accompagnée de l'ensemble des éléments matériels pour démontrer le défaut de performance ou l'écart significatif de performance, ainsi que la durée. Ces demandes ne sont toutefois pas recevables dans les cas suivants :
 - en cas de mauvaise utilisation par le Client et/ ou ses correspondants des Services,
 - en cas de mauvais paramétrage du mobile et/ ou de ses accessoires,
 - en cas d'utilisation non conforme à son usage de la carte SIM,
 - en cas de non-respect par le Client de ses obligations,

- en cas de transmission des signaux radioélectriques affectée par les contraintes ou les limites des normes techniques imposées à SFR par les autorités réglementaires ou les groupements normatifs compétents,
 - en cas de perturbation ou d'interruption non directement imputable à SFR,
 - en cas de perturbation et/ou d'indisponibilité totale ou partielle, et/ou d'interruption de tout ou partie des services proposés sur les réseaux de radiotéléphonie publique numérique GSM/GPRS fournis et exploités par des opérateurs tiers,
 - en cas de force majeure au sens du Code civil et de la jurisprudence de la Cour de Cassation ;
- pour des motifs légitimes de résiliation, qui sont les suivants :
- chômage (suite à la rupture d'un CDI), hors demande d'ouverture de ligne ou demande de réaménagement d'abonnement intervenue pendant le préavis, faillite personnelle, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire,
 - difficultés financières du Client ayant donné suite à notification de recevabilité en Commission de Surendettement des Particuliers,
 - décès du Client,
 - hospitalisation et/ou arrêt maladie de plus de trois (3) mois affectant le Client,
 - incarcération du Client,
 - déménagement pour une longue durée, hors du territoire français ou dans une zone où le Service Mobile ou Fixe est totalement inaccessible depuis le domicile ou lieu de travail du Client,
 - cas de force majeure ;
- au cours des quatre mois qui suivent l'information sur une modification des conditions contractuelles du Service Fixe ou Mobile à l'initiative de RED BY SFR. Si la résiliation s'effectue dans le cadre d'une portabilité, les modalités sont détaillées à l'article 6.2 des présentes.

5.3 RÉSILIATION À L'INITIATIVE DE RED BY SFR

RED BY SFR peut résilier le Contrat du Client sans qu'il ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation, dans les cas suivants :

- fausse déclaration du Client concernant le contrat, la résiliation pouvant intervenir immédiatement après en avoir avisé le Client,
- manquement du Client à l'une quelconque de ses obligations,
- non règlement du dépôt de garantie ou de l'avance sur facturation,
- non réception par RED BY SFR du Dossier d'abonnement complet,
- non-paiement par le Client des sommes dues à RED BY SFR, après mise en demeure restée sans effet, (la résiliation suite à ces différents cas sera effective cinq (5) jours minimum après que RED BY SFR ait avisé le Client),
- force majeure affectant RED BY SFR pendant plus de quinze (15) jours,
- à compter du jour où, dans le cadre de la mise en œuvre d'une procédure de redressement judiciaire ouverte à l'encontre du Client, l'administrateur judiciaire se prononce, implicitement ou explicitement, en faveur de la non-continuation du présent contrat, ou à compter du prononcé du jugement de liquidation judiciaire,
- recevabilité du dossier du Client en Commission de Surendettement,
- dans les 15 jours suivant la suspension du Service réalisée dans les conditions de l'article 5.1 en cas de propos/comportement cités à l'article 4 des présentes.

5.4 CONSÉQUENCES DU TERME DU CONTRAT

L'Opérateur pourra, 6 mois à compter du terme du Contrat, supprimer toutes les données et adresses de courriers électroniques stockés sur son serveur y compris les courriers électroniques, les messages téléphoniques ainsi que les pages personnelles du Client. Le Client au service Fixe devra retourner les Matériels complets (accessoires inclus) mis à disposition en bon état et dans un emballage adapté dans un délai maximum de 21 jours à compter de la demande de résiliation. A défaut de retour des Matériels ou en cas de retour incomplet, l'Opérateur pourra facturer le Client des pénalités précisées dans les Tarifs des Offres Box de RED BY SFR. Après paiement des pénalités, les Matériels non restitués deviendront la propriété pleine et entière du Client. L'Opérateur se réserve le droit de facturer au Client les frais techniques liés à la fermeture de l'accès, en cas d'interruption du Contrat pour toute raison autre qu'une faute de l'Opérateur ou un motif légitime. Le remboursement des sommes versées d'avance par le Client pourra intervenir au plus tard dans un délai de dix (10) jours à compter du paiement par le Client de la totalité des sommes portées sur la dernière facture.

6 - PORTABILITÉ DU NUMÉRO

6.1 Le Client peut demander la portabilité de son numéro, tant entrante que sortante. Celle-ci est possible en trois (3) jours ouvrables, sous réserve d'éligibilité technique (et géographique pour un numéro fixe). La ligne à porter doit être active jusqu'au transfert du numéro, ou avoir été résiliée auprès de l'ancien opérateur depuis moins de 40 jours.

Portabilité entrante : lors de sa souscription, le Client doit transmettre à RED BY SFR le numéro à conserver, la date de portage souhaitée ainsi que le relevé

d'identité Opérateur (RIO) et doit demander RED BY SFR afin de résilier en son nom et pour son compte le contrat auprès de son ancien opérateur. Nous vous recommandons à cet effet de prendre connaissance des conditions de résiliation du Contrat vous liant à votre précédent opérateur.

Portabilité sortante : si, en cours de résiliation de son abonnement RED BY SFR, le Client souhaite finalement conserver son numéro et demande une portabilité sortante de son numéro postérieure à la date de résiliation effective de son contrat RED BY SFR, cette portabilité ne pourra alors être demandée et réalisée qu'après la résiliation effective de son contrat RED BY SFR, dans le délai maximum de 40 jours.

6.2 Dans le cas d'une portabilité demandée en raison du refus d'une modification des conditions contractuelles de son Service, dans les quatre mois suivant la notification de la modification, le Client ne se verra appliquer aucun frais ni pénalités s'il indique également son motif de résiliation au service client, par courrier ou par téléphone.

6.3 Conformément aux dispositions de l'article L224-42-1 du Code de la Consommation, dans le cadre d'une portabilité suite à un changement de fournisseur, l'Opérateur indemnise le Client dans les cas suivant :

- **1** En cas de retard de portabilité du numéro, l'indemnité offerte au Client ne peut être inférieure, par jour de retard au cinquième du prix mensuel TTC de l'abonnement souscrit par le Client. Le nombre de jours de retard est calculé jusqu'au rétablissement du service de communication électronique par le nouvel opérateur. L'indemnité est due par l'opérateur responsable du retard de portabilité du numéro.
- **2** En cas de perte du numéro ayant fait l'objet d'une amende de portabilité, l'indemnité offerte au Client ne peut être inférieure à vingt-quatre fois le prix mensuel TTC de l'abonnement souscrit par le Client auprès de l'opérateur responsable de la perte du numéro. L'indemnité est due par l'opérateur responsable de la perte du numéro.
- **3** Dans l'hypothèse où un rendez-vous de service et d'installation ne serait pas honoré par l'Opérateur, l'Opérateur indemnise le Client qui en fait la demande. Cette indemnité ne peut être inférieure, par jour de retard, au cinquième du prix mensuel TTC de l'abonnement au service souscrit par le Client. Le nombre de jours de retard est calculé jusqu'à la présentation effective à un nouveau rendez-vous ou, le cas échéant, jusqu'à l'annulation du rendez-vous par le consommateur.

7 - DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL (« DCP »)

La politique de protection des DCP est consultable sur le site red-by-sfr.fr.

1. LOIS APPLICABLES

RED by SFR prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des DCP en sa possession concernant les Clients et les traite dans le respect des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et de la réglementation européenne en vigueur sur la protection des DCP (« Réglementation »).

2. CONTACT

Le responsable du traitement des DCP est SFR S.A., dont le siège est sis 16 rue du Général Alain de Boissieu - 75015 Paris, représentée par son PDG. Le Délégué à la Protection des Données (ci-après « DPD ») peut être contacté à l'adresse suivante : RED BY SFR - DPO - 16 rue du Général Alain de Boissieu - CS 68217- 75741 Paris cedex 15

3. NATURE DES DONNÉES

Les DCP sont collectées par RED by SFR dans le cadre de la souscription et de l'utilisation des Services par le Client.

4. FINALITÉS

Le traitement des DCP a pour finalités : la gestion du compte du Client y compris la prévention des impayés et la lutte contre la fraude, ainsi que le paiement sur facture de services de tiers, l'identification et l'authentification du Client, la fiabilisation du processus de raccordement par rapprochement de l'IBAN et des données clients spécifiées lors d'une souscription, la gestion des précontentieux, des contentieux et des impayés, la cession de créances et les procédures de recouvrement pour le compte de SFR ou de tiers, la gestion des droits et des demandes d'exercice des droits des personnes, la fourniture et le fonctionnement du Service, l'hébergement des données du Client, le développement de produits et services de RED BY SFR, ou analogues, la réalisation d'études statistiques, d'analyses et de mesures d'audience, l'enrichissement et la valorisation de la base clients, l'organisation de jeux-concours, la fourniture de contenus localisés et de recommandations personnalisées basés sur l'analyse des usages (dont les programmes TV visualisés le cas échéant), la communication avec le Client à propos des offres et services de RED BY SFR ou analogues (par e-mail, messages instantanés, SMS et via des services de messagerie en ligne) et dans le cadre de l'assistance technique (le cas échéant, après recueil du consentement préalable du Client conformément à la Réglementation), le déploiement, l'exploitation et la sécurisation du réseau, l'administration et la gestion du réseau et des Services, le respect par RED BY SFR de ses obligations légales et réglementaires. La fourniture de certaines DCP par le Client

conditionnelle la conclusion et, dans certains cas, l'exécution du contrat par RED by SFR. Les DCP du Client pourront être transmises à des partenaires de RED by SFR à des fins d'identification et d'authentification du Client ou de lutte contre la fraude sous la responsabilité de ceux-ci.

5. DURÉES DE CONSERVATION

Les DCP sont conservées pour la durée de la fourniture des Services et/ou pour la durée des traitements spécifiques auxquels le Client a consenti et/ou pour les durées légales de conservation.

6. DESTINATAIRES

Les DCP pourront être traitées par le personnel habilité du Groupe, des sous-traitants, partenaires ou prestataires de SFR. Si ces sous-traitants, partenaires ou prestataires sont situés en dehors de l'Union européenne, ils auront alors, conformément à la Réglementation, préalablement soit fait l'objet d'une décision d'adéquation de la Commission européenne soit signé des « clauses contractuelles types ». Une copie de ces documents peut être obtenue auprès du DPD de RED by SFR. Le recours à ces prestataires est nécessaire à la bonne exécution du contrat passé entre RED by SFR et le Client.

7. PROSPECTION

RED by SFR pourra utiliser les DCP pour des actions de prospection relative à des produits ou services analogues par téléphone ou par courrier postal. RED by SFR se réserve également le droit d'utiliser les DCP dans le cadre d'opérations marketing et commerciales de partenaires ou de tiers, par email, SMS, MMS, courrier postal ou téléphone, avec le consentement du Client. Dans tous les cas visés au présent paragraphe, le Client aura la possibilité de s'opposer à tout moment à l'utilisation des DCP de manière simple et sans frais.

8. DONNÉES DE GÉOLOCALISATION

Dans le cadre des services géo-localisés proposés grâce à son réseau, RED by SFR peut être amenée à communiquer à un prestataire ou à un partenaire les données de localisation géographique du Client qui souhaite bénéficier de ces services et qui aura consenti préalablement à être localisé.

9. ENREGISTREMENT DES APPELS

Le Client est informé que ses conversations avec le Service Client sont susceptibles d'être enregistrées ou écoutées par RED by SFR à des fins probatoires et de détection des fraudes et/ou d'être étudiées afin d'améliorer la qualité du service. Ces conversations sont conservées pour une durée de six mois maximum à compter de leur enregistrement sauf réglementation imposant une durée de conservation supérieure.

10. DROITS DES PERSONNES

10-1 Règle générale À tout moment, le Client peut demander l'accès aux DCP le concernant, recueillies dans le cadre des finalités détaillées ci-dessus, la rectification ou l'effacement de celles-ci (dans la mesure où cela n'empêche pas la bonne exécution du contrat ou le respect des obligations légales de SFR) et la limitation d'un ou plusieurs traitements particuliers le concernant, dans les conditions prévues par la Réglementation. Le Client dispose également du droit de s'opposer à un traitement de ses DCP et du droit à leur portabilité, dans les conditions fixées par la Réglementation. Il peut exercer ces droits : - en envoyant un courrier postal à : Service Client SFR - données personnelles - TSA 10101 - 69947 Lyon Cedex 20. Il devra fournir ses nom, prénom, numéro d'appel ainsi qu'une copie de sa pièce d'identité.* - par voie électronique, via son espace-client. Lorsqu'un traitement de DCP est fondé sur le recueil de son consentement, le Client dispose du droit de retirer ledit consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectuée avant le retrait de celui-ci, via les mentions contenues dans chaque message publicitaire, via SMS/MMS/Email ou via son espace personnel. Le Client a le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Le Client est informé que les DCP le concernant sont conservés ou supprimés après son décès conformément à la Réglementation et qu'il dispose du droit de donner instruction de communiquer ou non ces données à un tiers qu'il aura préalablement designé.

10-2 Règle particulière au démarchage téléphonique Le Client qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique, dite "Blocket", soit en ligne sur le site "<http://www.blocket.gouv.fr>" www.blocket.gouv.fr, soit par courrier adresse à : SAS CONSOPROTEC, site 19, rue de la Vallée-Maillard, 41013 Blois.

11. PRÉVENTION DES IMPAYÉS

Afin de se prémunir contre d'éventuels impayés et de lutter contre les fraudes, RED by SFR pourra :

- interroger le FNCI (Fichier National des Chèques Irréguliers) en cas de paiement par chèque ou le GIE Carte bancaire en cas de paiement par carte bancaire et ce même en cas de paiement d'avance ou de dépôt de garantie,
- en cas de paiement par prélèvement (par RIB), contrôler la régularité de celui-ci par l'intermédiaire de la société Vivamobis, prestataire de RED by SFR.

12. ANNUAIRE UNIVERSEL

Seules les coordonnées du Client titulaire d'une ligne fixe figurent dans les annuaires, sauf demande contraire de sa part. Les coordonnées d'un Client titulaire d'une ligne mobile ne figurent pas dans les annuaires, sauf demande expresse contraire de sa part. Le Client peut s'opposer à la publication de ses

coordonnées dans les annuaires, via son espace Client en ligne ou en envoyant un courrier postal à : SFR Service Client - TSA 10101 - 69947 Lyon Cedex 20. Il peut également s'inscrire sur les listes anti-prospection, anti-annuaire inversé et sur les listes communiquant partiellement les coordonnées ou modifier les critères de parution par les mêmes moyens

■ 8 – RÉCLAMATIONS

Le Service Client est accessible sur le site RED by SFR via un formulaire dédié depuis l'Espace Client rubrique Aide et Conseils. Ce service d'assistance technique et commerciale est composé de trois niveaux de contact : premier niveau de contact par voie électronique. Les demandes seront traitées dans un délai compris entre 10 jours ouvrés et un mois à compter de la date de l'appel, sauf cas exceptionnels. Si le premier niveau n'a pas donné satisfaction, un deuxième niveau de contact peut être saisi par courrier à : SFR Service Recours Consommateurs - TSA 21002 - 69947 LYON Cedex 20. Sauf cas exceptionnel, le Client recevra une réponse écrite dans un délai d'un mois. Après épuisement des recours amiables internes, le Client est en droit de saisir le troisième niveau de contact, le médiateur des communications électroniques en complétant en ligne le formulaire mis à sa disposition sur le site du médiateur (www.mediation-telecom.org).

■ 9 – CESSION

RED by SFR pourra librement céder, transférer, déléguer, sous-traiter ou aliéner tout ou partie de ses obligations, droits, titres ou intérêts en vertu du Contrat dans le respect des dispositions légales en vigueur.

■ 10 – LOI APPLICABLE

Le Contrat est régi par la loi française

Annexe 1

« Le consommateur a droit à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité durant la durée du contrat à compter de la fourniture du contenu numérique ou du service numérique. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

« La garantie légale de conformité emporte obligation de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du contenu numérique ou du service numérique durant la durée du contrat.

« La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique sans retard injustifié suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

« Le consommateur peut obtenir une réduction du prix en conservant le contenu numérique ou le service numérique, ou il peut mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre renoncement au contenu numérique ou au service numérique, si :

« 1° Le professionnel refuse de mettre le contenu numérique ou le service numérique en conformité ;

« 2° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique est retardée de manière injustifiée ;

« 3° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique ne peut intervenir sans frais imposés au consommateur ;

« 4° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur ;

« 5° La non-conformité du contenu numérique ou du service numérique persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du professionnel restée infructueuse.

« Le consommateur a également droit à une réduction du prix ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique au préalable.

« Dans les cas où le défaut de conformité est mineur, le consommateur n'a droit à l'annulation du contrat que si le contrat ne prévoit pas le paiement d'un prix.

« Toute période d'indisponibilité du contenu numérique ou du service numérique en vue de sa remise en conformité suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la fourniture du contenu numérique ou du service numérique de nouveau conforme.

« Ces droits résultent de l'application des articles L. 224-25-1 à L. 224-25-31 du code de la consommation.

« Le professionnel qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 242-18-1 du code de la consommation).

« Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le contenu numérique ou le service numérique est conservé, ou à un remboursement intégral contre renonciation au contenu numérique ou au service numérique. »

CONDITIONS PRÉALABLES À LA FOURNITURE DU SERVICE

Pour la Fibre optique, le domicile du Client doit être situé dans la Zone de couverture.

Pour l'XDSL, la ligne téléphonique doit être analogique, isolée et déclarée éligible à la technologie xDSL et, aux options choisies par le Client et être située dans la Zone de couverture correspondante pendant toute la durée du Contrat. Dans l'hypothèse d'une modernisation de la Zone de couverture (passage de XDSL à Fibre), RED by SFR pourra migrer le Client sur la nouvelle technologie en conservant les mêmes services et conditions tarifaires.

CONDITIONS APPLICABLES AUX PROFESSIONNELS SOUSCRIVANT UNE OFFRE RED BY SFR

Pour les Clients professionnels, la responsabilité de RED by SFR est limitée aux dommages matériels directs à l'exclusion de tous dommages indirects et/ou immatériels et, en particulier, préjudice lié à l'activité ou à la mission du Client, de toute perte de chiffre d'affaires, de bénéfice, de profit, d'exploitation, de clientèle, préjudice commercial, économique et autre perte de revenus, action d'un tiers, trouble commercial quelconque, atteinte à la réputation, la renommée ou l'image de marque, subis par le Client. Nonobstant toute autre stipulation du Contrat, la responsabilité totale cumulée de l'Opérateur, au titre du Contrat, ne pourra pas excéder le montant des trois (3) derniers mois facturés et encaissés, dans la limite de 1000 euros HT.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE LA LOCATION DES RÉPÉTEURS SMART WIFI 6 ET WIFI

Février 2024

Le présent document a pour objet de définir les conditions encadrant la location des répéteurs Wifi (ci-après dénommé « le ou les Equipements ») proposée par RED by SFR à ses abonnés RED box de SFR (ci-après « le Client »), et complètent les Conditions Générales d'Abonnement pour les services mobiles et fixes de Red by SFR.

■ 1- PRÉSENTATION DE L'OFFRE LOCATION

Cette offre de location est disponible sur les Equipements et accessible à des Abonnés RED box de Red by SFR, titulaires d'une offre RED Box de RED by SFR éligible (voir rubrique « assistance » sur le site redbysfr.fr).

Cette offre de location est valable sans condition de durée et sans engagement. En souscrivant une ou plusieurs offres de location, le Client s'engage pendant la durée de la location à acquitter le loyer mensuel correspondant à l'offre qu'il a choisie.

Un Client ne pourra détenir en location que jusqu'à 2 Répéteurs maximum.

■ 2- SOUSCRIPTION DE L'OFFRE DE LOCATION

RED by SFR propose différentes offres de location décrites dans la documentation commerciale disponible sur redbysfr.fr.

Le type d'équipement proposé à la location dépendra de l'offre RED Box et du mode d'étenu par le Client. Les fonctionnalités de l'équipement loué pourront varier selon l'installation de l'Equipement ou du modèle loué.

L'offre de location peut être souscrite sur www.redbysfr.fr.

Seuls 2 répéteurs pourront être loués simultanément par un Client lors d'une même commande.

■ 3- LIVRAISON DU MATÉRIEL

L'Equipement faisant l'objet de la location sera livré au choix, soit à l'adresse indiquée par le Client, soit en point relais.

Lorsque l'offre de location est souscrite simultanément à la souscription d'un abonnement RED Box de RED by SFR, l'Equipement sera envoyé après le raccordement de l'offre RED Box de RED by SFR souscrite.

La réception de l'Equipement loué se matérialise par la signature du document de livraison par le Client.

En cas de livraison en relais colis, le Client doit se rendre au relais avec sa pièce d'identité originale (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour).

Il appartient au Client de faire toute réclamation éventuelle concernant la nature de l'Equipement ou toute avarie subie par l'Equipement au cours du transport, au moment de sa livraison ou de refuser la livraison, et de confirmer cette réclamation suivant la livraison à : SFR- SERVICE CLIENTS TSA 10101- 69947 LYON Cedex 20.

■ 4- RÉTRACTATION

Conformément aux dispositions des articles L221-18 et suivants du Code de la Consommation, le Client bénéficie d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours à compter de la réception de l'Equipement.

Pour se rétracter, le Client doit, avant l'expiration du délai de 14 jours, adresser à SFR le formulaire de rétractation mis à sa disposition (ou tout autre courrier exprimant sa volonté de se rétracter). Le Client sera ensuite tenu de retourner, dans un délai maximum de 14 jours à compter de sa rétractation, l'Equipement en parfait état, dans son emballage d'origine, accompagné de tous les accessoires éventuels, notices d'emploi et documentations, et bon de retour à :

CORDON ELECTRONICS
HUB SFR QUAI 2
11 rue des Nouettes
Zi de QUEVERT
22998 DINAN

À réception de l'Equipement (sous réserve de son état), RED by SFR sera tenu de rembourser au Client l'intégralité des sommes versées au titre de la location au plus tard dans les 14 jours à compter de la réception, à l'exception des frais de livraison si le Client avait choisi un mode livraison payant.

Toute commande retournée en mauvais état ou incomplète à l'adresse indiquée ne sera pas remboursée.

Si au terme du second délai de 14 jours, SFR n'a pas réceptionné l'Equipement mais qu'il a enregistré la demande de rétractation sur le Service, le Client sera facturé et prélevé de la pénalité facturée pour non-restitution.

■ 5- UTILISATION DE L'EQUIPEMENT LOUÉ

5.1 L'Equipement (accessoires compris) demeure la propriété exclusive, incessible et insaisissable de RED by SFR. Le Client aura la qualité de gardien de l'Equipement au sens de l'article 1384 du Code civil à compter de sa livraison et jusqu'à sa restitution à RED by SFR. Il s'engage à conserver l'Equipement pendant toute la durée du Contrat et à y apporter le soin nécessaire. L'Equipement ne pourra en aucun cas être cédé, ou loué à un tiers.

5.2 Pendant toute la location, le Client s'engage à utiliser l'Equipement conformément à sa destination, à l'usage normalement attendu d'un Equipement de cette nature et à prendre connaissance de la documentation technique et des spécifications du constructeur mises à disposition avec l'Equipement.

5.3 En cas de panne résultant d'un vice inhérent à l'Equipement, Red by SFR échange l'Equipement défectueux.

5.4 En cas de disparition ou de vol de l'Equipement, le Client s'engage à en informer RED by SFR sans délai. En cas de vol, une déclaration devra être effectuée par le Client auprès des autorités compétentes, et une copie sera transmise à RED by SFR.

Cette notification de disparition ou de vol à RED by SFR entrainera la résiliation immédiate de l'offre de location et la pénalité pour non-restitution sera alors facturée au Client par RED by SFR. Si l'Equipement était assuré pour le vol, le Client devra alors déclarer le vol à son assureur pour se faire rembourser les frais de non-restitution facturés par RED by SFR.

La souscription d'une offre d'assurance ne dispense pas le Client de restituer son Equipement en bon état en fin de contrat, les dommages éventuels couverts par l'assurance devront avoir été réparés avant la restitution de l'Equipement à RED by SFR, faute de quoi les pénalités correspondantes seront appliquées.

■ 6- CONDITIONS FINANCIÈRES

6.1 Le tarif mensuel l'offre de location d'Equipements proposée par RED by SFR sont ceux figurant dans la brochure des tarifs des offres RED Box de RED by SFR et sur redbysfr.fr au moment de la souscription de l'offre de location. Ces montants sont exprimés en euros, toutes taxes comprises, et hors frais de livraison.

6.2 Les loyers au titre de l'offre de location sont facturés sur la facture mensuelle émise au titre de l'abonnement RED Box de RED by SFR.

La facturation débute au raccordement de la Box et suit les règles de facturation de l'abonnement RED Box de RED by SFR.

■ 7- DURÉE DU CONTRAT DE LOCATION

L'offre de location entre en vigueur à compter de sa souscription ou, pour les nouveaux clients, au moment du raccordement et est conclue pour une durée indéterminée.

■ 8- RÉSILIATION

8.1 L'offre de location peut être résiliée par le Client à tout moment.

La résiliation prendra effet à la fin du mois calendaire en rappelant au Client que tout mois commencé est dû.

Dans l'hypothèse où le Client résilie son abonnement RED Box de RED by SFR, la résiliation de l'offre de location est concomitante à la résiliation de l'abonnement RED Box de RED by SFR, en rappelant à l'utilisateur que tout mois commencé est dû.

8.2 RED by SFR dispose de la faculté de résilier l'offre de location de plein droit dans les cas suivants :

- en cas de non-paiement par le Client d'une des mensualités due(s) au titre de l'offre de location ;
 - plus généralement, en cas de manquement du Client aux présentes Conditions ;
- En complément, à défaut de paiement d'une des mensualités, RED by SFR pourra bloquer l'usage de l'Équipement loué en cas de mise en demeure de payer restée infructueuse.

■ 9- RESTITUTION DE L'EQUIPEMENT

9.1 En cas de résiliation de l'offre de location, quelle qu'en soit la cause, le Client est tenu de renvoyer l'Équipement dans son emballage d'origine avec l'ensemble de ses accessoires, en parfait état d'usage et d'entretien, dans un délai maximum de 21 jours à compter de la demande de résiliation.

9.2 Si le Client ne restitue pas l'Équipement ou le restitue en mauvais état de fonctionnement, RED by SFR lui facturera les pénalités précisées dans la brochure des Tarifs des Offres RED Box de RED by SFR.

Après paiement des pénalités, les Équipements non restitués deviendront la propriété pleine et entière du Client.

LES CONDITIONS SUIVANTES NE CONCERNENT QUE LES CLIENTS SOUCRIVANT À UN SERVICE SPORT

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'UTILISATION DES SERVICES SPORTS ET PRIME

Avril 2025

■ 1- OBJET

Les Services RMC Sport, Plus Sport (ci-après « les Services Sports ») et Prime sont commercialisés par SFR (ci-après « SFR »).

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après « CGU ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles d'une part, SFR fournira à l'Utilisateur, en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM, un accès illimité à des Programmes et des Chaînes TV de sport (RMC Sport), sur les équipements compatibles définis à l'article 5, via une Application, un décodeur TV ou un Site web accessible à l'adresse URL suivante : rmc sport.tv et d'autre part, SFR facturera les services tiers tels que Prime ou BeIN Sports.

La souscription des Services Sports et Prime suppose l'acceptation préalable et sans réserve des présentes conditions.

■ 2- DÉFINITIONS

« **Abonnement** » : désigne l'abonnement mensuel, avec ou sans engagement selon les Services, payant aux Chaînes TV et aux Programmes d'un ou plusieurs Services Sports et de Prime.

« **Application** » : désigne l'application RMC Sport permettant aux Utilisateurs d'accéder au Service RMC Sport ou Plus Sport sur les terminaux smartphones, tablettes ou TV compatibles. Les chaînes de l'abonnement RMC Sport et du Plus Sport sont également accessibles depuis l'application SFR TV.

« **Chaînes TV** » : désignent, selon le Service souscrit, les chaînes TV RMC Sport, le bouquet de chaînes live événementielles, les chaînes BeIN Sports.

« **JJ** » : désigne la date mensuelle de facturation du service de communications électroniques (mobile ou Box) SFR ou RED by SFR.

« **Programmes** » : désignent, selon le Service souscrit, tout ou partie des programmes de Chaînes TV Sportives, de RMC Sport, BeIN Sports pouvant être visionnés en live ou en replay dans le cadre du Service RMC Sport ou Plus Sport sur le Site web et/ou l'Application.

« **Service Plus Sport** » : désigne l'Abonnement avec ou sans engagement, permettant à l'Utilisateur d'accéder à des Chaînes Sportives, aux Programmes RMC Sport et au bouquet BeIN Sports en live ou en replay, via l'Application RMC Sport, l'application SFR TV, le décodeur TV ou le Site web rmc sport.tv, à destination des terminaux éligibles.

« **Service RMC Sport** » : désigne l'Abonnement avec ou sans engagement permettant à l'Utilisateur d'accéder, sur des terminaux compatibles, aux Chaînes et/ou à des Programmes RMC Sport en live ou en replay, via l'Application RMC Sport, l'application SFR TV, le décodeur TV ou le Site web rmc sport.tv.

« **Service BeIN Sports + Prime** » : désigne l'Abonnement sans engagement, permettant à l'Utilisateur d'accéder sur des terminaux compatibles :

- ▶ au bouquet BeIN Sports en live ou en replay via l'application SFR TV, l'Application et le site web BeIN Sport,
- ▶ au catalogue des avantages Prime (liste accessible sur <https://www.sfr.fr/>)

[contenus/options/amazon-prime.html](#)) depuis l'application Prime Vidéo ou le décodeur TV compatible (détails sur SFR Assistance) accessibles après acceptation des Conditions d'Utilisation (consultables sur <https://www.amazon.fr/gp/help/customer/display.html?nodeId=201910780>) du service

« **Site web** » : désigne le site internet édité par SFR, accessible à l'adresse URL suivante : <https://www.rmc sport.tv>, permettant d'accéder au Service RMC Sport ou Plus Sport.

« **Territoire** » : les Services Sports sont utilisables en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM.

« **Utilisateur** » : désigne toute personne physique majeure, abonnée mobile et/ou box de SFR/Numericable (ci-après « Utilisateur SFR ») ou abonnée mobile et/ou box RED by SFR (ci-après « Utilisateur RED by SFR »), ayant souscrit à un ou plusieurs Services Sports et Prime.

■ 3- SOUSCRIPTION AUX SERVICES SPORTS ET PRIME

Les Services Sports et Prime peuvent être souscrits

- ▶ pour les Utilisateurs SFR : en boutique SFR, sur la boutique en ligne www.sfr.fr, auprès du Service Client ou via le décodeur TV SFR,
- ▶ pour l'Utilisateur Numericable, depuis son espace client,
- ▶ pour les Utilisateurs RED by SFR sur la boutique en ligne www.redbysfr.fr, auprès du Service Client ou via le décodeur TV RED by SFR.

L'activation des Services est immédiate sauf quand la souscription du Service est concomitante à celle d'un abonnement mobile ou Box SFR ou RED by SFR où l'activation se fait alors au raccordement pour l'Utilisateur Box et à l'activation de la ligne mobile pour l'Utilisateur mobile.

Pour bénéficier du Service Prime, l'Utilisateur devra créer un compte Prime. L'utilisation du Service est soumise à l'acceptation des Conditions d'Utilisation Prime consultables sur

<https://www.amazon.fr/gp/help/customer/display.html?nodeId=201910780>

■ 4- ABSENCE DE DÉLAI DE RÉTRACTATION

Conformément aux dispositions de l'article L.221-28-13° du Code de la consommation, compte tenu de la nature du/des Service(s) Sports, et dans la mesure où l'exécution du/des Service(s) Sports a commencé après accord préalable exprès de l'Utilisateur et après son renoncement exprès à son droit de rétractation, l'Utilisateur ne peut exercer son droit de rétractation.

■ 5- UTILISATION DES SERVICES SPORTS ET DE PRIME

5.1 SERVICES SPORTS

TERMINAUX

Les Services Sports ont vocation à être utilisés sur un smartphone et/ou une tablette compatibles via l'Application, sur un ordinateur PC/MAC via le Site web, sur un décodeur TV SFR ou RED by SFR (pour les Utilisateurs Box de SFR ou RED by SFR).

Pour accéder aux Services Sports via l'Application, l'Utilisateur doit être titulaire d'un accès Wifi ou d'un forfait mobile avec un débit suffisant. L'usage de l'Application par les réseaux 3G/4G/5G (hors Wifi) est décompté de l'Internet mobile inclus dans le forfait mobile de l'Utilisateur. Pour accéder aux Services Sports, aucun VPN ne doit être utilisé sur smartphone, tablette ou ordinateur. L'accès aux Services Sports est possible dans la limite de cinq écrans compatibles et d'une session en simultané.

USAGE DES SERVICES SPORTS

L'Utilisateur s'engage à faire un usage conforme du/des Services et notamment à visionner les Programmes proposés uniquement dans le cadre de son cercle familial, à des fins personnelles et non commerciales. Toute autre diffusion des Programmes, sous quelque forme et dans quelque lieu que ce soit, est illicite. Plus généralement, l'Utilisateur s'engage à respecter la législation française en vigueur et à ne pas porter atteinte de quelque manière que ce soit aux droits de propriété intellectuelle attachés aux Services Sports, au Site web et/ou à l'Application.

PROGRAMMES

L'Utilisateur reconnaît que les Programmes et les Chaînes Sports sont susceptibles d'évolution et peuvent être modifiés en tout ou partie, sans notification préalable. L'Utilisateur s'engage à indemniser SFR de tout dommage, recours ou réclamation résultant de l'utilisation du Site web, de l'Application et/ou du/des Service(s), et du non-respect des présentes CGU.

INTERRUPTION DE L'ACCÈS AUX SERVICES SPORTS

L'accès aux Services pourra être interrompu pour des raisons de maintenance et d'entretien, des opérations de mise à jour des serveurs et de leurs éventuelles interruptions.

5.2 PRIME

L'utilisation du Service est encadrée par les Conditions d'Utilisation Prime consultables sur <https://www.amazon.fr/gp/help/customer/display.html?nodeId=201910780>.

L'Utilisateur pourra accéder au catalogue Prime depuis l'Application Prime ou, pour l'Utilisateur Box, depuis le décodeur TV compatible (détails sur SFR Assistance)

■ 6- ABONNEMENT

6.1 ABONNEMENT SANS ENGAGEMENT

L'Abonnement sans engagement est mensuel et conclu pour une durée d'un (1) mois à compter de la date de souscription du/des Service(s) (ou de raccordement de la Box ou de l'activation de la ligne mobile comme détaillé à l'article 3 des présentes) et sera ensuite reconduit tacitement pour des périodes successives d'un (1) mois sauf dénonciation par l'Utilisateur dans les conditions visées à l'article 9 ci-dessous.

6.2 ABONNEMENT AVEC ENGAGEMENT

L'Abonnement avec engagement est mensuel et conclu pour une durée de douze (12) mois à compter de la date de souscription du/des Service(s) (ou de raccordement de la Box ou de l'activation de la ligne mobile comme détaillé à l'article 3 des présentes) et sera ensuite reconduit pour des périodes successives d'un (1) mois, sauf dénonciation par l'Utilisateur dans les conditions visées à l'article 9 ci-dessous.

■ 7- CONDITIONS FINANCIÈRES

7.1 TARIFS D'ABONNEMENT

Les tarifs mensuels sont précisés sur le Site web, dans les brochures des tarifs des offres Box et mobile en vigueur, sur les Applications et sur le décodeur TV.

Les Utilisateurs SFR, tant qu'ils sont titulaires d'un abonnement Box ou mobile SFR bénéficient d'un tarif mensuel spécial «abonné SFR».

Dans l'hypothèse où un Utilisateur RED by SFR change d'abonnement mobile RED by SFR pour un abonnement mobile SFR, ce dernier bénéficiera alors du tarif mensuel spécial «abonné SFR» pour son/ses Service(s) concerné(s).

Dans l'hypothèse où un Utilisateur SFR change d'abonnement mobile ou Box SFR pour un abonnement mobile ou Box RED by SFR, ce dernier ne bénéficiera alors plus de son tarif mensuel spécial «abonné SFR» pour son/ses Services concerné(s) et sera alors facturé au tarif mensuel 100% digital de référence (hors promotion éventuelle).

7.2 FACTURATION

La facturation débute à la date de souscription du/des Service(s) (ou de raccordement de la Box ou de l'activation de la ligne mobile comme détaillé à l'article 3 des présentes) et suit les règles de facturation de l'abonnement mobile ou Box SFR ou RED by SFR.

Souscription du/des Service(s) simultanément à un abonnement BOX conqète : Le/les Services débute(nt) au raccordement Box et sera(ont) facturé(s) au prorata (du jour de raccordement au dernier jour du mois calendaire en cours) + le mois suivant.

Souscription du/des Service(s) simultanément à un abonnement Mobile conqète : Le/les Services débute(nt) dès l'activation de l'abonnement mobile et sera(ont) facturé(s) chaque mois au JJ sur la facture de l'abonnement mobile.

Souscription du/des Service(s) en cours d'abonnement Box : Le/les Services débute(nt) débute dès la souscription et sera(ont) facturé(s) au prorata (du jour de souscription au dernier jour du mois calendaire en cours) + le mois suivant.

Souscription du/des Service(s) en cours d'abonnement Mobile : Le/les Services débute(nt) dès la souscription et sera(ont) facturé(s) au prorata (du jour de souscription au dernier jour du mois de facturation en cours) + le mois suivant.

L'Utilisateur est informé que tout mois commencé est dû pour l'Abonnement sans engagement et que les Abonnements ne sont pas remboursables. Les sommes dues par l'Utilisateur à SFR au titre du/des Service(s) seront facturées sur la facture mensuelle de l'abonnement mobile ou Box de SFR/ RED by SFR et payables à compter de la date d'émission de la facture par le même

moyen de paiement que celui choisi par l'Utilisateur pour la facturation de son abonnement mobile ou Box de SFR/RED by SFR.

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur résilie son abonnement mobile et/ou Box de SFR/RED by SFR, le ou les Services seront également résiliés.

Cette résiliation entraîne l'exigibilité immédiate des sommes encore dues au titre de l'Abonnement avec engagement.

■ 8 – GARANTIE LÉGALE DE CONFORMITÉ

« Le consommateur a droit à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité durant la durée du contrat à compter de la fourniture du contenu numérique ou du service numérique. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

« La garantie légale de conformité emporte obligation de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du contenu numérique ou du service numérique durant la durée du contrat.

« La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique sans retard

injustifié suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

« Le consommateur peut obtenir une réduction du prix en conservant le contenu numérique ou le service numérique, ou il peut mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre renoncement au contenu numérique ou au service numérique, si :

« 1° Le professionnel refuse de mettre le contenu numérique ou le service numérique en conformité ;

« 2° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique est retardée de manière injustifiée ;

« 3° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique ne peut intervenir sans frais imposés au consommateur ;

« 4° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur ;

« 5° La non-conformité du contenu numérique ou du service numérique persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du professionnel restée infructueuse.

« Le consommateur a également droit à une réduction du prix ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique au préalable.

« Dans les cas où le défaut de conformité est mineur, le consommateur n'a droit à l'annulation du contrat que si le contrat ne prévoit pas le paiement d'un prix.

« Toute période d'indisponibilité du contenu numérique ou du service numérique en vue de sa remise en conformité suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la fourniture du contenu numérique ou du service numérique de nouveau conforme.

« Ces droits résultent de l'application des articles L. 224-25-1 à L. 224-25-31 du code de la consommation.

« Le professionnel qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L.242-18-1 du code de la consommation).

« Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le contenu numérique ou le service numérique est conservé, ou à un remboursement intégral contre renoncement au contenu numérique ou au service numérique. »

La résolution des présentes ne peut toutefois être demandée si le défaut de conformité est mineur. La garantie ne couvre pas les défauts dus à l'incompatibilité entre le Service fourni par SFR et l'environnement numérique de l'Utilisateur.

Par ailleurs, la garantie ne couvre pas les défauts liés à la non-installation des mises à jour par l'Utilisateur dans un délai raisonnable si :

► SFR a informé l'Utilisateur de la disponibilité des mises à jour et des conséquences de la non-installation.

► La non-installation ou l'installation incorrecte des mises à jour n'est pas due à des lacunes dans les instructions d'installation fournies par SFR.

■ 9- RESPONSABILITÉ

9.1 SFR fera ses meilleurs efforts pour s'assurer que le/les Service(s) Sports (hors Prime) est/sont fourni(s) à l'Utilisateur dans les meilleures conditions.

La responsabilité de SFR ne peut pas être engagée :

- ▶ en cas de défaut d'installation de l'Application ou de mauvaise utilisation du/des Service(s) par l'Utilisateur,
- ▶ en cas de mauvais paramétrage des équipements et/ou de leurs accessoires,
- ▶ en cas de non-respect par l'Utilisateur de ses obligations visées aux présentes conditions en cas d'interruption des services accessibles sur le réseau Internet,
- ▶ en cas de perturbation, d'interruption ou de problème de réception temporaires ou définitifs non directement imputables à SFR,
- ▶ en cas de perturbation et/ou d'indisponibilité totale ou partielle, et/ou d'interruption de tout ou partie des services proposés sur les réseaux exploités par des Opérateurs Tiers,
- ▶ en cas de force majeure au sens de la jurisprudence de la Cour de Cassation. SFR est responsable des Programmes proposés dans le cadre du/des Service(s) qu'il détermine librement. SFR décline toute responsabilité quant aux conséquences d'une utilisation frauduleuse, abusive du Service par l'Utilisateur. Dans ce cas, SFR pourra procéder à la résiliation immédiate et sans préavis de l'accès au(x) Service(s).

9.2 L'Utilisateur s'engage à nous notifier dans les plus brefs délais toute modification de ses informations personnelles et notamment concernant son adresse email de contact.

■ 10- RÉSILIATION

10.1 ABONNEMENT SANS ENGAGEMENT

L'Utilisateur peut résilier son Abonnement mensuel sans engagement depuis son espace client sur le Site Web, et pour les Utilisateurs SFR, en boutique SFR ou en contactant le service client.

La résiliation prendra effet au JJ (pour les Utilisateurs mobile) et à la fin du mois calendaire (pour les Utilisateurs Box) en rappelant à l'Utilisateur que tout mois commencé est dû.

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur résilie son abonnement mobile ou Box de SFR ou RED by SFR, la résiliation du ou des Service(s) est concomitante à la résiliation de l'abonnement mobile ou Box de SFR ou RED by SFR, en rappelant à l'Utilisateur que tout mois commencé est dû.

10.2 ABONNEMENT AVEC ENGAGEMENT 12 MOIS

L'Utilisateur peut résilier son Abonnement mensuel avec engagement depuis son espace client sur le Site Web, et pour les Utilisateurs SFR, en boutique SFR ou en contactant le service client.

En cas de résiliation avant la fin de la période minimale d'engagement, du seul Service ou de l'abonnement mobile ou Box de SFR ou RED by SFR, l'Utilisateur devra alors payer l'intégralité des sommes restant dues jusqu'à la date anniversaire de souscription au(x) Service(s) (à l'issue des 12 mois), sur la facture mensuelle ou la facture de clôture de son abonnement box ou mobile SFR ou RED by SFR. Si la demande de résiliation intervient à une date trop proche de la date de JJ à venir, l'Utilisateur sera alors facturé du/des Service(s) pour le mois à venir et sera remboursé sur la facture suivante.

Ces frais de résiliation sont calculés sur le tarif mensuel de référence du/des Services (hors promotion éventuelle), les conditions pour pouvoir bénéficier du tarif mensuel spécial «abonné SFR» pour l'Utilisateur SFR n'étant plus réunies.

10.3 RÉSILIATION POUR MOTIF LÉGITIME

L'Utilisateur peut résilier le contrat avant la fin de la période minimale d'engagement de l'Abonnement, sans paiement de redevances restant à courir jusqu'à la fin de la période minimale d'engagement dans les cas suivants, sous réserve que le motif de résiliation soit précisé dans la demande et que les éventuels justificatifs soient joints :

- ▶ chômage (suite à la rupture d'un CDI), hors souscription ou réengagement intervenu pendant le préavis, faille personnelle, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire,
- ▶ difficultés financières de l'Utilisateur ayant donné suite à notification de recevabilité en Commission de Surendettement des Particuliers,
- ▶ décès de l'Utilisateur,
- ▶ hospitalisation et/ou arrêt maladie de plus de trois (3) mois affectant l'Utilisateur,
- ▶ incarcération de l'Utilisateur,
- ▶ déménagement pour une longue durée hors du Territoire,
- ▶ cas de force majeure.

10.4 SFR dispose de la faculté de résilier le/les Service(s) de plein droit dans les cas suivants :

- ▶ en cas de non-paiement par l'Utilisateur de la ou des mensualités due(s) au titre de l'Abonnement ;
- ▶ en cas de perte de validité du moyen de paiement utilisé dans le cadre des présentes ;
- ▶ en cas d'infraction commise par l'Utilisateur aux droits existants sur le/les Services Sports, le Site web, l'Application, en ce compris les droits de

- propriété intellectuelle qui y sont attachés ;
- ▶ dans le cas où l'Utilisateur aura cherché à permettre la réception des/des Services Sports, Programmes et/ou Chaines par des tiers non autorisés ;
- ▶ plus généralement, en cas de manquement de l'Utilisateur aux présentes CPU ;
- ▶ au cas où les informations communiquées par l'Utilisateur dans le cadre de la souscription du/des Services Sports sont incomplètes, inexactes, invalides ou obsolètes.

Cette résiliation entrainera la désactivation immédiate du/des Service(s), sans droit à indemnité ni à remboursement.

Cette résiliation sera faite sans préjudice de toute action en réparation que SFR pourra engager à l'encontre de l'Utilisateur et de tout participant contrevenant.

■ 11- PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des contenus (photos, textes, vidéos, sons, etc.) de l'Application et du Site web sont et demeurent la propriété exclusive de SFR et/ou de ses partenaires. L'Utilisateur n'est donc pas habilité à reproduire, représenter ou commercialiser ces contenus en dehors des cas prévus par la loi ou expressément autorisés par leur propriétaire. En toute hypothèse, l'Utilisateur ne peut réaliser aucune utilisation secondaire des contenus de l'Application à titre onéreux ou gratuit. Le non-respect de cette interdiction peut notamment constituer une contrefaçon des droits de propriété intellectuelle ou une atteinte aux droits des personnes et peut à ce titre engager la responsabilité de l'Utilisateur, y compris dans le cadre d'une action pénale.

■ 12- CONTACTS

Tant qu'il est titulaire d'un abonnement mobile ou box SFR, l'Utilisateur peut utiliser les contacts lui étant proposés dans le cadre de son abonnement mobile ou Box SFR ou Red by SFR.

■ 13- Par exception à ce qui précède, les Services SPORTS (hors Prime) peuvent également être souscrits, via son décodeur TV ou l'application MyPartnerTV, par un abonné box client d'un Partenaire de SFR.

Il pourra bénéficier d'une remise spéciale, détaillée dans la Brochure Tarifaire du Partenaire.

S'il souhaite résilier son service, il devra se rendre sur le site du Partenaire. La résiliation de son abonnement Box entraîne la résiliation des Services Sports. En cas de résiliation avant la fin de la période minimale d'engagement, du seul Service ou de l'abonnement Box, l'Utilisateur devra alors payer l'intégralité des sommes restant dues jusqu'à la date anniversaire de souscription au(x) Service(s) (à l'issue des 12 mois).

La politique de protection des DCP applicable est précisée dans les Conditions Générales de l'offre TV de l'Abonné. Tant qu'il est titulaire d'un abonnement box auprès du Partenaire SFR, l'Utilisateur peut utiliser les contacts lui étant proposés dans le cadre de son abonnement box.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'UTILISATION DE RMC SPORT COMPTE SUPPLÉMENTAIRE

Octobre 2022

■ 1 - OBJET

Le Service «RMC Sport compte supplémentaire» (ci-après «le Service») est commercialisé par SFR (ci-après «SFR»). Les présentes Conditions Particulières d'Utilisation (ci-après «CPU») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles SFR fournira à l'Utilisateur, en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM, un accès illimité à des Programmes et des Chaines TV de sport, sur les équipements compatibles définis à l'article 5, via une Application ou un Site web accessible à l'adresse URL suivante: rmc sport.tv. La souscription du Service «RMC Sport compte supplémentaire» suppose que l'Abonné Parrain soit détenteur du service RMC Sport ou du Plus Sport d'une part et d'autre part l'acceptation préalable et sans réserve des présentes conditions par l'Abonné Parrain et l'Utilisateur.

■ 2 - DÉFINITIONS

«Abonné Parrain» : désigne toute personne physique majeure, abonnée mobile et/ou box de SFR (hors abonnés Numericable) (ci-après «Abonné Parrain SFR») ou abonnée mobile et/ou box RED by SFR (ci-après «Abonné Parrain RED by SFR»), détenteur du service RMC Sport ou du Plus Sport puis ayant souscrit au service RMC Sport compte supplémentaire. «Service RMC Sport - Compte Supplémentaire» : désigne l'offre payante permettant à un Utilisateur désigné par l'Abonné Parrain SFR ou RED by SFR détenteur du service RMC Sport ou du Plus Sport d'accéder aux Chaines et/ou à des Programmes RMC Sport en live ou en replay en France métropolitaine ou depuis l'Union Européenne et les DOM, via l'Application RMC Sport, l'application RED TV ou le Site web rmc sport.tv, depuis des terminaux éligibles.

« Utilisateur ou Filleul » désigne toute personne physique majeure désignée par l'Abonné Parrain SFR ou RED by SFR ayant créé un compte 100% digital pour pouvoir utiliser le Service RMC Sport compte supplémentaire.

■ 3 - SOUSCRIPTION AU SERVICE RMC SPORT COMPTE SUPPLÉMENTAIRE

Le Service peut être souscrit par les Abonnés Parrains SFR ou Red By SFR détenteurs du Service RMC Sport ou du Plus Sport pour un Utilisateur Filleul en boutique SFR (pour les Abonnés SFR), sur la boutique en ligne www.sfr.fr ou www.redbysfr.fr, sur l'application SFR & Moi ou RED & Moi ou auprès du Service Client.

Le Service RMC Sport compte supplémentaire est activé dans un délai de 24 heures maximum.

L'Abonné Parrain après la souscription au Service transmet l'adresse email de l'Utilisateur Filleul qu'il aura désigné à SFR ou RED by SFR. L'Utilisateur Filleul recevra alors un mail qui lui notifiera comment créer son compte pour pouvoir ensuite utiliser le Service.

■ 4 - ABSENCE DE DÉLAIDÉ RETRACTATION

Conformément aux dispositions de l'article L.221-28-13° du Code de la consommation, compte tenu de la nature du Service, et dans la mesure où l'exécution du Service a commencé après accord préalable exprès de l'Abonné Parrain et après son renoncement exprès à son droit de rétractation, l'Abonné Parrain ne peut exercer son droit de rétractation.

■ 5 - UTILISATION DU SERVICE

5.1 TERMINAUX

Le Service a vocation à être utilisé sur un smartphone et/ou une tablette compatible via l'Application, ou sur un ordinateur PC/MAC via le Site web.

Pour accéder au Service RMC Sport via l'Application, l'Utilisateur Filleul doit être titulaire d'un accès Wifi ou d'un forfait mobile avec un débit suffisant. L'usage de l'Application par les réseaux 3G/4G / 4G+ (hors Wifi) est décompté de l'internet mobile inclus dans le forfait mobile de l'Utilisateur Filleul.

L'accès au service RMC Sport est possible dans la limite de cinq écrans compatibles, dans la limite d'une session en simultanée.

5.2 USAGE DU SERVICE RMC SPORT

L'Utilisateur Filleul s'engage à faire un usage conforme du Service et notamment à visionner les programmes proposés uniquement dans le cadre de son cercle familial, à des fins personnelles et non commerciales. Toute autre diffusion des Programmes, sous quelque forme et dans quelque lieu que ce soit, est illicite. Plus généralement, l'Utilisateur Filleul s'engage à respecter la législation française en vigueur et à ne pas porter atteinte de quelque manière que ce soit aux droits de propriété intellectuelle attachés au Service RMC Sport, au Site web et/ou à l'Application.

5.3 PROGRAMMES

L'Utilisateur Filleul reconnaît que les Programmes et les Chaînes RMC Sport sont susceptibles d'évolution et peuvent être modifiés en tout ou partie, sans notification préalable. L'Utilisateur Filleul s'engage à indemniser SFR de tout dommage, recours ou réclamation résultant de l'utilisation du Site web, de l'Application et/ou du Service, et du non-respect des présentes CPU. 5.4 Interruption de l'accès au Service.

L'accès au service pourra être interrompu pour des raisons de maintenance et d'entretien, des opérations de mise à jour des serveurs et de leurs éventuelles interruptions.

L'Utilisateur Filleul est informé et accepte que son accès au Service dépende de la volonté de l'Abonné Parrain qui peut à tout moment décider d'octroyer le Service à un autre Utilisateur Filleul. L'Utilisateur Filleul sera informé par email de la résiliation de son compte Filleul.

■ 6 - ABONNEMENT

L'abonnement au Service RMC Sport compte supplémentaire est mensuel et sans engagement, est conclu pour une durée d'un (1) mois à compter de la date de souscription du Service et est ensuite tacitement reconduit pour des périodes successives d'un (1) mois sauf dénonciation par l'Abonné Filleul dans les conditions visées à l'article 9 ci-dessous.

■ 7 - CONDITIONS FINANCIÈRES

7.1 TARIFS D'ABONNEMENT

Les tarifs mensuels du Service sont précisés sur le Site web, dans les brochures des tarifs des offres Box et mobile en vigueur et sur l'Application.

7.2 FACTURATION

Pour l'Abonné parrain titulaire d'un abonnement Box SFR ou RED by SFR, le Service RMC Sport compte supplémentaire débute dès la souscription et sera facturé au prorata (du jour de souscription au dernier jour du mois calendaire en cours) + le mois suivant.

Pour l'Abonné parrain titulaire d'un abonnement mobile SFR ou RED by SFR, le Service RMC Sport compte supplémentaire débute dès la souscription et sera facturé au prorata (du jour de souscription au dernier jour du mois de facturation en cours) + le mois suivant.

L'Abonné Parrain est informé que tout mois commencé est dû et que les Abonnements ne sont pas remboursables. Les sommes dues par l'Abonné Parrain à SFR au titre du Service seront facturées sur la facture mensuelle de l'abonnement mobile ou Box de SFR/ RED by SFR et payables à compter de la date d'émission de la facture par le même moyen de paiement que celui choisi par l'Abonné Parrain pour la facturation de son abonnement mobile ou Box de SFR/RED by SFR.

■ 8 - RESPONSABILITÉ

8.1 SFR fera ses meilleurs efforts pour s'assurer que le Service est fourni à l'Utilisateur Filleul dans les meilleures conditions.

La responsabilité de SFR ne peut pas être engagée :

- ▶ en cas de difficulté d'installation de l'Application ou de mauvaise utilisation du Service par l'Utilisateur Filleul,
- ▶ en cas de mauvais paramétrage des équipements et/ou de leurs accessoires,
- ▶ en cas de non-respect par l'Utilisateur Filleul de ses obligations visées aux présentes conditions,
- ▶ en cas d'interruption des services accessibles sur le réseau Internet, - en cas de perturbation, d'interruption ou de problème de réception temporaires ou définitifs non directement imputables à SFR,
- ▶ en cas de perturbation et/ou d'indisponibilité totale ou partielle, et/ou d'interruption de tout ou partie des services proposés sur les réseaux exploités par des Opérateurs Tiers, - en cas de force majeure au sens de la jurisprudence de la Cour de Cassation. SFR est responsable des Programmes proposés dans le cadre du Service qu'il détermine librement. SFR décline toute responsabilité quant aux conséquences d'une utilisation frauduleuse, abusive du Service par l'Utilisateur. Dans ce cas, SFR pourra procéder à la résiliation immédiate et sans préavis de l'accès au Service.

8.2 L'Utilisateur Filleul s'engage à notifier à SFR dans les plus brefs délais toute modification de ses informations personnelles et notamment concernant son adresse email de contact.

■ 9 - GARANTIE LÉGALE DE CONFORMITÉ

« Le consommateur a droit à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité durant la durée du contrat à compter de la fourniture du contenu numérique ou du service numérique. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

« La garantie légale de conformité emporte obligation de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du contenu numérique ou du service numérique durant la durée du contrat.

« La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique sans retard injustifié suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

« Le consommateur peut obtenir une réduction du prix en conservant le contenu numérique ou le service numérique, ou il peut mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre renoncement au contenu numérique ou au service numérique, si :

« 1° Le professionnel refuse de mettre le contenu numérique ou le service numérique en conformité ;

« 2° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique est retardée de manière injustifiée ;

« 3° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique ne peut intervenir sans frais imposés au consommateur ;

« 4° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur ;

« 5° La non-conformité du contenu numérique ou du service numérique persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du professionnel restée infructueuse.

« Le consommateur a également droit à une réduction du prix ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la mise en conformité du contenu numérique

ou du service numérique au préalable.

« Dans les cas où le défaut de conformité est mineur, le consommateur n'a droit à l'annulation du contrat que si le contrat ne prévoit pas le paiement d'un prix.

« Toute période d'indisponibilité du contenu numérique ou du service numérique en vue de sa remise en conformité suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la fourniture du contenu numérique ou du service numérique de nouveau conforme.

» Ces droits résultent de l'application des articles L. 224-25-1 à L. 224-25-31 du code de la consommation.

« Le professionnel qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 242-18-1 du code de la consommation).

« Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le contenu numérique ou le service numérique est conservé, ou à un remboursement intégral contre renonciation au contenu numérique ou au service numérique. »

La résolution des présentes ne peut toutefois être demandée si le défaut de conformité est mineur. La garantie ne couvre pas les défauts dus à l'incompatibilité entre le Service fourni par SFR et l'environnement numérique de l'Utilisateur Filleul. Par ailleurs, la garantie ne couvre pas les défauts liés à la non-installation des mises à jour par l'Utilisateur Filleul dans un délai raisonnable si :

- ▶ SFR a informé l'Utilisateur Filleul de la disponibilité des mises à jour et des conséquences de la noninstallation.
- ▶ La non-installation ou l'installation incorrecte des mises à jour n'est pas due à des lacunes dans les instructions d'installation fournies par SFR.

■ 10 - RÉSILIATION

10.1 RÉSILIATION DU SERVICE RMC SPORT COMPTE SUPPLÉMENTAIRE

L'Abonné Parrain peut résilier son Service sans engagement depuis son espace client sur le Site Web, depuis l'Application SFR & Moi ou RED & Moi et ou en contactant le service client et pour les Abonnés Parrains SFR, en boutique SFR.

La résiliation prendra effet à la date mensuelle de facturation (JJ) de l'Abonnement mobile SFR ou RED by SFR et à la fin du mois calendaire pour l'Abonnement box de SFR ou RED by SFR, en rappelant à l'Abonné Parrain que tout mois commencé est dû.

Dans l'hypothèse où un Abonné Parrain est détenteur de plusieurs comptes supplémentaires RMC Sport, l'Abonné Parrain devra désigner le compte à supprimer.

10.2 RÉSILIATION DU SERVICE RMC SPORT OU DU PLUS SPORT

La résiliation du Service RMC Sport ou du Plus Sport entraîne la résiliation du Service RMC Sport «compte supplémentaire».

En cas de résiliation de RMC Sport ou du Plus Sport avec ou sans engagement,

- ▶ Pour un client mobile: l'option sera résiliée à la prochaine date de facturation (JJ) de l'Abonnement mobile SFR ou RED by SFR, en rappelant à l'Abonné Parrain que tout mois commencé est dû.
- ▶ Pour un client Fixe: l'option sera résiliée immédiatement et facturée au prorata à la fin du mois calendaire pour l'Abonnement box de SFR ou RED by SFR.

10.3 RÉSILIATION DE L'ABONNEMENT MOBILE OU BOX SFR OU RED BY SFR

En cas de résiliation de l'abonnement Box ou mobile SFR/RED by SFR pour un Abonné, le Service RMC Sport compte supplémentaire sera résilié à la prochaine date de facturation (JJ) de l'Abonnement mobile SFR ou RED by SFR et à la fin du mois calendaire pour l'Abonnement box de SFR ou RED by SFR, en rappelant à l'Abonné Parrain que tout mois commencé est dû.

10.4 SFR dispose de la faculté de résilier le Service RMC Sport compte supplémentaire de plein droit dans les cas suivants:

- ▶ en cas de non-paiement par l'Abonné Parrain de la ou des mensualités dues(s) au titre de l'Abonnement ;
- ▶ en cas de perte de validité du moyen de paiement utilisé dans le cadre des présentes ;
- ▶ en cas d'infraction commise par l'Utilisateur aux droits existants sur le Service RMC Sport compte supplémentaire, le Site web, l'Application, en ce compris les droits de propriété intellectuelle qui y sont attachés ; - dans le cas où l'Utilisateur/l'Abonné Parrain aura cherché à permettre la réception desdits Services RMC Sport compte supplémentaire, Programmes et/ou Chaînes par des tiers non autorisés ;
- ▶ plus généralement, en cas de manquement de l'Utilisateur aux présentes

CUPI ;

- ▶ au cas où les informations communiquées par l'Utilisateur/l'Abonné Parrain dans le cadre de la souscription du Service RMC Sport sont incomplètes, inexactes, invalides ou obsolètes.

Cette résiliation entraînera la désactivation immédiate du Service, sans droit à indemnité ni à remboursement. Cette résiliation sera faite sans préjudice de toute action en réparation que SFR pourra engager à l'encontre de l'Utilisateur ou de l'Abonné Parrain et de tout participant contrevenant.

■ 11 - DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL (« DCP »)

La politique de protection des DCP est consultable sur le site sfr.fr

11.1. LOIS APPLICABLES

SFR prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des DCP en sa possession concernant les Utilisateurs et les traite dans le respect des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et de la réglementation européenne en vigueur sur la protection des DCP («Réglementation»).

11.2. CONTACT

Le responsable du traitement des DCP est SFR S.A., dont le siège est sis 16 rue du Général Alain de Boissieu - 75015 Paris, représentée par son PDG. Le Délégué à la Protection des Données (ci-après «DPD») peut être contacté à l'adresse suivante: SFR - DPD - CS 68217 - 75741 PARIS CEDEX 15 16 rue du Général Alain de Boissieu - CS 68217- 75741 Paris cedex 15.

11.3. NATURE DES DONNÉES

Les DCP sont collectées par SFR dans le cadre de la souscription et de l'utilisation des Services par l'Utilisateur.

11.4. FINALITÉS

Le traitement des DCP a pour finalités: la gestion du compte de l'Utilisateur y compris la prévention des impayés et la lutte contre la fraude, l'identification et l'authentification de l'Utilisateur, la gestion des précontentieux, des contentieux et des impayés, la gestion des droits et des demandes d'exercice des droits des personnes, la fourniture et le fonctionnement du Service, l'hébergement des données de l'Utilisateur, le développement de produits et services de SFR, ou analogues, ou de tiers, la réalisation d'études statistiques, d'analyses et de mesures d'audience, l'enrichissement et la valorisation de la base clients, l'organisation de jeux-concours, la fourniture de contenus localisés et de recommandations personnalisées basés sur l'analyse des usages (dont les programmes TV visualisés le cas échéant), la communication avec l'Utilisateur à propos des offres et services de SFR ou analogues (par e-mail, messages instantanés, SMS et via des services de messagerie en ligne) et dans le cadre de l'assistance technique(le cas échéant, après recueil du consentement préalable de l'Utilisateur conformément à la Réglementation), le déploiement, l'exploitation et la sécurisation du réseau, l'administration et la gestion du réseau et des Services, le respect par SFR de ses obligations légales et réglementaires. La fourniture de certains DCP par l'Utilisateur conditionne la conclusion et, dans certains cas, l'exécution du contrat par SFR.

11.5. DURÉES DE CONSERVATION

Les DCP sont conservés pour la durée de la fourniture des Services et/ou pour la durée des traitements spécifiques auxquels l'Utilisateur a consenti et/ou pour les durées légales de conservation.

11.6. DESTINATAIRES

Les DCP pourront être traitées par le personnel habilité du Groupe, des sous-traitants, partenaires ou prestataires de SFR. Si ces sous-traitants, partenaires ou prestataires effectuent des traitements hors de l'Union européenne, ceux-ci se feront alors, conformément à la Réglementation, sur la base d'une décision d'adéquation de la Commission européenne ou de «clauses contractuelles types». Une copie de ces documents peut être obtenue auprès du DPD de SFR. Le recours à ces prestataires est nécessaire à la bonne exécution du contrat passé entre SFR et l'Utilisateur.

11.7. PROSPECTION

SFR pourra utiliser les DCP pour des actions de prospection relative à des produits ou services analogues par téléphone ou par courrier postal. SFR se réserve également le droit d'utiliser les DCP dans le cadre d'opérations marketing et commerciales de partenaires ou de tiers, par email, SMS, MMS, courrier postal ou téléphone, avec le consentement de l'Utilisateur. Dans tous les cas visés au présent paragraphe, l'Utilisateur aura la possibilité de s'opposer à tout moment à l'utilisation des DCP de manière simple et sans frais.

11.8. DONNÉES DE GÉOLOCALISATION

Dans le cadre des services géo-localisés proposés grâce à son réseau, SFR peut être amenée à communiquer à un prestataire ou à un partenaire les données de localisation géographique de l'Utilisateur qui souhaite bénéficier de ces services et qui aura consenti préalablement à être localisé.

11.9. ENREGISTREMENT DES APPELS

L'Utilisateur est informé que ses conversations avec le Service Client sont susceptibles d'être enregistrées ou écoutées par SFR à des fins probatoires et de détection des fraudes et/ou d'être étudiées afin d'améliorer la qualité du service. Ces conversations sont conservées pour une durée de six mois maximum à compter de leur enregistrement sauf réglementation imposant une durée de conservation supérieure.

11.10 DROITS DES PERSONNES

a) Règles générales

A tout moment, l'Utilisateur peut demander l'accès aux DCP le concernant, recueillies dans le cadre des finalités détaillées ci-dessus, la rectification ou l'effacement de celles-ci (dans la mesure où cela n'empêche pas la bonne exécution du contrat ou le respect des obligations légales de SFR) et la limitation d'un ou plusieurs traitements particuliers le concernant, dans les conditions prévues par la Réglementation. L'Utilisateur dispose également du droit de s'opposer à un traitement de ses DCP et du droit à leur portabilité, dans les conditions fixées par la Réglementation. Il peut exercer ces droits :

- ▶ tant qu'il est titulaire d'un abonnement Box et/ou mobile SFR ou RED by SFR, en envoyant un courrier postal à : Service client SFR - données personnelles – TSA 10101- 69947 Lyon Cedex 20
- ▶ via son espace-client,
- ▶ ou en envoyant un courriel, s'il n'est plus titulaire d'un service de communications électroniques à : support-services-ott@sfr.com. Il devra fournir son nom, prénom, identifiant et numéro d'appel ainsi qu'une copie de sa pièce d'identité. Lorsqu'un traitement de DCP est fondé sur le recueil de son consentement, l'Utilisateur dispose du droit de retirer ledit consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci, via les mentions contenues dans chaque message publicitaire, via SMS/MMs/Email ou via son espace personnel. L'Utilisateur a le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. L'Utilisateur est informé que les DCP le concernant sont conservés ou supprimés après son décès conformément à la Réglementation et qu'il dispose du droit de donner instruction de communiquer ou non ces données à un tiers qu'il aura préalablement désigné.

b) Règle particulière au démarchage téléphonique

Le Client qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique, dite « Bloctel », soit en ligne sur le site www.bloctel.gouv.fr, soit par courrier adressé à : Société Opossetel, Service Bloctel 6, rue Nicolas Siret - 10 000 Troyes 1011- Prévention des impayés

Afin de se prémunir contre d'éventuels impayés et de lutter contre les fraudes, SFR pourra notamment :

- ▶ interroger le GIE Carte bancaire en cas de paiement par carte bancaire
- ▶ en cas de paiement par prélèvement (par RIB), contrôler la régularité de celui-ci par l'intermédiaire de la société Viamobis, prestataire de SFR, - consulter son prestataire qui réalise des prestations de prévention et de détection des fraudes effectuées par carte de paiement lors des achats sur les canaux de vente dématérialisée.

12 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des contenus (photos, textes, vidéo, son, etc.) de l'Application et du Site web sont et demeurent la propriété exclusive de SFR et/ou de ses partenaires. L'Utilisateur n'est donc pas habilité à reproduire, représenter ou commercialiser ces contenus en dehors des cas prévus par la loi ou expressément autorisés par leur propriétaire. En toute hypothèse, l'Utilisateur ne peut réaliser aucune utilisation secondaire des contenus de l'Application à titre onéreux ou gratuit. Le non-respect de cette interdiction peut notamment constituer une contrefaçon des droits de propriété intellectuelle ou une atteinte aux droits des personnes et peut à ce titre engager la responsabilité de l'Utilisateur, y compris dans le cadre d'une action pénale.

13 - LOI APPLICABLE

Les présentes CPU sont soumises au droit français. Tout litige résultant de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution des présentes sera de la compétence exclusive des tribunaux français, sous réserve de l'application des dispositions légales d'ordre public contraires.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DU SERVICE MESSAGERIE ENRICHIE RCS (ANDROID ET IOS)

Novembre 2024

L'utilisation du Service de messagerie enrichie RCS (ci-après dénommée « le Service ») est régie par les présentes Conditions Particulières ayant pour objet de définir les conditions d'utilisation du Service permettant aux détenteurs d'un terminal Android ou IOS compatible titulaires d'un forfait mobile SFR ou RED by SFR ou, d'une offre SFR LA CARTE, de communiquer via une messagerie enrichie. Ces Conditions complètent les Conditions Générales d'Abonnement des services fixes et mobiles SFR grand public de SFR, SFR LA CARTE ou RED by SFR fournis par SFR. Sur Android et IOS, le Service est fourni en partenariat avec Google et est également régi par les Conditions d'utilisation de Google et les Règles de confidentialité de Google.

1 - DESCRIPTION DU SERVICE

1.1 DESCRIPTIF

Avec un smartphone Android ou IOS compatible, un abonnement mobile SFR ou RED by SFR ou d'une offre SFR LA CARTE éligible et après téléchargement de l'application « Messages » de Google pour certains mobiles, (pour les autres smartphones Android et IOS compatibles, l'application Message enrichi RCS est pré embarquée) l'Utilisateur (ci-après « l'Utilisateur ») accède automatiquement aux nouvelles fonctionnalités de communication avec des correspondants également détenteurs du Service et sous couverture wifi ou internet mobile.

1.2 ACCÈS

L'application « Messages » de Google/Apple est à télécharger ou directement intégrée à votre smartphone compatible, selon les terminaux. Le Service est accessible en situation de mobilité, dans la limite des zones de couverture du réseau 3G/4G/4G+/5G de SFR ou en Wifi et si le correspondant est lui-même sous couverture Wifi ou internet mobile 3G/4G/4G+/5G. Si l'Utilisateur et son correspondant répondent aux conditions pour accéder au Service, le champ de saisie de message de l'application indique « Message RCS ».

1.3 FONCTIONNALITÉS PROPOSÉES

a) Le Chat et l'Envoi de fichier

Cette fonction permet à l'Utilisateur d'effectuer de la messagerie instantanée avec un ou plusieurs de ses contacts, également détenteurs du Service. Dans l'hypothèse où l'Utilisateur se trouverait hors couverture réseau Wifi ou 3G/4G/4G+/5C, son message sera alors envoyé en mode SMS (1 SMS = 160 caractères) ou MMS.

Le Service RCS peut être désactivé dans les paramètres de l'application « Messages » du téléphone.

Dans ce cas, tous les messages seront alors envoyés en SMS ou MMS.

b) Le partage de contenus durant un appel

L'Utilisateur peut, avec ses contacts, chatter ou échanger des fichiers photos ou vidéos au cours d'un appel.

Il peut également partager sa localisation GPS. Selon son équipement et ses réglages, le Service peut proposer à l'Utilisateur de réduire la taille des images/ vidéos qu'il envoie en diminuant leur résolution. Lorsque l'Utilisateur reçoit une proposition d'envoi de fichier, ce dernier peut accepter ou refuser l'envoi, après configuration de son terminal.

2 - CONDITIONS FINANCIÈRES

Les communications émises et reçues via le Service sont décomptées du forfait mobile ou de l'offre prépayée de l'Utilisateur, selon le plan tarifaire internet mobile prévu par son offre.

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur a épuisé son internet mobile mensuel, les communications seront envoyées via SMS. A noter que lors du chat et partage de photo ou vidéo lors d'un appel, les appels sont décomptés et facturés indépendamment du Service selon le plan tarifaire voix de l'offre mobile dont est titulaire l'Utilisateur. L'utilisation du Service sur réseau wifi est gratuite.

3 - RESTRICTIONS D'UTILISATION

Si le mobile du correspondant est éteint ou hors zone de couverture réseau, ces nouvelles fonctionnalités de communication ne sont pas utilisables et seules les fonctions de communication SMS et MMS restent disponibles.

Google/Apple peut parfois échanger avec SFR des informations sur votre terminal, y compris les identifiants de l'appareil ou les informations de la carte SIM, afin de vérifier votre numéro de téléphone et de fournir le Service.

Par ailleurs, SFR se réserve le droit d'interrompre le service RCS à tout moment pour une durée raisonnable pour procéder aux mises à jour nécessaires du service.

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

À l'attention de :

Service client SFR box et Fibre - Rétractation TSA 10101 - 69947 LYON Cedex 20
ou depuis la FAQ (<https://communaute.red-by-sfr.fr/t5/FAQ/ct-p/FAQ>).

Numéro de ligne téléphonique :

Numéro de contrat :

Nom/Prénom :

Adresse postale :

Adresse mail :

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

.....

Prestation de service commandée le (*) :

Bien reçu le (*) :

Date :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

* Rayez la mention inutile

VOUS SOUHAITEZ NOUS CONTACTER ?

VOTRE SITE WEB RED-BY-SFR.FR

- **Retrouvez tous les accès pour gérer votre offre en ligne sur www.red-by-sfr.fr/assistance :**

Rubrique Espace Client

Gérer votre offre, consulter vos factures ou changer de mobile. Vous pouvez également accéder à votre Espace Client depuis votre mobile avec l'application RED&MOI ou le site m.red.sfr.fr

Rubrique Assistance

Trouver les réponses aux questions les plus fréquentes et profiter des conseils et astuces de la communauté d'entraide sur le Forum.

- **Retrouvez les rubriques offres RED box et Mobile sur red-by-sfr.fr pour ouvrir une ligne mobile ou une ligne box Internet.**